

31.12.2013

ETATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

(Comptes non audités)

Sommaire

Etats financiers consolidés

Bilan consolidé	1
Compte de résultat consolidé	3
Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4
Evolution des capitaux propres	5
Tableau des flux de trésorerie	7

Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés	8
Note 2	Evolution du périmètre de consolidation	37
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	38
Note 4	Gestion des risques associés aux instruments financiers	44
Note 5	Caisse et banques centrales	71
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	72
Note 7	Instruments dérivés de couverture	75
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente	76
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit	77
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle	78
Note 11	Portefeuilles reclassés	79
Note 12	Opérations de location financement et assimilées	80
Note 13	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	81
Note 14	Actifs et passifs d'impôts	82
Note 15	Autres actifs	83
Note 16	Immobilisations corporelles et incorporelles	84
Note 17	Ecarts d'acquisition	85
Note 18	Dettes envers les établissements de crédit	89
Note 19	Dettes envers la clientèle	90
Note 20	Dettes représentées par un titre	91
Note 21	Autres passifs	92
Note 22	Comptes et plans d'épargne-logement	93
Note 23	Provisions et dépréciations	94
Note 24	Expositions au risque souverain	95
Note 25	Avantages du personnel	96
Note 26	Dettes subordonnées	99
Note 27	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	100
Note 28	Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis	102
Note 29	Engagements	104
Note 30	Actifs remis et reçus en garantie	105
Note 31	Actifs financiers transférés	106
Note 32	Echéances par durée restant à courir	107
Note 33	Opérations en devises	108
Note 34	Activités d'assurance	109
Note 35	Produits et charges d'intérêts	111
Note 36	Produits et charges de commissions	112
Note 37	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	113
Note 38	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	114
Note 39	Produits et charges des autres activités	115
Note 40	Frais de personnel et autres frais administratifs	116
Note 41	Plans d'avantages en actions	117
Note 42	Coût du risque	120
Note 43	Impôts sur les bénéficiaires	121
Note 44	Résultat par action	122
Note 45	Transactions avec les parties liées	123
Note 46	Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation	125
Note 47	Information sectorielle	129
Note 48	Honoraires des Commissaires aux comptes	131

Etats financiers consolidés

Bilan consolidé

Actif

<i>(En M EUR)</i>		31.12.2013	31.12.2012*
Caisse et banques centrales	Note 5	66 602	67 591
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	484 386	484 026
Instruments dérivés de couverture	Note 7	11 483	15 934
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	134 564	127 714
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 9	84 842	77 204
Prêts et créances sur la clientèle	Note 10	333 535	350 241
Opérations de location financement et assimilées	Note 12	27 741	28 745
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 047	4 402
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 13	989	1 186
Actifs d'impôts	Note 14	7 337	6 154
Autres actifs	Note 15	55 895	53 646
Actifs non courants destinés à être cédés		116	9 417
Participations dans les entreprises mises en équivalence		2 129	2 119
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 16	17 624	17 190
Ecarts d'acquisition	Note 17	4 972	5 320
Total		1 235 262	1 250 889

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective. Les rubriques impactées sont les Actifs d'impôts pour 245 M EUR, les Autres actifs pour -59 M EUR, et les Actifs non courants destinés à être cédés pour 7 M EUR.

Bilan consolidé (suite)

Passif

<i>(En M EUR)</i>		31.12.2013	31.12.2012*
Banques centrales		3 566	2 398
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	426 756	411 388
Instruments dérivés de couverture	Note 7	9 819	13 975
Dettes envers les établissements de crédit	Note 18	91 098	122 049
Dettes envers la clientèle	Note 19	344 687	337 230
Dettes représentées par un titre	Note 20	131 734	135 744
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 706	6 508
Passifs d'impôts	Note 14	1 639	1 150
Autres passifs	Note 21	59 761	58 163
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		4	7 327
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 34	97 167	90 831
Provisions	Note 23	3 829	3 523
Dettes subordonnées	Note 26	7 395	7 052
Total dettes		1 181 161	1 197 338
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital et réserves liées		27 381	26 196
Réserves consolidées		21 927	21 916
Résultat de l'exercice		2 175	790
Sous-total		51 483	48 902
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(475)	377
Sous-total capitaux propres part du Groupe		51 008	49 279
Participations ne donnant pas le contrôle		3 093	4 272
Total capitaux propres		54 101	53 551
Total		1 235 262	1 250 889

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective. Les rubriques impactées sont les Passifs d'impôts pour -17 M EUR, les Passifs non courants destinés à être cédés pour 40 M EUR, les Provisions pour 716 M EUR, les Réserves consolidées pour -542 M EUR, le Résultat de l'exercice pour 16 M EUR, les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour -4 M EUR et les Participations ne donnant pas le contrôle pour -16 M EUR.

Le total des capitaux propres est ainsi ajusté pour un montant de -546 M EUR.

Compte de résultat consolidé

(En M EUR)		2013	2012*
Intérêts et produits assimilés	Note 35	27 271	29 904
Intérêts et charges assimilées	Note 35	(17 181)	(18 592)
Dividendes sur titres à revenu variable		467	314
Commissions (produits)	Note 36	9 056	9 515
Commissions (charges)	Note 36	(2 549)	(2 538)
Résultat net des opérations financières		4 084	3 201
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 37	3 802	2 566
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 38	282	635
Produits des autres activités	Note 39	59 088	38 820
Charges des autres activités	Note 39	(57 405)	(37 514)
Produit net bancaire		22 831	23 110
Frais de personnel	Note 40	(9 225)	(9 493)
Autres frais administratifs	Note 40	(6 253)	(6 000)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(921)	(925)
Résultat brut d'exploitation		6 432	6 692
Coût du risque	Note 42	(4 052)	(3 935)
Résultat d'exploitation		2 380	2 757
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		153	154
Gains ou pertes nets sur autres actifs		575	(504)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 17	(50)	(842)
Résultat avant impôts		3 058	1 565
Impôts sur les bénéfices	Note 43	(533)	(341)
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 525	1 224
Participations ne donnant pas le contrôle		350	434
Résultat net part du Groupe		2 175	790
Résultat par action ordinaire	Note 44	2,40	0,66
Résultat dilué par action ordinaire	Note 44	2,40	0,66

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective. Les rubriques impactées sont les Frais de personnel pour 20 M EUR, les Gains ou pertes nets sur autres actifs pour 3 M EUR et les Impôts sur les bénéfices pour -7 M EUR.

Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En M EUR)	2013	2012*
Résultat net	2 525	1 224
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(1 028)	1 543
Ecart de conversion ⁽¹⁾	(962)	40
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>	(962)	40
Actifs financiers disponibles à la vente	(104)	2 143
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>	101	2 603
<i>Reclassement en résultat</i>	(205)	(460)
Instruments dérivés de couverture	42	(31)
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>	47	(31)
<i>Reclassement en résultat</i>	(5)	-
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(6)	2
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat ⁽²⁾	2	(611)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	141	(209)
Ecart actuariel sur avantages postérieurs à l'emploi	211	(310)
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	-	-
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat ⁽²⁾	(70)	101
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(887)	1 334
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 638	2 558
Dont part du Groupe	1 463	1 987
Dont participations ne donnant pas le contrôle	175	571

*Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012 suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS19 qui s'appliquent de manière rétrospective. Les rubriques impactées sont le résultat net pour 16 M EUR, les écarts de conversion pour 2 M EUR et les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés en résultat pour -209 M EUR, soit un total de -191 M EUR sur le résultat net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

(1) La variation de l'écart de conversion en part du Groupe s'élève à -843 M EUR et s'explique principalement par l'appréciation de l'Euro par rapport au Dollar -180 M EUR, au Rouble -140 M EUR, à la Couronne tchèque -139 M EUR, au Yen -115 M EUR, à la Couronne norvégienne -64 M EUR et au Réal brésilien -63 M EUR, et au rachat de participations ne donnant pas le contrôle sur Rosbank -36 M EUR.

La variation de l'écart de conversion dans les participations ne donnant pas le contrôle s'élève à -119 M EUR principalement liés à l'appréciation de l'Euro contre la Couronne tchèque -100 M EUR et au Rouble -53 M EUR et au rachat de participations ne donnant pas le contrôle sur Rosbank 36 M EUR.

(2) Cf. Note 14

Evolution des capitaux propres

	Capital et réserves liées					Réserves consolidées
	Capital souscrit	Primes et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total	
<i>(En M EUR)</i>						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012	970	19 203	(1 265)	6 173	25 081	23 001
Effet de l'adoption d'IAS 19 révisée ⁽¹⁾						(342)
Capitaux propres retraités au 1^{er} janvier 2012	970	19 203	(1 265)	6 173	25 081	22 659
Augmentation de capital	5	75			80	
Elimination des titres auto-détenus			294		294	(181)
Emissions d'instruments de capitaux propres		-		608	608	142
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		133			133	
Distribution 2012					-	(441)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					-	(44)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	5	208	294	608	1 115	(524)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-	
Autres variations						(19)
Effet de l'application rétrospective d'IAS 19 révisée ⁽¹⁾						(200)
Résultat 2012						
Sous-total	-	-	-	-	-	(219)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-	
Capitaux propres au 31 décembre 2012	975	19 411	(971)	6 781	26 196	21 916
Affectation du résultat						790
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013	975	19 411	(971)	6 781	26 196	22 706
Augmentation de capital (Cf. Note 28)	23	391			414	(1)
Elimination des titres auto-détenus ⁽²⁾			332		332	(222)
Emissions d'instruments de capitaux propres (Cf. Note 28)		-		294	294	91
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions ⁽³⁾		145			145	
Distribution 2013 (Cf. Note 28)					-	(833)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ^{(4) (5)}					-	51
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	23	536	332	294	1 185	(914)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-	140
Autres variations						(5)
Résultat 2013						
Sous-total	-	-	-	-	-	135
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-	
Capitaux propres au 31 décembre 2013	998	19 947	(639)	7 075	27 381	21 927

(1) Les écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, nets d'impôts, sont transférés directement en Réserves consolidées.

(2) Au 31 décembre 2013, les 26 129 584 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 3,27% du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés, est de 639 M EUR, dont 65 M EUR au titre des activités de transaction.

Le Groupe a mis en place le 22 août 2011 un contrat de liquidité qui, pour sa mise en œuvre, a été doté de 170 M EUR.

Au 31 décembre 2013, aucun titre Société Générale n'est détenu dans le cadre de ce contrat qui dispose de 195 M EUR afin d'intervenir sur le titre Société Générale.

L'évolution de l'autocontrôle sur 2013 s'analyse comme suit :

<i>(En M EUR)</i>	Contrat de liquidité	Activités de transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Cessions nettes d'achats	10	106	216	332
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	3	10	(235)	(222)

(3) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres relatifs à l'année 2013 est de 145 M EUR :

79 M EUR dans le cadre des attributions gratuites d'actions, 61 M EUR ont été comptabilisés dans celui du plan mondial d'actionnariat salarié, 4 M EUR relatifs aux rémunérations en actions ordinaires et 1 M EUR comptabilisé au titre des plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions.

Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôts)				Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle				Total capitaux propres consolidés
	Ecarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Total		Capital et réserves	Actions de préférence émises par les filiales	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	
-	(320)	(752)	57	(1 015)	47 067	3 584	420	41	4 045	51 112
	(5)			(5)	(347)	(8)			(8)	(355)
-	(325)	(752)	57	(1 020)	46 720	3 576	420	41	4 037	50 757
					80				-	80
					113				-	113
					750				-	750
					133				-	133
					(441)	(225)			(225)	(666)
					(44)	(106)			(106)	(150)
-	-	-	-	-	591	(331)	-	-	(331)	260
	28	1 382	(15)	1 395	1 395			145	145	1 540
					(19)	(5)			(5)	(24)
16	1			1	(183)	(9)		1	(8)	(191)
774					774	434			434	1 208
790	29	1 382	(15)	1 396	1 967	420	-	146	566	2 533
		4	(3)	1	1				-	1
790	(296)	634	39	377	49 279	3 665	420	187	4 272	53 551
(790)					-				-	-
-	(296)	634	39	377	49 279	3 665	420	187	4 272	53 551
					413				-	413
					110				-	110
					385		(420)		(420)	(35)
					145	-			-	145
					(833)	(214)			(214)	(1 047)
					51	(669)			(669)	(618)
	-	-	-	-	271	(883)	(420)	-	(1 303)	(1 032)
	(843)	(19)	15	(847)	(707)	1		(176)	(175)	(882)
					(5)	(51)			(51)	(56)
2 175					2 175	350			350	2 525
2 175	(843)	(19)	15	(847)	1 463	300	-	(176)	124	1 587
		(6)	1	(5)	(5)				-	(5)
2 175	(1 139)	609	55	(475)	51 008	3 082	-	11	3 093	54 101

(4) Impact sur les capitaux propres part du Groupe des transactions réalisées au titre des participations ne donnant pas le contrôle :

Rachats de participations ne donnant pas le contrôle ne faisant pas l'objet d'une option de vente	72
Transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires n'ayant pas le contrôle	(25)
Résultat afférent aux participations ne donnant pas le contrôle représentatives d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe affecté aux réserves, part du Groupe	4
Total	51

(5) Les -669 M EUR d'effets des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle résultent notamment pour :
- 624 M EUR d'effets négatifs des mouvements de périmètre dont notamment -316 M EUR liés à la cession de National Société Générale Bank et -303 M EUR liés au rachat de participations ne donnant pas le contrôle sur Rosbank.
- 48 M EUR d'effets négatifs des transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des participations n'ayant pas le contrôle, dont -47 M EUR relatifs à l'engagement du Groupe portant sur les minoritaires de Hanseatic Bank GmbH & Co KG.

Tableau des flux de trésorerie

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012*
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles		
Bénéfice net après impôt (I)	2 525	1 224
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 358	3 262
Dotations nettes aux provisions	5 523	4 857
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	(153)	(154)
Impôts différés	(674)	(787)
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(622)	454
Variation des produits constatés d'avance	(89)	91
Variation des charges constatées d'avance	(58)	40
Variation des produits courus non encaissés	85	138
Variation des charges courues non décaissées	(295)	330
Autres mouvements	4 407	3 182
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	11 482	11 413
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾ (III)	(3 802)	(2 566)
Opérations interbancaires	(36 054)	21 374
Opérations avec la clientèle	24 264	7 623
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	8 178	(6 432)
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	(4 501)	(2 816)
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)	(8 113)	19 749
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)	2 092	29 820
Flux de trésorerie net des activités d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	870	1 029
Immobilisations corporelles et incorporelles	(3 830)	(4 033)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(2 960)	(3 004)
Flux de trésorerie net des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	(559)	277
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(10)	(3 354)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	(569)	(3 077)
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C)	(1 437)	23 739
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	65 888	42 992
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	8 463	7 620
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	63 036	65 888
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	9 878	8 463
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 437)	23 739

*Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 11 février 2014.

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Introduction

1. Principes de consolidation

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

3. Présentation des états financiers

4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

INTRODUCTION

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et IFRS 13 et les normes IAS (*International Accounting Standards*) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2013.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « *carve out* »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Normes IFRS et interprétations IFRIC applicables par la Groupe à compter du 1^{er} janvier 2013

Normes ou interprétations :	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global »	16 juin 2011	5 juin 2012
Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel »	16 juin 2011	5 juin 2012
IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur »	12 mai 2011	11 décembre 2012
Amendements à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents »	20 décembre 2010	11 décembre 2012
Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	16 décembre 2011	13 décembre 2012
Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS - mai 2012	17 mai 2012	27 mars 2013

• Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global »

Les amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global » modifient certaines dispositions relatives à la présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour distinguer parmi ceux-ci les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat de ceux qui ne le seront pas. Par ailleurs, le montant net d'impôt, des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à

prestations définies reconnus sur la période et qui ne peut être reclassé ultérieurement en résultat est transféré directement en *Réserves consolidées* en fin d'exercice.

- **Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel »**

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans qu'ils puissent être reclassés ultérieurement en résultat. Par ailleurs, en cas de modification de plan, ces amendements entraînent la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres. Le bilan d'ouverture et les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraités, les montants de ces retraitements étant mentionnés au pied des états financiers consolidés.

- **IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »**

La norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. IFRS 13 ne modifie pas le champ d'application de la juste valeur mais précise les modalités de calcul de la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers lorsqu'une autre norme IFRS le requiert ou le permet et complète les informations à présenter dans les notes aux états financiers. Les conséquences de cette norme portent essentiellement sur la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (*Debt Value Adjustment – DVA*). Par ailleurs, les précisions apportées par cette norme ont amené le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (*Credit Value Adjustment – CVA*).

L'application d'IFRS 13 étant prospective à compter du 1er janvier 2013, les effets de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe ont été enregistrés dans le résultat de la période (Cf. Note 37).

- **Amendements à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents »**

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré par une vente, à moins que l'entité n'ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière. Cette présomption concerne uniquement les immeubles de placement évalués ou réévalués à la juste valeur. Ces amendements n'ont pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

- **Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »**

Cet amendement requiert la présentation d'information sur les droits de compensation et accords similaires correspondants sur les instruments financiers. Ces nouvelles informations sont requises pour tous les instruments financiers qui sont compensés au bilan conformément à IAS 32 (montants bruts des actifs et des passifs financiers compensés, montants compensés et montants nets présentés au bilan). Des informations complémentaires doivent également être présentées pour les instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire même s'ils ne sont pas compensés au bilan conformément à IAS 32. Ces nouvelles informations sont présentées dans la Note 27 « Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ».

- **Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS - mai 2012**

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié six amendements mineurs à des normes déjà existantes. Ces amendements n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2012 et en 2013.

Recours à des estimations

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat, Instruments dérivés de couverture ou Actifs financiers disponibles à la vente* (Cf. paragraphe 2 et Note 3) ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (Cf. paragraphe 2 et Notes 4, 17 et 23) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan (Cf. paragraphe 2 et Notes 22, 23, 25 et 34) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (Cf. paragraphe 2 et Note 14) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (Cf. paragraphe 1 et Notes 2 et 17) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité (Cf. paragraphe 1).

1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères ainsi que des succursales à l'étranger composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales et succursales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables de leur pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du groupe Société Générale.

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels des entités composant le Groupe. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

• **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

• **Intégration proportionnelle**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

• **Mise en équivalence**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

Cas particuliers des entités ad-hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités *ad-hoc* ») sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité *ad-hoc* sont les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;

- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités *ad-hoc* contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités *ad-hoc* qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

Conversion des comptes des entités étrangères

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – Ecart de conversion*. Les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Ecart d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Les Participations ne donnant pas le contrôle sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les Participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée en contrepartie. A la date d'acquisition, chaque écart d'acquisition est affecté à une ou plusieurs Unité(s) Génératrice(s) de Trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. En cas de réorganisation du Groupe entraînant une modification de la composition des UGT, les écarts d'acquisition rattachés à des unités scindées en plusieurs parties sont réaffectés à d'autres unités nouvelles ou existantes. Cette réaffectation est généralement réalisée au prorata des besoins en fonds propres normatifs des différentes parties des UGT scindées.

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ; de même, en cas de baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part d'intérêts cédés est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe*. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est alors évaluée à sa juste valeur concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession parmi les *Gains ou pertes nets sur autres actifs* dans le compte de résultat consolidé. Cette plus ou moins-value de cession inclut, le cas échéant, une quote-part de l'écart d'acquisition précédemment affectée à l'UGT à laquelle appartient la filiale. Cette quote-part est généralement déterminée sur la base des besoins en fonds propres normatifs relatifs de la filiale cédée et de la partie de l'UGT conservée.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la (ou des) UGT à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la (ou des) UGT est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

Les écarts d'acquisition sur les sociétés mises en équivalence sont inscrits dans la rubrique *Participations dans les entreprises mises en équivalence* du bilan consolidé. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont soumises à un test de dépréciation dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Si la valeur recouvrable de la participation est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est alors enregistrée dans la ligne *Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence* du compte de résultat consolidé. Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions de sociétés mises en équivalence sont présentées parmi les *Gains ou pertes nets sur autres actifs*.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière ou bien être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique Autres passifs ;
- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux Participations ne donnant pas le contrôle. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée

en diminution des Participations ne donnant pas le contrôle sous-jacentes aux options et pour le solde en diminution des Réserves consolidées, part du Groupe ;

- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des Participations ne donnant pas le contrôle sont intégralement comptabilisées dans les Réserves consolidées, part du Groupe ;
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des actionnaires minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des Participations ne donnant pas le contrôle et des Réserves consolidées, part du Groupe pour leurs parts respectives ;
- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux Participations ne donnant pas le contrôle faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique Participations ne donnant pas le contrôle au compte de résultat consolidé.

Ces principes comptables sont susceptibles d'être révisés au cours des prochains exercices en fonction des précisions qui pourraient être apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (ex IFRIC) ou l'IASB.

Information sectorielle

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous-pôle d'activités les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous-pôle à l'exception du Hors Pôles incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous-pôle est réaffectée au Hors Pôles. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Les pôles d'activités du Groupe sont gérés à travers trois piliers stratégiques :

- la Banque de détail en France qui regroupe les réseaux Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama ;
- la Banque de détail et Services Financiers Internationaux qui comprend :
 - la Banque de détail à l'International incluant les activités de crédit à la consommation,
 - les activités de Services financiers spécialisés aux entreprises et Assurances (location longue durée et gestion de flottes, financement de biens d'équipement professionnel et activités d'assurances).
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs qui regroupe les activités de :
 - Banque de Financement et d'Investissement au travers des lignes métiers « Activités de marchés » et « Financement et Conseil »,
 - de Gestion d'Actifs et de Banque Privée,
 - et de Services aux Investisseurs (Métiers Titres et Courtage).

À ces piliers stratégiques, s'ajoutent les activités Hors Pôles qui représentent notamment la fonction de centrale financière du Groupe. À ce titre, lui sont rattachés le coût de portage des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif / Passif et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activités est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activités. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté au Hors Pôles.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Opérations en devises

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont présentées en Note 3.

Actifs et passifs financiers

Les achats et les ventes d'actifs financiers non dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (Cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de la classification comptable des actifs financiers concernés. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories présentées ci-après.

Si la juste valeur initiale est fondée sur des données de marché observables, la différence entre cette juste valeur et le prix de transaction, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement

en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation utilisés ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur initiale de l'instrument financier est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

- **Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat**

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance**

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date de clôture. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat les variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension ou d'un prêt sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine. Dans le cas de mises en pension, l'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en *Dettes* au passif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du Groupe. Toutefois, en cas de cession ultérieure des titres empruntés, une dette de restitution de ces titres à leur prêteur est inscrite au passif du bilan du Groupe parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Dans le cas des titres reçus en pension, le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit en *Prêts et créances* à l'actif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les prêts et emprunts de titres adossés contre espèces sont assimilés à des opérations de pensions et sont comptabilisés et présentés comme tels au bilan.

Reclassements d'actifs financiers

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent

être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédit*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

• Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes calculés au taux d'intérêt effectif sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus sur ces titres calculés au taux d'intérêt effectif sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans le résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

• Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* dans le compte de résultat.

• Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode

d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable au bilan de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie (qui incluent les opérations de couverture de transactions futures hautement probables), la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net à l'étranger libellé en devises

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « *carve-out* ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci-avant. Le contrat hôte est classé et évalué en fonction de sa catégorie.

Dépréciation des actifs financiers

• Actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, cette actualisation étant calculée sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est présenté en déduction de la valeur nette comptable de l'actif financier déprécié. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*. La reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* dans le compte de résultat.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de *scenarii* de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad-hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

• Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif financier disponible à la vente est déprécié dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50% de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres dans la rubrique *Coût du risque* pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue

une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilées* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique *Charges des autres activités* du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan.

Les immobilisations détenues dans le cadre d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles d'exploitation dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont présentés en immeubles de placement dans cette même rubrique. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple, enregistrés dans cette même rubrique, a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement du bien.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date de clôture. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par UGT. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles* et peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont présentés dans la rubrique *Produits des autres activités*.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. L'actif, ou le groupe d'actifs et de passifs, doit alors être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et il doit être hautement probable que la cession interviendra dans un délai de douze mois.

Pour que tel soit le cas, le Groupe doit être engagé dans un plan de cession de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs et avoir entamé un programme de recherche actif d'un acquéreur ; par ailleurs, la mise en vente de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs doit être effectuée à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle.

Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Les provisions sont présentées dans la Note 23. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Engagement sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours de dépôts au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Engagement de financement

Si les engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

Garanties financières données

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur. Elles sont évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

• Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et n'intégrant pas des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts ainsi que les actions émises par une filiale du Groupe dans le cadre du financement de son activité de crédit-bail immobilier sont qualifiés d'instruments de dettes.

Ces titres subordonnés à durée indéterminée sont alors classés en *Dettes subordonnées*.

A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Emis par Société Générale, ces titres sont présentés parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

• Actions de préférence

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par le Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

Emises par des filiales, ces actions de préférence sont présentées parmi les *Participations ne donnant pas le contrôle*. Les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières sont inscrites en *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat.

- **Titres super subordonnés à durée indéterminée**

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe, ces titres ont été classés en capitaux propres.

Emis par Société Générale, ces titres sont présentés parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les *Participations ne donnant pas le contrôle* correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

Actions propres

Les actions Société Générale détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ou les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits en capitaux propres lors de leur enregistrement initial. Les primes payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en capitaux propres, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en *Intérêts et produits assimilés* pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendu.

Produits nets de commissions sur prestations de services

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation ; le solde de ces commissions est enregistré en résultat à la fin de la période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération.

Frais de personnel

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées aux paiements sur base d'actions Société Générale.

Avantages du personnel

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

Ces écarts actuariels, ainsi que le rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ils sont enregistrés immédiatement et en totalité parmi les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Ces éléments ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les états financiers consolidés du Groupe, ces éléments, qui ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat, sont présentés sur une ligne distincte de l'Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, mais sont transférés en réserves dans le tableau d'Evolution des capitaux propres de sorte qu'ils figurent directement parmi les *Réserves consolidées* au passif du bilan.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- la variation de l'engagement suite à une modification ou réduction d'un régime (coût des services passés) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation de l'engagement et le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net) ;
- l'effet des liquidations de régimes.

• **Avantages à long terme**

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Paiements sur base d'actions Société Générale

Les paiements sur base d'actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

• **Le Plan mondial d'actionnariat salarié**

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement, abondement et décote*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

• **Autres paiements basés sur des actions**

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer *via* ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces instruments, calculée en date de notification, est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Instruments de capitaux propres et réserves liées* en capitaux propres. A chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur des sommes à verser est étalée en charges dans la rubrique *Rémunérations du personnel* sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement. En cas de couverture par instruments dérivés, la variation de valeur de ces derniers est enregistrée dans la même rubrique du compte de résultat à hauteur de la part efficace.

Coût du risque

La rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques.

Impôt sur le résultat

• **Impôts courants**

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat.

• **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait

l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables font l'objet d'une revue annuelle tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de ces dernières fondée sur les perspectives de développement de leurs activités : les actifs d'impôts différés qui n'avaient pas été comptabilisés jusque là sont alors reconnus au bilan s'il devient probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération ; en revanche, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat consolidé. Cependant, les impôts différés se rapportant à des charges ou produits enregistrés en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* sont inscrits dans cette même rubrique des capitaux propres.

Activité d'assurance

• Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

• Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement des provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés et des provisions pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques décès, l'invalidité et l'incapacité de travail.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte avec clause discrétionnaire de participation aux bénéfices ou avec une clause d'assurance significative sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques protection habitations, auto et garanties accidents de la vie.

En application des principes définis par la norme IFRS 4 et conformément à la réglementation locale applicable au regard de cette dernière, les contrats d'assurance avec une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » consistant à comptabiliser au bilan dans le poste *Participation aux bénéfices différée* les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Cette provision à la participation aux bénéfices différée est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Afin d'établir le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée en cas de moins-value latente nette, il est démontré que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-values latentes. Pour cela, les approches suivantes sont retenues :

- la première consiste à simuler des *scenarii* de stress déterministes (« normés » ou extrêmes). On démontre que dans ces *scenarii*, il n'y a pas de réalisation de moins-values significatives au titre des actifs en stock à la date d'inventaire dans les *scenarii* testés.
- l'objectif de la seconde approche est de s'assurer qu'à moyen-long terme, les ventes réalisées pour faire face aux besoins de liquidité ne génèrent pas de moins-values significatives. Cette approche est vérifiée sur des projections réalisées à partir de *scenarii* extrêmes.
- par ailleurs, le test d'adéquation des passifs est effectué semestriellement au moyen d'un modèle stochastique faisant appel à des hypothèses de paramètres conformes à ceux utilisés pour la MCEV (*Market Consistent Embedded Value*). Ce test prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion, les commissions, les options et garanties sur les contrats.

3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par l'Autorité des Normes Comptables

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables, dans sa recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

Règle de compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Transfert des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat

Les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au cours de la période et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat sont présentés de manière distincte dans l'Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. En fin de période, ils sont transférés directement en *Réserves consolidées* au passif du bilan consolidé et dans le tableau d'évolution des capitaux propres.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

A fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés tels que les porteurs d'actions de préférence ou de titres subordonnés ou super

subordonnés classés en capitaux propres. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir en cas de conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est ainsi tenu compte de l'effet dilutif des plans d'options et d'attribution d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

4. NORMES COMPTABLES OU INTERPRETATIONS QUE LE GROUPE APPLIQUERA DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013. Ces normes et interprétations entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

Normes comptables, interprétations ou amendement adoptés par l'Union européenne

Normes ou interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendements à IAS 32 « Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	13 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 10 « Etats financiers consolidés »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 11 « Partenariats »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 sur les dispositions transitoires	4 avril 2013	1 ^{er} janvier 2014
Entités d'investissement (modifications des normes internationales d'information financière IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27)	20 novembre 2013	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers »	19 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »	19 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2014

• Amendements à IAS 32 « Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »

Ces amendements clarifient les règles de compensation des actifs et passifs financiers : la compensation serait obligatoire seulement si une entité a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire en toute circonstance de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'analyse des conséquences potentielles de ces amendements sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

• IFRS 10 « Etats financiers consolidés »

Cette nouvelle norme redéfinit la notion de contrôle dans laquelle le recours au jugement est renforcé. Cette nouvelle définition du contrôle doit tenir compte à la fois : du pouvoir exercé par le groupe consolidant sur l'entité, de son exposition ou de ses droits sur les rendements variables de l'entité et de sa capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements. L'analyse des conséquences de cette nouvelle norme est en cours. Au regard de la nouvelle définition du contrôle, les deux véhicules de titrisation (Barton et Antalis – Cf. Note 29) structurés pour le compte de tiers seront consolidés à compter de l'exercice 2014.

- **IFRS 11 « Partenariats »**

Cette norme distingue deux types d'accords conjoints (activité conjointe et coentreprise) selon la nature des droits et obligations des partenaires et supprime l'option d'application de la méthode de l'intégration proportionnelle. Les coentreprises devront désormais être consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La coentreprise la plus significative du périmètre de consolidation du Groupe est la société de courtage Newedge Group actuellement consolidée par intégration proportionnelle (Cf. Note 46). Sa mise en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2014 entrainera une réduction du total bilan du groupe d'environ 20 G EUR.

- **IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »**

Cette norme définit l'ensemble des informations à présenter dans les notes annexes au titre de toutes les filiales, partenariats et entreprises associées ainsi que sur les entités structurées (consolidées ou non). Elle conduira le Groupe à enrichir les notes annexes aux états financiers consolidés au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

- **Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels »**

Les amendements précisent les modalités de comptabilisation des participations dans les états financiers individuels.

- **Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »**

Ces amendements tiennent compte des modifications apportées par la publication des normes IFRS 10 et IFRS 11 pour les participations dans les entreprises associées et les coentreprises.

- **Amendements sur les dispositions transitoires d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12**

Les amendements limitent les informations comparatives retraitées à la période comparative précédant l'application des normes IFRS 10, 11 et 12 et suppriment par ailleurs la nécessité de publier les informations comparatives retraitées pour les entités structurées non consolidées lors de la première année d'application de la norme IFRS 12.

- **Entités d'investissement (amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27)**

Ces amendements exemptent les entités d'investissements de l'obligation de consolider les entités qu'elles contrôlent, au profit d'une comptabilisation de leurs participations à la juste valeur par le compte de résultat. Ils clarifient également les informations à fournir en annexe par les sociétés d'investissement.

- **Amendements à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs financiers »**

Ces amendements limitent aux seuls actifs dépréciés l'obligation d'informations à fournir sur la valeur recouvrable et sur les modalités de détermination de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) d'une unité génératrice de trésorerie comprenant un goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée indéfinie.

- **Amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »**

Ces amendements permettent de maintenir les relations de couverture dans le cas où les contreparties de l'instrument de couverture sont tenues, par la réglementation (comme le règlement EMIR au sein de l'Union Européenne) ou la loi, d'opérer une novation et d'apporter le contrat à une chambre de compensation sans que les termes de l'instrument de couverture ne soient autrement modifiés.

Normes comptables et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 1 : classement et évaluation »	12 novembre 2009, 28 octobre 2010, 16 décembre 2011 et 19 novembre 2013	Non déterminée
IFRIC 21 « Prélèvements »	20 mai 2013	1er janvier 2014
IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 3 : comptabilité de couverture » et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39	19 novembre 2013	Non déterminée
Amendements à IAS 19 « Régime d'avantages sociaux : contribution des employés »	21 novembre 2013	1er juillet 2014
Améliorations annuelles (2010-2012 et 2011-2013) des IFRS – décembre 2013	12 décembre 2013	1er juillet 2014

• IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 1 : classement et évaluation »

La norme IFRS 9 a pour objet de refondre la norme IAS 39. IFRS 9 - Phase 1 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle sera complétée par la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers (IFRS 9 - Phase 2 en cours d'élaboration par l'IASB), ainsi que par le traitement des opérations de couverture (IFRS 9 - Phase 3 cf. ci-dessous).

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

Il faut noter que les dispositions de la norme IFRS 9 - Phase 1 ont fait l'objet de propositions d'amendements concernant le classement et l'évaluation des actifs financiers et pour lesquelles l'IASB a publié le 28 novembre 2012 un exposé-sondage « Classification et évaluation : amendements limités à IFRS 9 ». Les dispositions définitives sont en cours d'élaboration par l'IASB et pourront différer des éléments présentés ci-dessus.

- **IFRIC 21 « Prélèvements »**

Cette interprétation de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

- **IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 3 : Comptabilité de couverture » et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39**

Cette nouvelle norme a pour objet de mieux aligner la comptabilité de couverture sur la gestion par l'entité de ses risques financiers et non financiers.

A cette fin, la norme étend notamment le champ des instruments financiers non dérivés pouvant être qualifiés d'instruments de couverture. De même, le périmètre des éléments pouvant être qualifiés d'éléments couverts est étendu à des composants d'instruments non financiers. La norme amende également les modalités d'appréciation de l'efficacité des couvertures. Par ailleurs, des informations supplémentaires sont requises dans les notes annexes pour décrire la stratégie de gestion et de couverture des risques ainsi que les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

La norme IFRS 9 n'aborde pas le traitement comptable des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'élaboration par l'IASB.

- **Amendements à IAS 19 « Régime d'avantages sociaux : contribution des employés »**

Ces amendements concernent les cotisations des salariés aux régimes à prestations définies. Leur objectif est de simplifier la comptabilisation des cotisations des salariés qui sont indépendantes du nombre d'années travaillées.

- **Améliorations annuelles (2010-2012 et 2011-2013) des IFRS - décembre 2013**

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes.

Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 766 sociétés au 31 décembre 2013 :

- **620** sociétés intégrées globalement ;
- **79** sociétés intégrées proportionnellement ;
- **67** sociétés mises en équivalence.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2013, par rapport au périmètre en vigueur au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

- Le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans TCW Group Inc., soit 89,56%, à Carlyle Group et à la direction de TCW.
- La participation du Groupe dans la Banque Tarneaud est passée de 97,57% à 100% suite au rachat par le Crédit du Nord des titres détenus par des actionnaires minoritaires.
- Le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans National Société Générale Bank, soit 77,17%, à Qatar National Bank.
- La participation du Groupe dans Société Générale Banque au Liban passe de 19% à 16,8% suite à une augmentation de capital non souscrite par le Groupe.
- Le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Société Générale Private Banking (Japan) Ltd, soit 100%.
- Le Groupe a racheté la participation d'un actionnaire minoritaire dans Rosbank portant son taux de détention dans cette entité de 82,4% à 92,4%. Par conséquent, le taux de détention de LLC Rusfinance, LLC Rusfinance Bank et Commercial Bank Deltacredit a également augmenté de 82,40% à 92,40%, et le taux de détention dans SG Strakhovanie LLC. et Société Générale Strakhovanie zhizni LLC., est passé de 96,66% à 98,56%.

La plus-value avant impôt des cessions de participations consolidées a été enregistrée dans le compte de résultat en *Gains ou pertes nets sur autres actifs* pour un montant de 583 M EUR.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » sont notamment classés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées*, des actifs et passifs liés à l'activité de crédit à la consommation en Hongrie et en Turquie.

Note 3

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette note précise les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes :

Notes	Libellés
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
Note 7	Instruments dérivés de couverture
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle
Note 11	Portefeuilles reclassés
Note 12	Opérations de location financement et assimilées
Note 13	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
Note 18	Dettes envers les établissements de crédit
Note 19	Dettes envers la clientèle
Note 20	Dettes représentées par un titre
Note 26	Dettes subordonnées

1. DEFINITION ET HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

Hiérarchie de la juste valeur :

À des fins d'information en annexe des comptes consolidés, la juste valeur des instruments financiers est présentée selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 (N1) : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Les instruments en juste valeur au bilan, regroupés dans cette catégorie, comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'Etats ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations *brokers / dealers*), les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options), les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible en date d'arrêté des comptes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché.

- niveau 2 (N2) : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

Sont notamment regroupés dans la catégorie N2 les titres en juste valeur au bilan, qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds) et les instruments dérivés fermes et optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, caps, floors, swaptions, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières, dérivés de crédit. Ces instruments ont des maturités correspondant aux zones de termes communément traitées dans le marché, et peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière, produits à sous-jacents multiples par exemple), la complexité restant alors cependant limitée. Ici, les techniques de valorisation font appel à des méthodes usuelles et partagées par les principaux intervenants de marché.

Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances au coût amorti, accordés à des contreparties dont le risque de crédit fait l'objet d'une cotation sous forme de CDS.

- niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables). Il s'agit essentiellement pour les instruments en juste valeur au bilan de ceux pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat.

Ainsi, les instruments financiers classés en catégorie N3 comprennent les dérivés ayant des échéances plus longues que celles traitées habituellement sur les marchés, et/ou dont les profils de rémunération présentent des spécificités marquées. De même, les dettes valorisées en juste valeur sont classées en N3 dès lors que les dérivés incorporés qui les concernent sont également valorisés sur la base de méthodes non observables.

S'agissant des dérivés complexes, les principaux instruments en N3 sont les suivants :

- Dérivés sur actions : contrats optionnels de maturité longue et /ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments sont sensibles à des paramètres de marché (volatilités, taux de dividende, corrélations...) dont le marquage dépend, en l'absence de profondeur de marché et d'une objectivation possible par des prix régulièrement traités, de méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique). Les produits hybrides actions (c'est-à-dire dont au moins un sous-jacent n'est pas de type action) sont également classés en N3 pour cause de corrélation entre sous-jacents différents généralement non observables.
- Dérivés de taux d'intérêt : options exotiques, produits sensibles à la corrélation (entre différents taux d'intérêts, différents taux de change, ou, par exemple pour les produits quanto, pour lesquels les devises de règlement et des sous-jacents sont différentes, entre taux d'intérêts et taux de change) ; ils sont susceptibles d'être classés en N3 pour cause de paramètres de valorisation non observables, compte tenu de la liquidité des couples concernés et de la maturité résiduelle des transactions (par exemple sont jugées non observables les corrélations Taux / Taux sur le couple USD / JPY).
- Dérivés de crédit : la catégorie N3 comprend ici principalement des instruments sur paniers exposés à la corrélation de temps de défaut (produits de type « *N to default* » dans lequel l'acheteur de protection est dédommagé à partir du N^{ième} défaut, qui sont exposés à la qualité de crédit des signatures composant le panier et à leur corrélation, ou de type « *CDO Bespoke* », qui sont des CDO – *Collateralized Debt Obligation* – de tranches « sur mesure », c'est-à-dire créés spécifiquement pour un groupe d'investisseurs et structurés en fonction de leur besoin), ainsi que les produits soumis à la volatilité de *spread* de crédit.
- Dérivés de matières premières : sont inclus dans cette catégorie des produits faisant appel à des paramètres de volatilité ou de corrélation non observables (options sur swap de matières premières, produits sur paniers de sous-jacents par exemple).

2. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

2.1 Méthodes de valorisation

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les swaps ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction Financière de GBIS (Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment bid-ask ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » / « *Debt valuation adjustment* » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les tiers, à l'exception de certaines chambres de compensation. Cet ajustement tient par ailleurs compte des accords de compensation existant pour chacune des contreparties. La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfices liés au financement de ces opérations (FVA, « *Funding Valuation Adjustment* ») est effectué sur certains dérivés non couverts par des accords de compensation.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

À titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

● **Actions et autres titres à revenu variable**

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes

de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...);
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs...);
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de business plans, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

● Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

● Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

2.2 Estimations de principaux paramètres non observables

Le tableau ci-après fournit pour les instruments en niveau 3 leur valorisation au bilan, ainsi que les intervalles de valeurs des principaux paramètres non observables par grande classe d'instruments.

Classes d'instruments	Evaluation au bilan (MEUR)		Principaux types de produits	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle de données non observables min et max
	Actif	Passif				
Actions/fonds	1 247	18 574	Instruments dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilités non observables des actions	3% / 82%
					Dividendes non observables des actions	0% / 8,4%
					Corrélations non observables	-90% / 99,9%
					Volatilités des Hedge funds	6,5% / 17,7 %
					Volatilités des Mutual funds	2,1% / 40,8%
Taux d'intérêts et / ou taux de change	2 487	5 115	Instruments dérivés hybrides taux / change	modèle de valorisation des produits hybrides	Corrélations non observables	-56% / 99%
			Instruments dérivés sur taux de change	modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilité de change	1,5% / 20%
			Instruments dérivés de taux dont le notional est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacent européens	modèle de valorisation de produits à remboursements anticipés	Taux constants de remboursements anticipés	0% / 50%
			Instruments dérivés sur Inflation	modèle de valorisation des produits inflation	Corrélation inflation / inflation	67% / 82%
Crédit	440	1 629	CDOs et tranches d'indices	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Corrélation des temps de défaut Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0% / 100%
			Instruments dérivés de crédit	Modèle de défaut de crédit	Corrélation des temps de défaut	0% / 100%
					Corrélation quanto	-40% / 40%
Matières premières	227	694	Instruments sur panier de matières premières	Modèle de valorisation des options sur matières premières	Corrélations non observables	-18% / 99%

(1) les instruments hybrides sont ventilés selon les principales données non observables

2.3 Sensibilité de la juste valeur pour les instruments en niveau 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours incertains. Néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 décembre 2013 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte soit une variation « normée⁽¹⁾ » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses en lien avec la politique d'ajustements additionnels de valorisation de l'instrument financier concerné.

Sensibilité de la juste valeur des instruments en niveau 3 à une variation raisonnable des paramètres non observables

(En M EUR)	31.12.2013	
	Impact négatif	Impact positif
Actions, autres instruments de capitaux propres et dérivés	(52)	84
Volatilités des actions	(4)	20
Dividendes des actions	(1)	1
Corrélations	(36)	50
Volatilités des Hedge funds	(8)	8
Volatilités des Mutual funds	(3)	5
Instruments sur taux d'intérêts et / ou taux de change et dérivés	(64)	64
Corrélations non observables	(57)	57
Volatilité de change	(2)	2
Taux constants de remboursements anticipés	(1)	1
Corrélation inflation / inflation	(4)	4
Instruments de crédit et dérivés	(22)	22
Corrélation des temps de défaut	(17)	17
Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	(4)	4
Corrélation quanto	(2)	2
Instruments dérivés sur matières premières	(4)	4
Corrélations	(4)	4

Il convient de noter que, compte tenu des réfections apportées aux niveaux de valorisation, la probabilité attachée à cette incertitude est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable. Les montants ci-dessus illustrent les incertitudes de valorisation à la date d'évaluation, et sur la base de variations raisonnables : elles ne permettent pas de prévoir ou déduire les variations futures de la juste valeur, ou l'impact de conditions de marché extrême.

(1) C'est-à-dire reprenant :

- Soit l'écart-type des prix de consensus qui contribuent à évaluer le paramètre (TOTEM...) néanmoins considéré comme non observable ;
- Soit l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

3. LES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour ces instruments financiers, la juste valeur présentée en annexe et ventilée selon la hiérarchie de la juste valeur telle que décrite paragraphe 1 *Définition et hiérarchie de la juste valeur*, ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

● Prêts, créances et opérations de location financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux établissements de crédit et aux grandes entreprises, est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publié par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances, les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable nette de dépréciations, dès lors qu'il n'y a pas eu de fluctuation significative des *spreads* de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

● Dettes

La juste valeur des dettes est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Dès lors que la dette est représentée par un instrument coté, sa juste valeur est égale à son cours de marché.

Pour les dettes à taux variable et celles dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. De la même manière, la juste valeur individuelle des comptes à vue est égale à leur valeur comptable.

Note 4

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

● **Typologie des risques**

Le Groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités. Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, sa politique de gestion des risques s'articule autour des principaux risques suivants, dont chacun est susceptible d'affecter ses résultats :

- le risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays) : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. Le risque-pays se manifeste dès lors qu'une exposition est susceptible d'être impactée défavorablement du fait de changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement. Le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires. Des limites sont fixées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques les plus significatifs. Les principaux risques de concentration sont de plus analysés périodiquement pour l'ensemble du Groupe ;
- le risque de marché : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif, tel que les actifs immobiliers. Les positions et les risques sont contrôlés quotidiennement et comparés à des limites prédéfinies qui sont validées pour les principales d'entre elles par le Conseil d'administration sur proposition du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR), en accord avec l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration ;
- le risque structurel de taux d'intérêt et de change : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre. Le principe général pour le Groupe est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. La gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe. Concernant le change, la politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des principales devises dans lesquelles il opère.
- le risque de liquidité : risque que le Groupe ne puisse faire face à ses besoins de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. La liquidité étant une ressource rare, l'objectif du groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante tout en maintenant des coussins de sécurité adéquats permettant de couvrir des situations de stress. Le plan de financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une emprise réduite sur le court terme et en s'assurant une diversification en terme de produits et de bassins d'émission. Les objectifs sont validés par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice « appétit pour le Risque » du Groupe ;

1. ORGANISATION, PROCÉDURES ET MÉTHODES

1.1. STRATÉGIE DE GESTION DU RISQUE

Le groupe Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficace pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture risque forte et la promotion de l'innovation. Plus précisément, cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des piliers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée des risques, en accord avec son appétit au risque ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques ;
- faire de la maîtrise des risques un élément différenciant et un facteur de compétitivité reconnu par tous.

Cela se traduit par :

- des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques ;
- la détermination et la formalisation de l'appétit pour le risque du Groupe ;
- des outils de maîtrise des risques efficaces ;
- une culture risque développée et présente à chaque niveau de l'entreprise.

Ces différents points font l'objet d'une attention particulière avec la mise en place d'une série d'initiatives dans le cadre du programme ERM (*Enterprise Risk Management*) qui vise à améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la banque.

1.2. PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion des risques du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus de gestion des risques et la promotion de la culture risque, depuis le Conseil d'administration jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des directions opérationnelles ;
- l'approche et le suivi des risques doivent être homogènes dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, via le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et la Direction financière sont dédiées à la gestion et au contrôle permanent des risques en toute indépendance par rapport aux directions opérationnelles.

● Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe et veille à son application en assumant et contrôlant les risques. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution globale du portefeuille en particulier le coût du risque et approuve les limites

de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe dans le cadre de l'exercice d'appétit pour le risque au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent)

● **Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques**

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité du contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, la cartographie des risques et les indicateurs de l'appétit pour le risque du Groupe lui sont présentés une fois par an, et il examine chaque année le Rapport annuel sur le contrôle interne qui est remis au Conseil d'administration et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

● **Le Comité des risques et le Comité grands risques**

Le Comité des risques du Groupe (CORISQ), présidé par la Direction générale, est composé des membres du Comité exécutif du Groupe (COMEX), de responsables de la Direction des risques et, en tant que de besoin, des représentants des Directions concernées par l'ordre du jour ; il se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations en matière de risques du Groupe.

De manière générale, le CORISQ, sur proposition de la Direction des risques (RISQ), prend les principales décisions portant sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, de marché et opérationnels).

Le Comité des grands risques (CGR) constitue une instance *ad hoc* qui réunit, sous la présidence de la Direction générale, les responsables opérationnels et de la Direction des Risques en charge d'examiner et de piloter les principales expositions individuelles du Groupe.

● **La Direction des risques**

La Direction des risques a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe Société Générale par l'élaboration sous l'égide de la Direction Générale et en lien avec la Direction financière et les piliers, de l'appétit aux risques du Groupe (décliné dans les différents métiers du Groupe) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques. Dans l'exercice de ses fonctions, la Direction des risques concilie l'indépendance par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ;
- est coresponsable, avec la Direction financière, d'instruire la fixation de l'appétit aux risques du Groupe qui est proposé conjointement à l'organe exécutif et au Conseil d'Administration pour validation;
- recense l'ensemble des risques du Groupe ;
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire ;
- contribue à la définition des politiques de risque tenant compte des objectifs des piliers et des enjeux de risques correspondants;
- définit et valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- valide les opérations et limites proposées par les responsables des lignes- métiers ;
- définit le système d'information « risques » et s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers.

● Le Comité Nouveau Produit

Chaque Direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à un Comité nouveau produit. Piloté conjointement par la Direction des risques et les directions métiers, ce comité a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions support ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Ce Comité s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

● La Direction financière

Au sein de la Direction financière, le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés dans le Département Gestion financière et capital.

Conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques, la gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux entités distinctes.

- le Département « Gestion du bilan et financement », chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral). Il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière, et les fonctions d'exécution des opérations financières ;
- le Département « Suivi des risques ALM », chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier le contrôle des modèles et le suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe. Ce département est par ailleurs supervisé fonctionnellement par la Direction des Risques.

La Direction financière est par ailleurs chargée d'évaluer et de gérer les autres grands types de risques, à savoir les risques stratégiques, d'activité, etc.

Le Comité de politique financière, présidé par la Direction générale, valide le dispositif d'analyse et de mesure des risques structurels, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*⁽¹⁾). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'appétit du Groupe pour le risque.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le pilotage des ressources rares et de la performance est placé sous la responsabilité unique d'un nouveau département Pilotage financier et stratégique.

(1) ICAAP : (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) : il s'agit du processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

2. LES RISQUES DE CRÉDIT

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

● 2.1.1. Politique de crédit

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit aux risques.

● 2.1.2. Processus de validation

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe;
- ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie – *obligor rating*), proposées par le secteur de suivi commercial et validées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité grands risques qui se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

● 2.1.3. Suivi des risques de crédit et de contrepartie

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de crédit et de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance. Des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

2.2. MESURES DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

Le système de notation du Groupe s'appuie sur une évaluation quantitative des risques de crédit à partir de modèles estimant les paramètres internes bâlois. Ces modèles sont utilisés pour le calcul des exigences réglementaires du Groupe en fonds propres. Ils répondent également à des objectifs de gestion du risque ou encore aux activités opérationnelles du Groupe. Ils constituent des outils pour structurer, tarifier et approuver les transactions et contribuent à la détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

La grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe est couvert par des modèles internes de probabilité de

défaut (PD) et *loss given default* (LGD). Ils ont pour l'essentiel été validés en méthode IRBA (*Internal Ratings Based Advanced*) en 2007 et font l'objet depuis cette date d'un suivi de performance régulier.

Le système de notation se différencie selon le type de clientèle auquel il s'applique :

- pour la clientèle de détail, les paramètres bâlois sont attribués automatiquement, en conformité avec les principes de l'accord de Bâle ;
- pour la clientèle entreprises, banques et souverains, le dispositif de notation repose sur deux grands piliers : un dispositif de notation de contreparties, appuyé par des modèles, et un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD et de facteurs de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor*, CCF) en fonction des caractéristiques des transactions.

Dans les deux cas, un ensemble de procédures énonce les règles relatives au processus de notation (champ d'application, choix du modèle de notation, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le contrôle de cohérence a posteriori (*back-testing*, surveillance du dispositif global) et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autres de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique et complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

L'ensemble des modèles de risque du Groupe est construit et validé sur la base d'historiques internes les plus longs possibles, respectant des contraintes de représentativité (tant au regard des portefeuilles concernés que des effets de la conjoncture sur la période considérée) et de prudence. De la sorte, les estimations de risque du Groupe ne présentent pas une sensibilité excessive aux variations de la conjoncture, tout en restant adaptées à la détection des éventuels risques dégradés. De plus, la modélisation des PD des grandes entreprises a été étalonnée par rapport aux statistiques de défaillance long terme provenant d'une agence de notation externe.

2.3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

● Utilisation des dérivés de crédit pour la gestion de la concentration Corporate

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *Corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Les protections individuelles acquises le sont principalement au titre de la politique de gestion des surconcentrations, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 98% du montant total des protections.

L'encours total des achats de protections via dérivés de crédit *Corporate* est stable à 1,4 Md EUR à fin décembre 2013 (1,9 Md EUR à fin décembre 2012). Sur 2013, les *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS) des émissions *investment grade* européennes (indice Itraxx) se sont contractés faisant baisser la sensibilité du portefeuille au resserrement des *spreads*. Les opérations sur dérivés de crédit mises en place les années précédentes pour limiter la volatilité du résultat généré par ce portefeuille de CDS (ces positions étant valorisées en *marked-to-market*) n'ont donc pas eu besoin d'être renouvelées.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de *rating* supérieur ou égal à BBB+, la moyenne se situant en A/A-. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

Tous les dérivés de crédit quelle que soit l'intention de gestion sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers. Ils sont donc présentés pour leur valeur notionnelle et leur juste valeur en opérations de *trading*.

● **Garanties et Collatéraux**

Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

- les sûretés personnelles correspondent aux garanties c'est-à-dire à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (par exemple Crédit Logement en France), les réhausseurs de crédit et les compagnies d'assurance, les organismes de crédit à l'exportation, etc. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés réelles correspondent à des collatéraux qui peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance.

Dans le but de réduire sa prise de risque, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont CDS).

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que la sûreté ou la garantie répondent correctement aux exigences de la directive relative aux exigences de fonds propres des établissements de crédit (*Capital Requirement Directive*, CRD).

Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

● **L'atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché**

Société Générale fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale. Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière (le plus souvent quotidienne) du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines disposant d'une bonne notation. D'autres actifs négociables peuvent être acceptés à condition que leur valorisation soit ajustée (décotes ou *haircuts*) afin de traduire la moindre qualité et/ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

La gestion du collatéral des opérations de gré à gré (OTC) fait l'objet d'une supervision permanente afin de minimiser le risque opérationnel :

- la valeur de l'exposition par opération collatéralisée est certifiée quotidiennement ;
- des contrôles spécifiques permettent de s'assurer du bon déroulement du process (règlement du collatéral, cash ou titres, supervision des suspens, etc.) ;
- les stocks d'opérations collatéralisées sont réconciliés avec ceux de la contrepartie selon une fréquence fixée par le régulateur (principalement quotidienne) afin d'éviter et/ou de résoudre les litiges sur appel de marge ;
- les éventuels litiges sont suivis quotidiennement et font l'objet d'un comité de revue.

- **Assurances crédit**

Outre le recours aux Agences de crédit export (par exemple : Coface et Exim) et aux organismes multilatéraux (par exemple : BERD), Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose sur une limite globale complétée par des sous-limites par maturité et des limites par contrepartie assureur, chaque contrepartie assureur devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité.

2.4. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

- **2.4.1. Répartition du portefeuille de crédit au bilan**

Les encours du portefeuille de crédit au bilan se répartissent comme suit au 31 décembre 2013 :

(En Md EUR)	31.12.2013				31.12.2012			
	Titres à revenus fixes ⁽²⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽³⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total	Titres à revenus fixes ⁽²⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽³⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total
Encours non dépréciés	121,65	330,94	52,51	505,10	114,26	344,25	42,44	500,95
<i>Dont encours non dépréciés avec impayés</i>	0,00	6,81	0,05	6,86	0,00	6,73	0,02	6,75
Encours dépréciés	0,64	27,57	0,16	28,37	0,48	26,93	0,20	27,61
Total brut	122,29	358,51	52,67	533,47	114,74	371,18	42,64	528,56
Dépréciation	(0,14)	(16,72)	(0,03)	(16,88)	(0,14)	(15,85)	(0,06)	(16,05)
Réévaluation des éléments couverts	-	0,40	0,03	0,43	-	0,68	0,05	0,73
Total net	122,15	342,20	52,67	517,02	114,60	356,01	42,63	513,24
Valeur reçues en pension et titres reçus en pension livrée	-	19,08	32,17	51,25	-	22,97	34,89	57,86
Total	122,15	361,28	84,84	568,27	114,60	378,98	77,52	571,10

(2) Les titres à revenus fixes comprennent les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance.

(3) Incluent les encours de location financement.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 1,8% des encours bilan non dépréciés hors titres et inclut les impayés techniques. Ce montant est stable par rapport à la proportion observée au 31 décembre 2012 (1,7% des encours bilan non dépréciés hors titres).

- **2.4.2. Information relative à la concentration des risques**

La mesure adoptée pour les encours de crédit dans cette section est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation.

Au 31 décembre 2013, l'EAD du Groupe est de 635 Md EUR (dont 531 Md EUR d'encours au bilan).

Le groupe Société Générale assure une gestion active de ses concentrations, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille (concentrations géographique ou sectorielle).

La concentration individuelle est un paramètre géré au moment de l'octroi et tout au long de la vie du dossier. Les contreparties représentant les expositions les plus importantes de la banque sont revues régulièrement par la Direction générale.

Des analyses de portefeuille sont réalisées aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique et sont présentées périodiquement aux instances de direction du Groupe

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DES ENCOURS DU GROUPE HORS TITRISATION AU 31 DÉCEMBRE 2013 (EXPOSURE AT DEFAULT*)

Portefeuille global par catégorie d'exposition (En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Souverains	143 041	143 422
Établissements ⁽⁴⁾	61 113	71 585
Entreprises	250 248	266 682
Clientèle de détail	180 646	184 282
TOTAL	635 048	665 971

(4) Établissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

* Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de collatéraux.

VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2013 (EXPOSURE AT DEFAULT*)

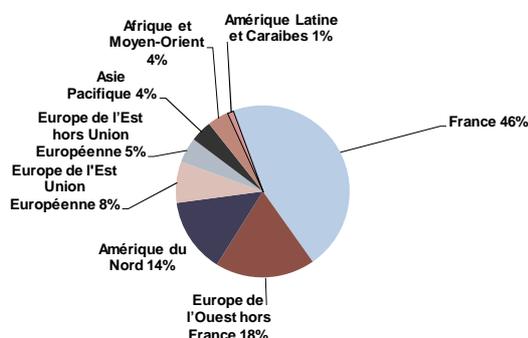
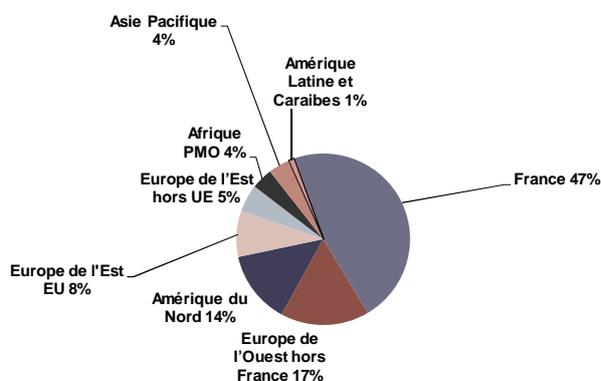
Portefeuille clientèle de détail par catégorie d'exposition (En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Prêts immobiliers	93 640	94 565
Expositions renouvelables	8 896	9 686
Autres crédits particuliers	53 268	54 081
TPE et professionnels	24 841	25 950
TOTAL	180 646	184 282

* Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de collatéraux

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2013 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES)

Engagements bilan (soit 531 Md EUR d'EAD)

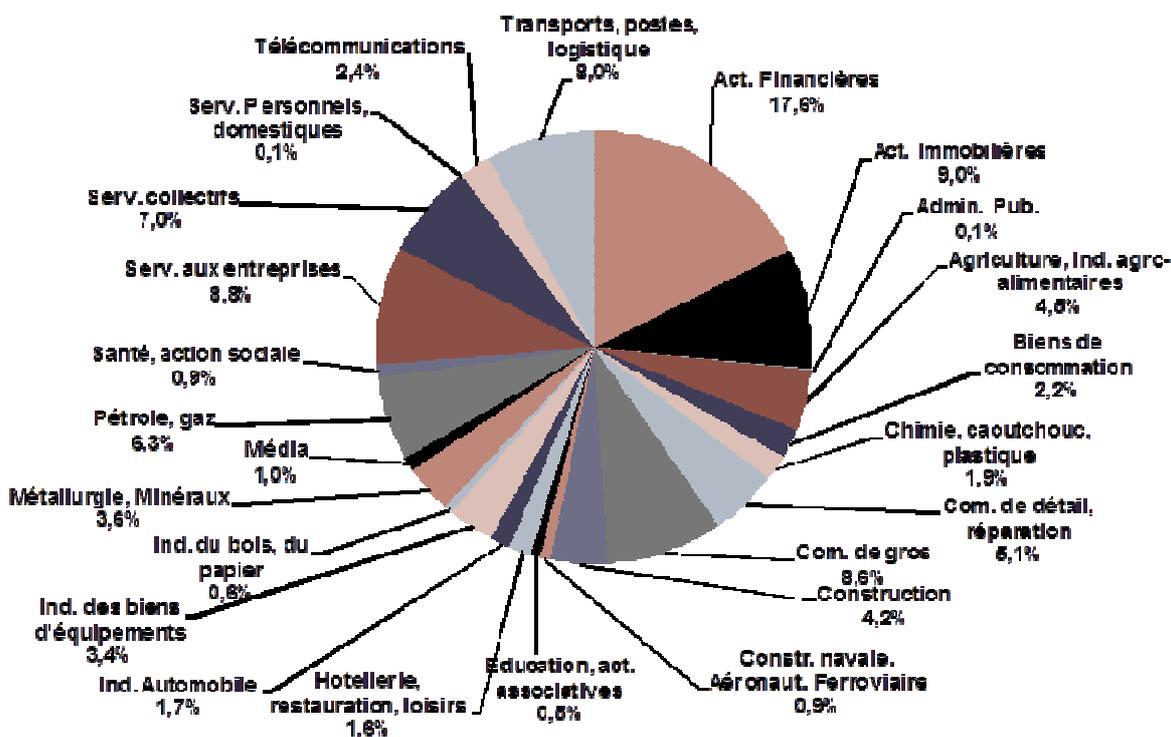
Engagements bilan et hors-bilan (soit 635 Md EUR d'EAD)



Au 31 décembre 2013, 86% des encours du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrés sur les grands pays

industrialisés. La moitié des encours est portée par une clientèle française (26% sur le portefeuille non retail et 20% sur les particuliers).

VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS CORPORATE DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2013 PAR PORTEFEUILLE BALOIS ENTREPRISES, SOIT 250 MD EUR D'EAD (EXPOSURE AT DEFAULT)*



* EAD bilan et hors-bilan, hors immobilisations, comptes de régularisation et titres de participation. Le portefeuille *Corporate* (Grandes Entreprises, PME et Financements spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

Au 31 décembre 2013, le portefeuille *Corporate* s'élève à 250 Md EUR (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10% du portefeuille. Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties *Corporate* représentent 6% de ce portefeuille.

• 2.4.3. Répartition des encours non dépréciés avec impayés

(En Md EUR)	31.12.2013			31.12.2012		
	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur les établissements de crédit	% des encours bruts	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur les établissements de crédit	% des encours bruts
Impayés de moins de 91 jours	6,17	0,05	90,70%	6,22	0,02	92,40%
<i>dont impayés de moins de 31 jours</i>	<i>4,31</i>	<i>0,04</i>	<i>63,00%</i>	<i>3,94</i>	<i>0,01</i>	<i>58,00%</i>
Impayés entre 91 et 180 jours	0,34	-	4,90%	0,3	-	4,50%
Impayés de plus de 180 jours	0,3	-	4,40%	0,21	-	3,20%
Total	6,81	0,05		6,73	0,02	

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques qui impactent principalement la catégorie d'impayés de moins de 31 jours. Les impayés techniques correspondent aux impayés qui résultent d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclarés correspond à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé. Les encours peuvent être placés sous surveillance dès le premier impayé.

Après 90 jours d'impayés la contrepartie est considérée en défaut (à l'exception des prêts personnels immobiliers et des opérations avec les collectivités territoriales).

• 2.4.4. Encours restructurés

Les encours dits « restructurés » au sein du groupe Société Générale concernent les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiées contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration).

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales qui concernent des clients pour lesquels la banque accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur, et sans abandon de capital ou d'intérêts courus.

Toute situation conduisant à une restructuration de crédit doit impliquer le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés.

Les clients dont les créances ont été restructurées sont maintenus en défaut tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements.

Le montant des encours de crédit restructurés et passés d'un statut d'encours dépréciés à sains au cours de l'exercice 2013, s'élève à 196 M EUR.

• 2.4.5. Garanties et collatéraux

Le montant de sûretés (garanties et collatéraux) alloué dans le calcul des exigences en fonds propres du Groupe s'élève à 137,9 Md EUR au 31 décembre 2013, dont 89,4Md EUR sur la clientèle de détail et 48,5 Md EUR sur les autres clientèles (contre respectivement 90,3 Md EUR et 51,5 Md EUR au 31 décembre 2012).

En parallèle du calcul réglementaire des exigences en fonds propres, les sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés et des encours dépréciés font l'objet d'une collecte. Le montant des sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés s'élève au 31 décembre 2013 à 3,1 Md EUR (dont 1,8 Md EUR sur la clientèle de détail et 1,3 Md EUR sur les autres clientèles). Le montant des sûretés reçues au titre

des encours dépréciés s'élève au 31 décembre 2013 à 7,3 Md EUR (dont 3,3 Md EUR sur la clientèle de détail et 4 Md EUR sur les autres clientèles). Ces montants sont plafonnés au montant des encours restant dus.

2.5. DÉPRÉCIATIONS

• 2.5.1. Dépréciations spécifiques sur risque de crédit

Dès lors qu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut, une dépréciation spécifique est calculée sur les contreparties concernées. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération de fonds. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques et les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

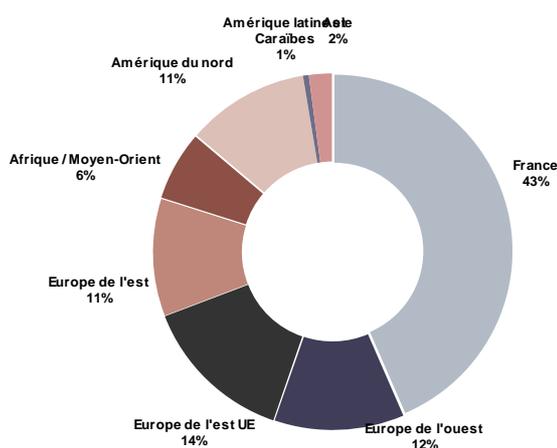
Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque qu'il y ait ou non une restructuration des encours; et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés (à l'exception des encours relatifs aux prêts personnels immobiliers et aux collectivités territoriales) ; et/ou
- une procédure de recouvrement est entamée; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Le Groupe applique le principe de contagion du défaut à l'ensemble des encours d'une contrepartie. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général à l'ensemble des encours du groupe.

Au 31 décembre 2013, les encours individuellement dépréciés sur prêts et créances s'élèvent à 27,8 Md EUR (contre 27,1 Md EUR au 31 décembre 2012), dont 3 Md EUR d'encours relatifs aux actifs gérés en extinction au sein de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS). Ils se répartissent comme suit :

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS INDIVIDUELLEMENT DÉPRÉCIÉS SUR PRÊTS ET CRÉANCES AU 31.12.2013



Au 31 décembre 2012, les encours individuellement dépréciés se répartissaient comme suit : 39% en France, 10% en Europe de l'ouest, 14% en Europe de l'est Union Européenne, 12% en Europe de l'est hors Union Européenne, 12% en Amérique du Nord, 9% en Afrique/Moyen-Orient, 3% en Asie et 1% en Amérique Latine et Caraïbes.

Au 31 décembre 2013, ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 15,5 Md EUR dont 2,5 Md EUR sur les actifs gérés en extinction.

• 2.5.2. Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes

Les dépréciations sur groupes d'actifs homogènes sont des dépréciations collectives constituées sur des ensembles homogènes présentant un profil de risque dégradé sans pour autant qu'une mise en défaut au niveau individuel puisse être constatée.

Ces groupes homogènes sont constitués de contreparties, secteurs et pays sensibles. Ils sont identifiés au travers des analyses régulières de portefeuille par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie.

Ces dépréciations sont calculées sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut. Ces hypothèses sont calibrées par groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces hypothèses sont revues périodiquement par la Direction des risques.

Le montant des dépréciations sur groupe d'actifs homogènes pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1,2 Md EUR au 31 décembre 2013 ; il s'élevait à 1,1 Md EUR au 31 décembre 2012.

• 2.5.3. Stock de dépréciations

La variation du stock de dépréciations s'analyse comme suit :

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2012	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2013
Dépéciations spécifiques établissements de crédit + crédit-bail	14 774	3 177	(1 896)	(520)	15 535
Groupes d'actifs homogènes	1 132	91	-	(12)	1 211
Actifs disponibles à la vente et titres détenus jusqu'à l'échéances, titres à revenus fixes	145	9	(20)	3	137
Autres	239	30	(33)	(11)	225
Total	16 290	3 307	(1 949)	(540)	17 108

3. LES RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du trading book, et également certains portefeuilles classés en banking book.

3.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marché (*front office*), le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce département est en charge :

- de la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par le Conseil d'administration et la Direction générale et de leurs utilisations ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des ajustements de valeur pour risques de marché (réserves et ajustements de résultat) ;

Pour effectuer l'ensemble de ces tâches, le Département des risques sur opérations de marché s'appuie sur les éléments fournis par la Direction financière de GBIS, qui assure un suivi permanent, quotidien et indépendant des positions issues des activités de marché du Groupe, via notamment :

- le calcul quotidien et la certification des indicateurs de risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le reporting et l'analyse de premier niveau de ces indicateurs ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats, selon des méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché ;
- la surveillance et le contrôle du nominal brut des positions : ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, définis en liaison avec le Département des risques sur opérations de marché, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés).

A ce titre, la Direction financière de GBIS, conjointement avec le Département des risques sur opérations de marché, définit les principes d'architecture et les fonctionnalités du système d'information de production des indicateurs de risques sur opérations de marché, et veille à son adéquation avec les besoins métiers.

Un reporting quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque) et *stress tests* (*scenarii* extrêmes) par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et aux responsables des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulatif des faits marquants en matière de risques de marché.

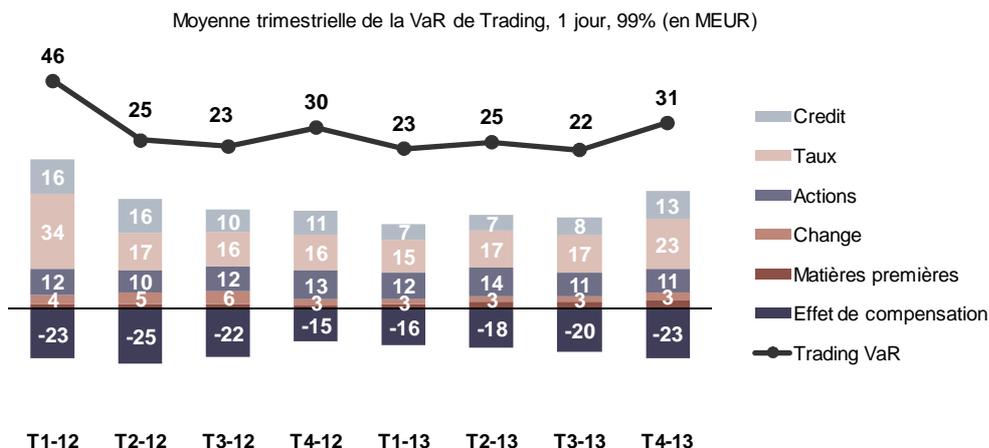
3.2. MÉTHODES D'ÉVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans le cadre de ses activités de trading ;
- des mesures en *stress tests*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de stress test permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au front office. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress tests*.

Au titre de la CRD3 (*Capital Requirement Directive*) sont également calculés les indicateurs suivants : VaR stressée, IRC (*Incremental Risk Charge*) et CRM (*Comprehensive Risk Measure*), calculés de façon hebdomadaire. Les charges en capital calculées par ces nouveaux modèles internes complètent la mesure précédente (VaR) pour mieux tenir compte des risques extrêmes (en particulier migration de *rating* et défaut) et limiter la pro-cyclicité des besoins en fonds propres.

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR DE *TRADING* - ÉVOLUTION 2012-2013 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE (EN M EUR)



● 3.2.1. VaR Moyenne

La VaR moyenne sur l'année 2013 s'établit à 25 M EUR contre 31 M EUR en 2012. Restée en moyenne à un niveau relativement faible tout au long de 2013, la VaR a suivi les évolutions suivantes :

- diminution jusque mi-mai, avec un retour aux niveaux historiquement bas observés au 3^{ème} trimestre 2012, et ce malgré un contexte de marché plutôt favorable (liquidité abondante liée aux politiques monétaires volontaristes des banques centrales), qui s'explique par la sortie de la fenêtre de calcul de la VaR des scénarios de fin 2011, particulièrement volatils sur les *spreads* de crédit ;
- hausse ponctuelle de mi-mai à juin, due à des reprises de position et à l'apparition de nouveaux *scenarii* de marchés volatils sur les taux et le crédit ;
- nouvelle baisse pendant l'été, induite par une réduction des positions et la mise en place de stratégies défensives dans un environnement de marché incertain en raison de tensions sur les émergents et de l'annonce par la *Federal Reserve of the United States* (FED) d'un possible infléchissement de sa politique monétaire ;

- enfin, reprise progressive de risque, qui s'est accélérée mi-septembre et en fin d'année dans un contexte de marché de nouveau favorable : baisse des tensions sur les émergents, report de l'infléchissement de la politique monétaire de la FED à début 2014, relèvement du plafond de la dette américaine.

● 3.2.2. Méthode de calcul de la VaR

Développé depuis fin 1996, le Modèle Interne de VaR (Valeur en risque) est agréé par le régulateur aux fins de calcul du Capital Réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui a pour caractéristique la prise en compte implicite des corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spreads de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 *scenarii* ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués. La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra day* ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de facteurs de risque plus détaillés, et la non-intégration de certains facteurs de risque notamment liée à la difficulté d'obtenir un historique quotidien.

Le département des risques sur opérations de marché contrôle les limitations du modèle de VaR :

- en réalisant des mesures de stress tests ainsi que des mesures complémentaires ;
- en évaluant la pertinence du modèle à travers un *back-testing* permanent (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%.

Le résultat quotidien utilisé pour le *back-testing* intègre notamment la variation de valeur du portefeuille détenu la veille (*Book value*), l'impact des transactions nouvelles ou modifiées durant la journée (incluant leurs marges commerciales), les coûts de refinancement, les diverses commissions afférentes (frais de courtage, droits de garde, etc.), les provisions et ajustements de paramètres au titre du risque de marché. Certaines composantes (par exemple certaines provisions au titre du risque de marché), calculées à des fréquences diverses, sont allouées quotidiennement.

En 2013, le modèle de VaR a fait l'objet d'amélioration continue. En particulier, les chocs appliqués aux positions obligataires souveraines, qui étaient précédemment ceux observés sur les CDS, ont été remplacés par des historiques de rendements obligataires. Ce traitement permet de capturer la base entre obligation et CDS.

Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement est couvert par un calcul en VaR (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que les principales activités de marché de la Banque de détail et de la Banque Privée à l'étranger. Les quelques activités non couvertes par la VaR, pour des raisons techniques ou de faibles enjeux, sont suivies à travers des mesures en stress tests et donnent lieu à des charges en capital en méthode standard ou via des méthodologies internes alternatives.

● 3.2.3. Stressed VaR (SVaR)

Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, pour compléter son dispositif de modèle interne intégrant les exigences résultant de la CRD3, en particulier la VaR stressée, sur le même périmètre que la VaR.

La méthode de calcul est identique à celle de l'approche VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99 %. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 *scenarii* de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La détermination de la fenêtre historique de stress a été validée par le régulateur, selon une méthode qui permet de capturer des chocs significatifs sur l'ensemble des facteurs de risque (relatifs aux risques actions, taux, change, crédit et matières premières). Cette fenêtre historique de stress fait l'objet d'une revue annuelle.

● 3.2.4. La mesure du risque en stress tests

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress tests* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un stress test estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading*).

Cette mesure en *stress test* s'applique à toutes les activités de marché de la Banque. Elle s'appuie sur un ensemble de *scenarii* historiques et théoriques parmi lesquels figure le « *scenario* théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008; ces *scenarii* choquent l'ensemble des facteurs de risque significatifs, y compris les paramètres exotiques. Cette mesure constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des *scenarii* historiques et théoriques ;
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers du Groupe. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu de l'ensemble des *scenarii* historiques et théoriques ;
- les différents *scenarii* de *stress tests* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques. En 2013, cette mesure en stress test s'appuyait ainsi sur un ensemble de 34 *scenarii*, dont 26 historiques et 8 théoriques.

● 3.2.5. Les stress tests historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 26 *scenarii* historiques.

● 3.2.6. Les stress tests théoriques

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 8 *scenarii* théoriques.

4. LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre de l'ensemble des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de trading n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio *Tier 1* aux variations des taux de change.

4.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Les Départements de suivi des risques ALM, au sein des Directions financières des pôles d'activité du Groupe, exercent un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

- **Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale :**
 - valide et veille à l'adéquation du dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
 - revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des reportings consolidés ;
 - examine et valide les mesures proposées par la Direction financière du Groupe.

- **Le Département de la gestion du bilan et du financement, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :**
 - de la définition de la politique de risque de taux, de change et de liquidité du Groupe et, en particulier, l'évaluation et la planification des besoins de financement du Groupe ;
 - de la définition des indicateurs de pilotage et des scénarii globaux de stress-test des différents risques structurels, et de la fixation des principales limites des pôles et des entités ;
 - d'analyser l'exposition aux risques structurels du Groupe et de définir des actions de couverture ;
 - d'assurer la veille réglementaire en matière de risques structurels.

- **Le Département de suivi des risques ALM, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :**
 - de la définition des principes de gestion ALM au sein du Groupe et de la veille réglementaire sur ce sujet ;
 - de la définition du cadre normatif de mesure des risques structurels ;
 - de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels ;
 - du recensement, de la consolidation et du reporting des risques structurels du Groupe ;
 - du contrôle des limites.

Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier du Groupe, le Département suivi des risques ALM est également supervisé fonctionnellement par le Directeur des risques, à qui il rend compte de son activité et qui valide son plan de travail conjointement avec le Directeur financier. Il est intégré dans la gouvernance de la filière risques du Groupe au sens du CRBF 97-02.

- **Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels**

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le reporting qu'il effectue auprès de la Direction financière du Groupe est réalisé via un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM *ad hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

4.2. RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

- **4.2.1. Objectif du Groupe**

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 1 Md EUR, elle représente un montant égal à 2.15% des fonds propres prudentiels.

- **4.2.2. Mesure et suivi du risque structurel de taux**

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1%.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2013, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1,5% des fonds propres prudentiels et est donc restée sous sa limite fixée à 1 Md EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 1 an, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de swaps de taux d'intérêt, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à l'intérieur des limites. A fin décembre 2013, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France, issue de leurs actifs et passifs libellés essentiellement en euros ressort à 304 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de 291 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1%) au 31 décembre 2013. Ces entités représentent 90 % des encours de crédits clientèle du Groupe.

Tableau 1 : Pour ce périmètre d'entités, mesure au 31 décembre 2013 de la sensibilité à une variation des taux de +1%, indiquée par maturité

(En M EUR)

Inférieure à un an	entre 1 et 5 ans	au-delà de 5 ans	Sensibilité totale
70	(260)	481	291

4.3. Risque structurel de change

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

● 4.3.1. Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il opère. A cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

● 4.3.2. Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Le Département de la gestion du bilan et du financement du Groupe suit les positions de change structurelles

dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2013, la gestion des positions de change structurelles a permis d'insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par des limites par devises déterminées en fonction de l'appétit au risque du groupe dans ces devises).

4.4. La couverture des risques de taux et de change

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80%-125%. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

● 4.4.1. Couverture de juste valeur

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de *scenarii* probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

● 4.4.2. Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

La Banque de Financement et d'Investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en terme de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en

place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre, seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Les tableaux suivants présentent le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

31.12.2013 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts (taux...)	160	745	968	1 276	3 149
Transaction future hautement probable	100	275	427	-	802
Autres (change...)	1	249	161	-	411
Total flux de trésorerie couverts en Cash Flow Hedge	261	1 269	1 556	1 276	4 363

31.12.2012 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts (taux...)	302	375	843	745	2 265
Transaction future hautement probable	20	398	863	39	1 320
Autres (change...)	-	-	624	-	624
Total flux de trésorerie couverts en Cash Flow Hedge	322	773	2 330	784	4 209

● 4.4.3. Couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

5. LE RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de Trésorerie sortants ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante ou en situation de crise.

5.1. GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont établis au niveau des instances de gouvernance du Groupe, dont les fonctions en matière de liquidité sont résumées ci-dessous :

- Le Conseil d'administration du Groupe :
 - examine trimestriellement la situation du risque de liquidité du Groupe,
 - revoit annuellement le dispositif de gestion et de pilotage du risque de liquidité,
 - fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité, dont l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de stress (« horizon de survie »), dans le cadre de la fixation de l'appétit pour le risque du Groupe,
 - suit le respect des principales limites de liquidité.
- La Direction générale :
 - propose au Conseil d'administration pour validation un cadre de limites de tolérance au risque de liquidité au niveau du Groupe, cohérent avec l'appétit pour le risque du Groupe,
 - fixe les limites de liquidité par pôle, et entité significative en liquidité,
 - suit le respect des limites de liquidité au niveau du Groupe et par pôle,
 - valide les plans d'actions correctives en cas de dépassement de limites de liquidité au niveau du Groupe ou du pôle.
- Le Comité financier :
 - se réunit au moins trimestriellement sous la présidence du Président-Directeur général ou d'un Directeur général délégué avec les représentants des différentes directions fonctionnelles et pôles,
 - prépare les décisions de la Direction générale en matière de politique générale, de tolérance au risque de liquidité et de limites,
 - veille à l'adéquation du dispositif de gestion et de contrôle du risque,
 - examine et valide les mesures proposées par les Départements,
 - contrôle l'évolution de la situation de liquidité sur le périmètre de gestion du Groupe.

Les pôles, et les entités significatives en liquidité gèrent la liquidité sous supervision directe de la Direction financière du Groupe. Les autres entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires, sous la supervision de leur pôle de rattachement. Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur reporting sur le risque de liquidité au Groupe.

La Direction financière du Groupe assure la gestion, le pilotage et le suivi du risque de liquidité via trois entités distinctes, veillant à respecter un principe de séparation des fonctions de pilotage, d'exécution et de contrôle des risques :

- Le Département du Pilotage financier et stratégique, chargé :
 - d'établir le cadrage de la liquidité Groupe, dans le respect de ses objectifs stratégiques, des obligations réglementaires et des attentes du marché,
 - d'assurer la cohérence du pilotage de la liquidité avec les autres objectifs du Groupe en matière de rentabilité et de ressources rares,
 - de décliner les cibles et limites au niveau des métiers et d'assurer leur suivi,
 - d'assurer la veille réglementaire et l'élaboration des normes de pilotage pour les pôles.
- Le Département de Gestion du bilan et du financement, chargé :
 - de la mise en œuvre opérationnelle du financement du Groupe au travers des émissions long terme ;

- de la supervision et de la coordination des fonctions de Trésorerie du Groupe ;
 - d'assurer une veille de marché et d'apporter son expertise opérationnelle lors de la fixation des cibles en matière de pilotage de la liquidité ;
 - de la gestion du collatéral utilisé dans les opérations de refinancement (Banques centrales, *covered bonds*, titrisations) ;
 - de la gestion de la centrale financière du Groupe (gestion de la liquidité et des fonds propres au sein du Groupe).
- Le Département de contrôle et suivi des risques structurels, chargé :
 - de la supervision, et du contrôle des risques structurels (taux, change, liquidité) portés par le Groupe ;
 - en particulier du contrôle des modèles, du suivi du respect des limites et des pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe ;
 - Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier, ce département est rattaché fonctionnellement au Directeur des risques.

En outre, plusieurs départements de la Direction des risques contribuent, conjointement avec la Direction financière, à la supervision opérationnelle du risque de liquidité. Leur action est coordonnée par le Département de suivi transversal des risques sous la direction du Directeur des risques. Elle concerne en particulier :

- la revue indépendante des modèles relatifs aux activités de marché,
- la validation de l'ensemble des modèles de liquidité du Groupe dans le cadre d'une gouvernance centralisée,
- l'instruction des demandes de limites portant sur des indicateurs de risque de liquidité et le suivi des éventuels dépassements de ces limites.

5.2. GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

L'objectif premier du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant les contraintes réglementaires. Le dispositif de pilotage de la liquidité doit permettre d'encadrer le bilan autour d'une structure cible d'actifs et de passifs, cohérente avec l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration :

- A la cible, la structure d'actifs doit permettre aux métiers de développer leur activité de façon économe en liquidité et compatible avec la structure de passif cible. Ce développement doit veiller au respect des impasses de liquidité définies au sein du Groupe (en *scenario* statique ou en stress), ainsi que des exigences réglementaires ;
- A la cible, la structure de passif est fonction de la capacité des métiers à collecter des ressources auprès de la clientèle et de la capacité du Groupe à lever durablement des ressources sur les marchés, dans le respect de son appétit pour le risque.

Ce dispositif de pilotage nécessite de mesurer et encadrer les impasses de liquidité des métiers en scénario de référence ou en situation de stress, leurs besoins de financement auprès du Groupe, le financement levé sur le marché par le Groupe, les gisements d'actifs éligibles et la contribution des métiers aux ratios réglementaires.

- Les métiers doivent respecter des impasses statiques en liquidité nulles ou faibles, dans les limites de fonctionnement de leurs activités, en se retournant vers la trésorerie centrale du Groupe ; celle-ci peut porter le cas échéant une position de transformation/antitransformation qu'il lui appartient de suivre, gérer et piloter dans le cadre des limites de risque qui lui sont fixées.
- Les *stress tests* internes de liquidité, déterminés à partir de *scenarii* systémiques, spécifiques ou combinés, sont encadrés au niveau du Groupe. Ils sont utilisés pour s'assurer du respect de l'horizon de survie fixé par le Conseil d'administration et calibrer le montant de la réserve de liquidité. Ils sont accompagnés d'un plan d'urgence (*Contingency Funding Plan*) prévoyant des actions à mener en cas de crise de liquidité. La réserve de liquidité du Groupe comprend la trésorerie et les actifs pouvant être utilisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie dans un scénario de stress. Les actifs de la réserve sont disponibles, c'est-à-dire non utilisés en garantie ou en collatéral d'une quelconque opération. Ils sont pris en compte dans la réserve après application d'une décote reflétant leur valorisation attendue sous stress. La réserve de liquidité du Groupe comprend des actifs pouvant être librement transférés au sein du Groupe ou utilisés pour faire face à des flux sortants de liquidité au niveau des filiales en cas de crise. La composition de la réserve de liquidité est revue régulièrement au sein d'un comité spécifique réunissant la

Direction financière, la Direction des risques et la Direction du pôle GBIS et est ajustée par délégation du Comité financier.

- Les besoins de financements des métiers (court et long terme) sont encadrés en fonction des objectifs de développement des franchises et en cohérence avec les capacités et cibles de levées de ressources du Groupe.
- Un plan de financement long terme, complément des ressources levées par les pôles, est dimensionné pour satisfaire les remboursements des échéances à venir et financer la croissance des métiers. Il tient compte des capacités de placement du Groupe, veille à optimiser le coût des levées et respecter les contraintes d'emprise sur les marchés; la diversification en terme d'émetteurs, de bassins d'investisseurs est également recherchée et pilotée.

Concernant les actifs mobilisés dans le cadre de financements collatéralisés, au sein des financements de marché, le Groupe suit avec attention la proportion de financements collatéralisés et le taux de surcollatéralisation associé. L'objectif est de d'optimiser l'utilisation du collatéral disponible dans le Groupe, respecter ses obligations existantes et minorer le coût de refinancement global.

- Les ressources court terme du Groupe sont dimensionnées afin de financer les besoins court terme des métiers, sur des horizons correspondant à leur gestion et dans le cadre de limites d'emprise sur le marché. Comme évoqué ci-dessus, elles sont dimensionnées au regard de la réserve de liquidité à l'actif, en fonction de l'horizon de survie sous stress fixé ainsi que l'objectif de LCR du Groupe (cf. infra).
- Le pilotage du groupe tient compte du respect de ratios réglementaires cibles, les métiers étant encadrés sur leur contribution à ces ratios.

Il s'agit en particulier du « *Liquidity Coverage Ratio* » (LCR), ratio préconisé par le Comité de Bâle, ayant pour objectif de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour soutenir un stress sévère pendant un mois, combinant une crise de marché et une crise spécifique. Le niveau minimal du ratio est fixé au 1er janvier 2015 avec une augmentation graduelle de 10 points par an pour atteindre 100% au 1er janvier 2019. Au 31 décembre 2013, le LCR du Groupe est supérieur à 100%.

Le pilotage du groupe tient également compte du respect du coefficient de liquidité standard ACPR (ratio défini dans le cadre de la réglementation française en vigueur) qui est resté systématiquement supérieur au minimum requis de 100% en 2013.

Enfin, la liquidité est encadrée en prix via le barème de refinancement interne : les financements alloués aux métiers leur sont facturés sur la base de barèmes devant refléter le coût moyen de la liquidité pour le Groupe. Ce dispositif vise à optimiser l'utilisation des sources de financements externes par les métiers et sert à piloter les équilibres de financement du bilan.

Société Générale a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

6. GESTION DU CAPITAL ET RESPECT DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

6.1. INFORMATION QUALITATIVE

- **Description de la manière dont le Groupe gère son capital**

La politique d'utilisation des fonds propres répond à plusieurs priorités : à objectif de capitalisation donné, assurer la croissance interne, la gestion et l'optimisation du portefeuille d'activités du groupe et maintenir une politique cohérente et lisible vis-à-vis des actionnaires (en matière de versements de dividendes notamment).

Pour ce faire, le groupe Société Générale définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au Groupe (*rating* cible, *business mix*, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau de fonds propres de la concurrence, attentes du marché, capitalisation minimum attendue par les autorités de supervision). Le capital est également dimensionné pour couvrir des pertes extrêmes calculées à travers des stress tests globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer sa résilience à des scénarii de crises macro-économiques.

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière : elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les leviers actionnables sur le capital. La gestion du capital s'appuie sur les données collectées dans le cadre du budget et du plan stratégique du Groupe qui sont actualisées périodiquement.

- **Respect des ratios**

Le ratio de solvabilité obéit aux modalités de calcul déterminées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ratio de référence Bâle 2.5). Il est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Les fonds propres prudentiels, composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, sont calculés conformément au règlement n° 90-02 du CRBF en vigueur. Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100% des fonds propres de base. Par ailleurs, les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50% des fonds propres de base. Les instruments hybrides (innovants et non innovants) sont limités à 35% des fonds propres de base, sachant que les instruments hybrides à caractère « innovant » sont assujettis à des conditions rigoureuses et limités à un maximum de 15% de ces mêmes fonds propres de base.

Le ratio de solvabilité représente le montant des fonds propres disponibles pour couvrir l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8% des risques exprimés en terme d'expositions pondérées pour ce qui concerne les risques de crédit et d'exigences de fonds propres multipliées par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels, calculés à partir de modèles internes pour lesquels le Groupe a obtenu dès 2007 l'autorisation de la Commission bancaire.

La réglementation Bâle 2 prévoit des déductions applicables pour moitié sur les fonds propres de base et pour moitié sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, insuffisance de provisions, positions de titrisation).

Depuis le 31 décembre 2011, le risque de défaut et de migration de rating des actifs figurant dans le portefeuille de négociation est pris en compte afin de réduire la procyclicité de la Valeur en Risque (VaR). Le risque de migration de rating et de défaut sur les émetteurs dans les portefeuilles de négociation fait l'objet de deux charges en fonds propres au titre du risque spécifique de marché : l'IRC (« *Incremental Risk Charges* », appliquée aux actifs non tranchés) et la CRM (« *Comprehensive Risk Measurement* », spécifique au portefeuille de *trading* de corrélation). Enfin, le régulateur exige un calcul de VaR stressée, mesure analogue à la VaR mais estimée sur une période de crise passée.

Tout au long de l'année 2013, le groupe Société Générale a respecté ses exigences minimales en matière de ratios prudentiels de solvabilité. Au 31 décembre 2013, le ratio *Core Tier One* (calculé conformément à la méthodologie figurant dans la recommandation de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) publiée le 8 décembre 2011) atteignait 11,3%.

Par ailleurs, la réforme Bâle 3 déclinée dans la réglementation européenne par la Directive européenne (CRD IV) et le règlement européen CRR est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Dans ce nouveau référentiel, le groupe a calculé un ratio sans prise en compte du bénéfice des mesures transitoires (ratio dit « *fully loaded* »). A fin 2013, ce ratio est supérieur à l'objectif de 9% que le Groupe s'était initialement fixé.

Le Groupe est par ailleurs soumis à un coussin de 1% au titre du risque systémique (niveau confirmé par le *Financial Stability Board* (FSB) en novembre 2013), largement couvert par son niveau de ratio *Common Equity Tier One* « *fully loaded* ».

6.2. DONNÉES QUANTITATIVES

À fin 2013, le total des fonds propres prudentiels s'établit à 46 363 M EUR.

Fonds propres prudentiels Bâle II (en M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Capitaux propres comptables part du Groupe	51 008	49 809
Estimation des dividendes prévisionnels	(911)	(508)
Participations ne donnant pas le contrôle y compris actions de préférence	2 958	4 115
Estimation des dividendes prévisionnels des minoritaires	(170)	(182)
Déductions prudentielles	(9 191)	(10 609)
Total des fonds propres de base	43 694	42 625
Déductions Bâle II	(1 364)	(2 126)
Total des fonds propres Core Tier I	35 569	34 609
Total des fonds propres Tier I	42 330	40 499
Fonds propres complémentaires	6 924	7 738
Autres déductions	(2 891)	(6 929)
Total des fonds propres prudentiels	46 363	41 308

Note 5

Caisse et banques centrales

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Caisse	2 740	2 595
Banques centrales	63 862	64 996
Total	66 602	67 591

Note 6

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2013				31.12.2012			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Portefeuille de transaction								
Obligations et autres instruments de dettes	74 378	2 458	480	77 316	55 821	6 019	894	62 734
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	112 736	4 426	1	117 163	69 059	3 341	98	72 498
Autres actifs financiers	2	89 161	303	89 466	2	91 165	318	91 485
Sous-total portefeuille de transaction	187 116	96 045	784	283 945	124 882	100 525	1 310	226 717
<i>dont titres prêtés</i>				31 150				14 382
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat								
Obligations et autres instruments de dettes	8 379	164	70	8 613	8 370	171	45	8 586
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	11 499	2 252	216	13 967	10 577	1 994	131	12 702
Autres actifs financiers	-	14 831	198	15 029	12	17 497	283	17 792
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	177	-	177	-	104	1	105
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	19 878	17 424	484	37 786	18 959	19 766	460	39 185
Instruments de taux d'intérêt	205	105 894	1 920	108 019	48	158 774	1 273	160 095
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				80 118				119 453
FRA				99				517
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				34				4
Options de gré à gré				20 601				30 753
Caps, floors, collars				7 167				9 368
Instruments de change	827	17 244	33	18 104	398	21 023	59	21 480
<i>Instruments fermes</i>				13 650				16 554
<i>Instruments conditionnels</i>				4 454				4 926
Instruments sur actions et indices	60	21 621	414	22 095	8	17 393	879	18 280
<i>Instruments fermes</i>				1 809				1 109
<i>Instruments conditionnels</i>				20 286				17 171
Instruments sur matières premières	5	3 276	226	3 507	4	4 231	43	4 278
<i>Instruments fermes-Futures</i>				2 794				3 420
<i>Instruments conditionnels</i>				713				858
Dérivés de crédit	38	10 117	440	10 595	-	12 542	1 066	13 608
Autres instruments financiers à terme	11	224	100	335	9	236	138	383
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				162				175
<i>Instruments de gré à gré</i>				173				208
Sous-total dérivés de transaction	1 146	158 376	3 133	162 655	467	214 199	3 458	218 124
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat⁽³⁾	208 140	271 845	4 401	484 386	144 308	334 490	5 228	484 026

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(3) Dont titres reçus en pension livrée pour 88 758 M EUR au 31 décembre 2013 contre 89 745 M EUR au 31 décembre 2012.

Note 6 (suite)

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2013				31.12.2012			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽⁴⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽⁴⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽⁴⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽⁴⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ^{(4)*}	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ^{(4)*}	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Portefeuille de transaction								
Dettes représentées par un titre	-	13 797	9 904	23 701	-	14 472	11 374	25 846
Dettes sur titres empruntés	44 229	56 882	13	101 124	20 684	40 230	29	60 943
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	4 760	17	-	4 777	6 900	32	-	6 932
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 321	-	2	1 323	1 308	182	-	1 490
Autres passifs financiers	-	98 918	120	99 038	-	79 294	325	79 619
Sous-total portefeuille de transaction	50 310	169 614	10 039	229 963	28 892	134 210	11 728	174 830
Instruments de taux d'intérêt	191	102 781	1 856	104 828	40	152 085	1 738	153 863
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				75 296				112 070
FRA				177				331
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				25				21
Options de gré à gré				21 343				31 073
Caps, floors, collars				7 987				10 368
Instruments de change	706	18 636	162	19 504	1 003	21 908	111	23 022
<i>Instruments fermes</i>				14 866				17 613
<i>Instruments conditionnels</i>				4 638				5 409
Instruments sur actions et indices	192	24 484	2 414	27 090	96	20 087	711	20 894
<i>Instruments fermes</i>				1 955				1 712
<i>Instruments conditionnels</i>				25 135				19 182
Instruments sur matières premières	-	3 700	91	3 791	43	4 506	80	4 629
<i>Instruments fermes-Futures</i>				2 762				3 454
<i>Instruments conditionnels</i>				1 029				1 175
Dérivés de crédit	53	9 644	360	10 057	-	12 143	676	12 819
Autres instruments financiers à terme	5	798	1	804	4	868	1	873
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				60				73
<i>Instruments de gré à gré</i>				744				800
Sous-total dérivés de transaction	1 147	160 043	4 884	166 074	1 186	211 597	3 317	216 100
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat ⁽⁶⁾	485	19 145	11 089	30 719	632	14 037	5 789	20 458
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽⁵⁾	51 942	348 802	26 012	426 756	30 710	359 844	20 834	411 388

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2012

(4) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(5) Dont titres donnés en pension livrée pour 99 019 M EUR au 31 décembre 2013 contre 78 951 M EUR au 31 décembre 2012.

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2013			31.12.2012		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
<i>(En M EUR)</i>						
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat ⁽⁶⁾	30 719	31 308	(589)	20 458	20 089	369

(6) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré une charge de 1 594 M EUR au 31 décembre 2013.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

(7) Constitués essentiellement par des EMTN indexés.

Note 6 (suite)

Mouvements sur les actifs financiers à la juste valeur par résultat dont la valorisation est de Niveau 3 ⁽⁸⁾ (basée sur des paramètres non observables)

	Portefeuille de transaction			Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			Instruments dérivés de transaction						Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme	
(En M EUR)													
Solde au 1^{er} janvier 2013	894	98	318	45	131	284	1 273	59	879	43	1 066	138	5 228
Acquisitions	354	1	-	22	84	94	781	19	86	(84)	20	-	1 377
Cessions / Remboursements	(701)	(5)	-	(8)	-	(193)	(747)	(4)	(31)	(72)	(629)	-	(2 390)
Transfert vers Niveau 2 ⁽⁸⁾	(120)	-	-	-	-	-	(15)	(2)	(274)	-	-	-	(411)
Transfert vers Niveau 1 ⁽⁸⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert depuis Niveau 2 ⁽⁸⁾	-	-	-	-	-	6	5	-	2	-	-	-	13
Gains et pertes de la période ⁽⁹⁾	(24)	(93)	(28)	(1)	2	1	547	(36)	(273)	385	6	(31)	455
Différences de change	9	-	13	-	(3)	6	76	(3)	25	(4)	(37)	(7)	75
Variations de périmètre et autres	68	-	-	12	2	-	-	-	-	(42)	14	-	54
Solde au 31 décembre 2013	480	1	303	70	216	198	1 920	33	414	226	440	100	4 401

(8) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(9) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Mouvements sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat dont la valorisation est de Niveau 3 ⁽¹⁰⁾ (basée sur des paramètres non observables)

	Portefeuille de transaction				Instruments dérivés de transaction						Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat *	Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	
	Dettes représentées par un titre *	Dettes sur titres empruntés	Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	Autres passifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme			
(En M EUR)													
Solde au 1^{er} janvier 2013	11 374	29	-	325	1 738	111	711	80	676	1	5 789	20 834	
Emissions	3 304	-	-	-	-	-	198	-	-	-	6 184	9 686	
Rachats / reventes	(689)	-	1	(161)	213	1	966	(45)	(380)	-	(166)	(260)	
Remboursements	(2 912)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 253)	(4 165)	
Transfert vers Niveau 2 ⁽¹⁰⁾	(435)	-	-	(5)	(191)	-	(179)	-	-	-	(89)	(899)	
Transfert depuis Niveau 2 ⁽¹⁰⁾	196	-	-	2	16	1	43	-	-	-	11	269	
Gains et pertes de la période ⁽¹¹⁾	(1 118)	(16)	1	(31)	30	44	637	19	65	-	844	475	
Différences de change	184	-	-	(10)	50	5	38	(1)	(1)	-	(231)	34	
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	38	-	-	-	38	
Solde au 31 décembre 2013	9 904	13	2	120	1 856	162	2 414	91	360	1	11 089	26 012	

* Montant ajusté par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2012

(10) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(11) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Note 7

Instruments dérivés de couverture

(En M EUR)	31.12.2013		31.12.2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	10 711	9 364	14 836	13 199
<i>Instruments conditionnels</i>				
Caps, floors, collars	33	-	84	-
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	48	30	151	20
Change à terme	-	1	17	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i>	2	3	-	3
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	488	219	808	576
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	10	163	16	118
Change à terme	63	33	13	9
Autres instruments financiers				
<i>Instruments sur marchés organisés</i>	128	6	9	50
Total	11 483	9 819	15 934	13 975

Note 8

Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2013				31.12.2012			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total
(En M EUR)								
Activité courante								
Obligations et autres instruments de dettes	104 022	16 891	247	121 160	101 113	12 090	206	113 409
<i>dont dépréciation</i>				(132)				(139)
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	9 945	1 162	134	11 241	10 838	903	284	12 025
<i>dont perte de valeur</i>				(1 570)				(1 873)
Sous-total activité courante	113 967	18 053	381	132 401	111 951	12 993	490	125 434
Titres actions détenus à long terme	395	380	1 388	2 163	430	570	1 280	2 280
<i>dont perte de valeur</i>				(463)				(518)
Total des actifs financiers disponibles à la vente	114 362	18 433	1 769	134 564	112 381	13 563	1 770	127 714
<i>dont titres prêtés</i>				601				-

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(En M EUR)	2013	2012
Solde au 1^{er} janvier	127 714	124 738
Acquisitions	141 712	141 504
Cessions / remboursements ⁽³⁾	(130 275)	(145 852)
Reclassements et variations de périmètre	(657)	(313)
Gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres	(2 036)	7 713
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	6	771
<i>Dont : augmentation</i>	(19)	(259)
<i>reprise</i>	28	1 079
<i>autres</i>	(3)	(49)
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	(21)	(281)
Variation des créances rattachées	72	1
Différences de change	(1 951)	(567)
Solde au 31 décembre	134 564	127 714

(3) Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

Variation du stock d'actifs disponibles à la vente dont la valorisation est de Niveau 3⁽⁴⁾ (basée sur des paramètres non observables)

(En M EUR)	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres actions détenus à long terme	Total
Solde au 1^{er} janvier 2013	206	284	1 280	1 770
Acquisitions	78	105	81	264
Cessions / remboursements	(26)	(53)	(86)	(165)
Transfert vers Niveau 2 ⁽⁴⁾	-	-	(9)	(9)
Transfert vers Niveau 1 ⁽⁴⁾	(4)	-	-	(4)
Transfert depuis Niveau 2 ⁽⁴⁾	-	-	-	-
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres	(2)	-	1	(1)
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	-	-	-	-
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	-	-	(9)	(9)
Variation des créances rattachées	2	-	-	2
Différences de change	-	(1)	(46)	(47)
Variations de périmètre et autres	(7)	(201)	176	(32)
Solde au 31 décembre 2013	247	134	1 388	1 769

(4) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Décomposition des gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres

(En M EUR)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette ⁽⁵⁾
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	622	(32)	590
Gains et pertes latents sur instruments de dette disponibles à la vente	754	(588)	166
Gains et pertes latents sur actifs reclassés en <i>Prêts et créances</i>	-	-	-
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	116	(56)	60
<i>Dont : sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	1 222	(136)	
<i>sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	4 117	(736)	
<i>participation aux bénéfices différée</i>	(5 223)	816	
Total	1 492	(676)	816

(5) L'écart avec les « gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres » provient essentiellement des effets de la couverture de juste valeur sur titres disponibles à la vente à revenu fixe.

Note 9

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Comptes et prêts		
à vue et au jour le jour		
Comptes ordinaires	27 124	21 199
Prêts et comptes au jour le jour et autres	2 270	2 346
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	35
à terme		
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	22 436	17 980
Prêts subordonnés et participatifs	588	580
Valeurs reçues en pension à terme	-	287
Créances rattachées	252	219
Total brut	52 670	42 646
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(31)	(60)
Réévaluation des éléments couverts	31	48
Total net	52 670	42 634
Titres reçus en pension livrée	32 172	34 570
Total	84 842	77 204
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit ⁽²⁾	85 656	77 190

(1) Au 31 décembre 2013, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 162 M EUR contre 202 M EUR au 31 décembre 2012.

(2) Ventilation de la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2013
Niveau 1	-
Niveau 2	76 888
Niveau 3	8 768
TOTAL	85 656

Note 10

Prêts et créances sur la clientèle

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	10 328	11 528
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	301 450	311 601
<i>dont crédits de trésorerie</i>	83 619	86 078
<i>dont crédits à l'exportation</i>	11 072	10 795
<i>dont crédits à l'équipement</i>	53 325	57 801
<i>dont crédits à l'habitat</i>	106 401	107 042
<i>dont autres crédits</i>	47 033	49 885
Comptes ordinaires débiteurs	16 938	17 168
Créances rattachées	1 292	1 448
Total brut	330 008	341 745
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(14 744)	(14 027)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(1 209)	(1 128)
Réévaluation des éléments couverts	400	680
Total net	314 455	327 270
Valeurs reçues en pension	251	394
Titres reçus en pension livrée	18 829	22 577
Total des prêts et créances sur la clientèle	333 535	350 241
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	339 243	353 525

(1) Au 31 décembre 2013, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 25 697 M EUR contre 25 300 M EUR au 31 décembre 2012.

(2) Ventilation de la juste valeur des prêts et créances sur la clientèle par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2013
Niveau 1	2 058
Niveau 2	107 832
Niveau 3	229 353
TOTAL	339 243

Note 11

Portefeuilles reclassés

Le Groupe a procédé au 1^{er} octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non dérivés hors des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* et *Actifs financiers disponibles à la vente*. Ces reclassements ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

Le Groupe a identifié au sein de ses portefeuilles de transaction et d'actifs disponibles à la vente un certain nombre d'actifs financiers qui n'étaient plus, au 1^{er} octobre 2008, négociables sur un marché actif. Le Groupe a alors décidé de reclasser à cette date, dans la catégorie *Prêts et créances*, les actifs financiers ainsi identifiés qu'il a désormais la capacité et l'intention de détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.

Par ailleurs, la dégradation exceptionnelle des marchés a conduit le Groupe à reclasser en *Actifs financiers disponibles à la vente*, en date du 1^{er} octobre 2008, des instruments financiers enregistrés initialement en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* dans la mesure où ces instruments n'étaient désormais plus détenus à des fins de transaction.

Aucun actif financier n'a été reclassé dans la catégorie *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* au titre de ces amendements.

Les actifs financiers reclassés ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Aucun reclassement n'a été opéré au cours de l'exercice 2013.

Le volume et les incidences de ces reclassements sont les suivants :

Portefeuilles de destination (En M EUR)					Valeur comptable en date de reclassement (1 ^{er} octobre 2008)
	Juste valeur au 31.12.2013*	Valeur comptable au 31.12.2013*	Juste valeur au 31.12.2012	Valeur comptable au 31.12.2012	
Titres disponibles à la vente	134	134	190	190	969
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 867	4 586	4 515	4 518	6 345
Prêts et créances sur la clientèle	2 581	2 660	3 716	4 496	21 293
Total	7 582	7 380	8 421	9 204	28 607

* Montants des remboursements et des cessions intervenus depuis le 1^{er} Janvier 2013 : respectivement 980 M EUR et 353 M EUR.

Résultat de la période relatif aux actifs reclassés (En M EUR)	2013	
enregistré en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	29	
enregistré en Produit net bancaire	198	
enregistré en Coût net du risque	(294)	
Variation de juste valeur (En M EUR)	2013	2012
qui aurait été enregistrée en Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres si les instruments n'avaient pas été reclassés **	348	649
qui aurait été enregistrée en Produit net bancaire si les instruments n'avaient pas été reclassés **	346	223

Les taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2013 des actifs reclassés sont compris entre 0,62% et 5,67%.

La somme des cash-flows attendus au titre de ces actifs est de 8 460 M EUR.

** Incluant les reclassements correspondant aux activités d'assurance dont l'impact aurait été neutralisé par la participation aux bénéfices différée à hauteur de 333 M EUR en Gains ou pertes latents ou différés et de 23 M EUR en Produit net bancaire.

Note 12

Opérations de location financement et assimilées

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Location financement immobilier	8 157	8 230
Location financement mobilier	20 280	21 145
Créances rattachées	67	61
Total brut ⁽¹⁾	28 504	29 436
Dépréciation sur créances individualisées	(760)	(687)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(3)	(4)
Réévaluation des éléments couverts	-	-
Total net	27 741	28 745
Juste valeur des créances de location financement et assimilées ⁽²⁾	28 088	29 388

(1) Au 31 décembre 2013, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 1 870 M EUR contre 1 632 M EUR au 31 décembre 2012.

(2) Ventilation de la juste valeur des opérations de location financement et assimilées par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2013
Niveau 1	-
Niveau 2	1 521
Niveau 3	26 567
TOTAL	28 088

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Montant des investissements bruts	31 591	32 666
à moins d'un an	7 937	8 066
de un à cinq ans	16 360	16 858
à plus de cinq ans	7 294	7 742
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	26 971	27 859
à moins d'un an	7 242	7 375
de un à cinq ans	14 011	14 359
à plus de cinq ans	5 718	6 125
Produits financiers non acquis	3 087	3 230
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	1 533	1 577

Note 13

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Obligations et autres instruments de dettes	993	1 192
Dépréciation	(4)	(6)
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	989	1 186
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ⁽¹⁾	1 000	1 217

(1) Ventilation de la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2013
Niveau 1	863
Niveau 2	99
Niveau 3	38
TOTAL	1 000

Note 14

Actifs et passifs d'impôts

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012*
Créances d'impôts exigibles	1 241	789
Actifs d'impôts différés	6 096	5 365
<i>dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	3 635	4 519
<i>dont impôts différés sur différences temporaires</i>	2 461	846
Total	7 337	6 154

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012*
Dettes d'impôts exigibles	1 275	711
Passifs d'impôts différés	364	439
Total	1 639	1 150

Les impôts différés sur éléments débités ou crédités directement en capitaux propres s'analysent comme suit :

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012*
Sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(129)	(125)
Actifs financiers disponibles à la vente	(92)	(105)
Instruments dérivés de couverture	(33)	(16)
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(4)	(4)
Sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	158	228
Ecart actuariel sur avantages post-emploi	158	228
Total ⁽¹⁾	29	103

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(1) Dont 121 M EUR au 31 décembre 2013 sont inclus dans les actifs d'impôts différés et 92 M EUR dans les passifs d'impôts différés contre 238 M EUR et 135 M EUR au 31 décembre 2012.

Impôts différés sur reports déficitaires par groupe fiscal

Au 31 décembre 2013, compte tenu du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste de leurs résultats fiscaux, la durée prévisionnelle de recouvrement des actifs d'impôts différés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En M EUR)	31.12.2013	Durée légale du report en avant	Durée prévisionnelle de recouvrement
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	3 635	-	-
<i>dont groupe fiscal France</i>	3 089	<i>illimité ⁽²⁾</i>	<i>12 ans</i>
<i>dont groupe fiscal Etats-Unis d'Amérique</i>	437	<i>20 ans</i>	<i>7 ans</i>
<i>dont autres</i>	109	-	-

(2) En application de la Loi de Finances 2013 (art. 24), l'imputation des déficits est plafonnée à 1 M EUR majoré de 50% de la fraction du bénéfice imposable de l'exercice excédant ce plafond. La fraction non imputable des déficits est reportable sur les exercices suivants sans limite de temps et dans les mêmes conditions.

Note 15

Autres actifs

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2013	31.12.2012*
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	27 530	33 470
Comptes de règlements débiteurs sur opérations sur titres	5 728	2 610
Charges payées ou comptabilisées d'avance	564	607
Autres débiteurs divers	22 322	17 224
Total brut	56 144	53 911
Dépréciation	(249)	(265)
Total net	55 895	53 646

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

Note 16

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2012	Acquisitions	Cessions	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur brute au 31.12.2013	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2012	Dotations aux amortissements de l'année 2013	Dépréciations de l'année 2013	Reprises d'amortissements de l'année 2013	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur nette au 31.12.2013	Valeur nette au 31.12.2012
Immobilisations incorporelles												
Logiciels, frais d'études informatiques	1 566	93	(21)	(27)	1 611	(1 264)	(124)	-	20	32	275	302
Immobilisations générées en interne	1 691	69	(41)	246	1 965	(1 181)	(236)	-	39	(3)	584	510
Immobilisations en cours	375	265	(1)	(290)	349	-	-	-	-	-	349	375
Autres	759	6	(1)	(47)	717	(295)	(32)	(7)	-	42	425	464
Sous-total	4 391	433	(64)	(118)	4 642	(2 740)	(392)	(7)	59	71	1 633	1 651
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	4 716	96	(24)	509	5 297	(1 540)	(164)	-	8	11	3 612	3 176
Immobilisations en cours	767	270	(3)	(695)	339	-	-	-	-	-	339	767
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	14 225	4 455	(3 768)	73	14 985	(4 321)	(2 436)	(18)	2 009	(6)	10 213	9 904
Autres	5 281	340	(136)	(134)	5 351	(4 009)	(358)	(1)	93	234	1 310	1 272
Sous-total	24 989	5 161	(3 931)	(247)	25 972	(9 870)	(2 958)	(19)	2 110	239	15 474	15 119
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	398	4	(29)	19	392	(160)	(8)	-	8	-	232	237
Immobilisations en cours	183	102	-	-	285	-	-	-	-	-	285	183
Sous-total	581	106	(29)	19	677	(160)	(8)	-	8	-	517	420
Total immobilisations corporelles et incorporelles	29 961	5 700	(4 024)	(346)	31 291	(12 770)	(3 358)	(26)	2 177	310	17 624	17 190

Location simple

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
à moins d'un an	2 829	2 762
de un à cinq ans	4 270	5 096
à plus de cinq ans	26	26
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	7 125	7 884

Note 17

Écarts d'acquisition

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur l'année 2013 des valeurs brutes et nettes des écarts d'acquisition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) en vigueur au 31 décembre 2012 :

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2012	Acquisitions et autres augmen- tations	Cessions et autres diminutions	Différence de change	Valeur brute au 31.12.2013	Dépréciations au 31.12.2012	Pertes de valeur	Cessions, différence de change et autres variations	Dépréciations au 31.12.2013	Valeur nette au 31.12.2012	Valeur nette au 31.12.2013
Réseaux France	752	-	-	(1)	751	-	-	-	-	752	751
Réseaux Société Générale	241			(1)	240				-	241	240
Crédit du Nord	511				511				-	511	511
Réseaux Internationaux	3 136	-	(49)	(224)	2 863	(537)	-	59	(478)	2 599	2 385
Réseaux Internationaux Union européenne + pré- Union européenne	1 917		(49)	(92)	1 776				-	1 917	1 776
Réseaux Internationaux Russie	1 142			(125)	1 017	(537)		59	(478)	605	539
Réseaux Internationaux Autres	77			(7)	70				-	77	70
Services Financiers Spécialisés et Assurances	1 282	-	(22)	(61)	1 199	(243)	-	17	(226)	1 039	973
Services Financiers Assurances	11	-	(1)	-	10	-	-	-	-	11	10
Services Financiers aux particuliers	691	-	(21)	(53)	617	(243)		17	(226)	448	391
Services Financiers aux entreprises	402	-	-	(7)	395	-	-	-	-	402	395
Services Financiers Location automobile	178	-	-	(1)	177	-	-	-	-	178	177
Banque de Financement et d'Investissement	50	-	-	(2)	48	-	-	-	-	50	48
Banque de Financement et d'Investissement	50	-	-	(2)	48	-	-	-	-	50	48
Banque Privée	359	-	(9)	(6)	344	-	-	-	-	359	344
Banque Privée	359	-	(9)	(6)	344	-	-	-	-	359	344
Services aux Investisseurs et Courtage	978	-	-	(8)	970	(457)	(50)	8	(499)	521	471
Services aux Investisseurs	533				533	(12)	(50)		(62)	521	471
Courtage	445			(8)	437	(445)		8	(437)	-	-
TOTAL	6 557	-	(80)	(302)	6 175	(1 237)	(50)	84	(1 203)	5 320	4 972

Note 17 (Suite)

Écarts d'acquisition

Suite à la réorganisation du groupe Société Générale en trois piliers intervenue en 2013, une refonte des UGT a été entreprise : les anciennes UGT du pôle Réseaux internationaux (Union Européenne et pré-Union Européenne, Réseaux internationaux Russie, Réseaux internationaux Autres) ont été remplacées par trois nouvelles UGT intégrées au sein du pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux (Europe, Russie et Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer). L'ancienne UGT Services Financiers aux particuliers disparaît et ses activités sont intégralement réparties au sein des trois UGT précédemment citées ainsi que dans l'UGT Réseaux Société Générale.

Au 31 décembre 2013, les écarts d'acquisition sont donc répartis au sein des 12 UGT suivantes :

Pilier	Activités
Banque de détail en France	
Réseaux Société Générale	Réseau de banque de détail Société Générale, activités de banque en ligne Boursorama, crédit à la consommation et à l'équipement en France et service de gestion de flux et de paiements
Crédit Du Nord	Réseau de banque de détail du Crédit du Nord et de ses 8 banques régionales
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	
Europe	Banque de détail et crédit à la consommation en Europe incluant notamment l'Allemagne (Hanseatic bank, BDK), l'Italie (Fidelity), la Roumanie (BRD), la République tchèque (KB, Essox) et la Pologne (Eurobank)
Russie	Groupe bancaire intégré incluant les marques Rosbank et ses filiales DeltaCredit et Rusfinance
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer	Banque de détail et crédit à la consommation dans la zone Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer incluant notamment le Maroc (SGMB), l'Algérie, la Tunisie (UIB), le Cameroun (SGBC), la Côte d'Ivoire (SGBCI), Chine (SG China) et le Sénégal
Assurances	Activités d'assurance vie et dommages en France et à l'international (Sogecap, Sogessur, Oradéa Vie et Sogecap Risques Divers)
Financement d'équipement professionnel	Financement des ventes et des équipements professionnels au sein de Societe Generale Equipment Finance
Services Financiers Location automobile	Services de location longue durée de véhicules et de gestion de flottes automobiles (ALD Automotive)
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	
Banque de Financement et d'Investissement	Conseil, financement et solutions de marché aux entreprises, institutions financières, secteur public et family offices
Banque Privée	Solutions de gestion de fortune en France et à l'international
Métiers Titres	Gamme complète de services titres (SGSS)
Courtage	Services de compensation et d'exécution sur les produits dérivés (Newedge)

Le Groupe a effectué cette réallocation sur la base des capitaux propres normatifs des entités composant les UGT. En effet, les fonds propres alloués sont l'inducteur principal de la valorisation des entités car représentatifs des activités bancaires avec leurs risques et bénéfices associés. L'allocation des fonds propres est également un des leviers les plus significatifs pour le pilotage de la performance en permettant de renforcer le capital sur les activités les plus rentables ou présentant un potentiel de développement supérieur. Cette méthode, jugée plus appropriée par le Groupe, a donc été utilisée pour réaliser la réallocation des écarts d'acquisition.

Le tableau ci-dessous détaille le résultat des réallocations des valeurs nettes entre les anciennes UGT présentées en colonnes et les nouvelles UGT présentées en lignes :

(En MEUR)	Réseaux France		Réseaux internationaux			Services Financiers Spécialisés et Assurances				Valeur nette au 31.12.2013
	Réseaux Société Générale	Crédit du Nord	Réseaux internationaux Union européenne + pré-Union européenne	Réseaux internationaux Russie	Réseaux internationaux Autres	Services Financiers Assurances	Services Financiers aux particuliers	Services Financiers aux entreprises	Services Financiers Location automobile	
Banque de détail en France	240	511	-	-	-	-	26	60	-	837
Réseaux Société Générale	240						26	60		326
Crédit du Nord		511								511
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	-	-	1 776	539	70	10	365	335	177	3 272
Europe			1 617				293			1 910
Russie				539			40			579
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer			159		70		32		2	263
Assurances						10				10
Financement d'équipement professionnel								335		335
Services Financiers Location automobile									175	175
Valeur nette des écarts d'acquisition réalloués	240	511	1 776	539	70	10	391	395	177	4 109
Valeur nettes des écarts d'acquisition des UGT non modifiées										863
TOTAL										4 972

Note 17 (Suite)

Ecarts d'acquisition

Au 31 décembre 2013, les valeurs nettes des écarts d'acquisition regroupées selon la nouvelle organisation sont les suivantes :

(En MEUR)	Valeur nette au 31.12.2013
Banque de détail en France	837
Réseaux Société Générale	326
Crédit du Nord	511
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	3 272
Europe	1 910
Russie	579
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer	263
Assurances	10
Financement d'équipement professionnel	335
Services Financiers Location automobile	175
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	863
Banque de Financement et d'Investissement	48
Banque de Financement et d'Investissement	48
Banque privée, Métiers Titres et Courtage	815
Banque Privée	344
Métiers Titres	471
Courtage	-
TOTAL	4 972

Le Groupe réalise au 31 décembre 2013 un test annuel de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs au sein de l'entreprise. Les tests de dépréciation consistent à évaluer la valeur recouvrable de chaque UGT et à la comparer avec sa valeur comptable. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une UGT, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à la dépréciation des écarts d'acquisition.

A fin 2013, afin de neutraliser un éventuel effet de structure lié à la création de nouvelles UGT et à la réallocation des écarts d'acquisition dans ces dernières, les tests de dépréciation des UGT ont été réalisés à la fois sur les anciennes et les nouvelles UGT.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (« discounted cash-flows ») appliquée globalement à l'échelle de l'UGT. Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune. Ils sont déterminés sur la base d'un plan d'affaires élaboré à partir des budgets prévisionnels à trois ans approuvés par la Direction, extrapolés sur une période de croissance soutenable (généralement de 6 années supplémentaires), représentative du cycle économique de l'industrie bancaire, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale) :

- Les fonds propres alloués correspondent au 31 décembre 2013 à 10% des emplois pondérés soit un renforcement des exigences de 100 points de base par rapport aux tests de 2012 ;
- Le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Cette prime de risque, spécifique à chaque activité, est déterminée à partir des séries de primes de risques actions publiées par la recherche SG Cross Asset Research et de sa volatilité spécifique (beta) estimée. Le cas échéant, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'Etat dans la monnaie de rattachement, ou leur moyenne pondérée par les fonds propres normalisés dans le cadre d'une UGT recouvrant plusieurs Etats ;
- Le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme.

Le tableau ci-après présente les taux d'actualisation et taux de croissance à long terme différenciés pour les UGT au sein des 3 piliers du Groupe :

Hypothèses au 31 décembre 2013	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Banque de détail en France		
Réseaux Société Générale et Crédit du Nord	8%	2%
Banque de détail et Services Financiers Internationaux		
Banque de détail et crédit à la consommation	10,2% à 11,6%	3% à 3,5%
Assurances	8,8%	2,5%
Financement d'équipement professionnel et services financiers location automobile	9,9%	2%
Banque de Grande Clientèle et Services aux Investisseurs		
Banque de Financement et d'Investissement	11,2%	2%
Banque Privée, Métiers Titres et Courtage	9,1% à 10,2%	2% à 3%

Note 17 (Suite)

Ecarts d'acquisition

Les budgets prévisionnels s'appuient sur les principales hypothèses métiers et macro-économiques suivantes :

Banque de détail en France

Réseaux Société Générale et Crédit du Nord

- Dynamique du fonds de commerce des réseaux de détail en dépit d'une croissance atone en France et d'un environnement réglementaire contraint
- Développement du PNB malgré la pression à la baisse des revenus sur les commissions grâce à l'accélération de la transformation opérationnelle et l'investissement dans la transition digitale
- Forte discipline sur les frais généraux et la maîtrise des risques

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

Europe

- Lente sortie de récession, tensions contenues grâce aux interventions de la BCE et aux avancées institutionnelles
- Développement du fonds de commerce, normalisation du coût du risque et maîtrise des frais généraux

Russie

- Croissance freinée par le tassement attendu des prix de l'énergie mais qui devrait toutefois rester de 1,5% à 2% plus élevé que dans la zone euro
- Poursuite de la transformation de Rosbank axée sur l'efficacité du dispositif Banque de détail, les systèmes d'information, la qualité de service aux clients et la mutualisation au sein du dispositif russe

Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer

- Contexte économique favorable avec une forte résilience de la croissance et l'opportunité de capter le potentiel d'une classe moyenne émergente
- Développement de l'offre produit en ligne avec la demande locale et sécurisation du risque opérationnel

Assurances

- Poursuite d'une croissance dynamique et du développement à l'international du modèle de bancassurance en synergie avec le réseau de banque de détail et services financiers internationaux

Financement d'équipement professionnel et services financiers location automobile

- Maintien du leadership sur ces métiers de financement aux entreprises
- Poursuite du dynamisme des services financiers location automobile tout en maintenant une maîtrise stricte des risques
- Production résiliente de l'activité de financement d'équipement professionnel en lien avec l'environnement économique

Banque de Grande Clientèle et Services aux Investisseurs

Banque de Financement et d'Investissement

- Besoins de financements durables, augmentation de la désintermédiation et réforme des marchés financiers
- Maintien des franchises leaders de marchés (actions) et de financements (matières premières, structurés)
- Développement de relais de croissance et notamment des revenus clients et des synergies en ciblant les investissements

Banque Privée, Métiers Titres et Courtage

- Croissance de la banque privée tirée par une collecte positive et le maintien d'un bon niveau de marge, développement des synergies avec les réseaux de banque de détail et la banque de financement et d'investissement
- Renforcement de la dynamique commerciale des Métiers Titres en Europe et investissement dans les systèmes d'information

Des tests de sensibilité sont réalisés, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de chaque UGT de la variation de certaines hypothèses telles que la croissance à long terme, le taux d'actualisation et la rentabilité. Au 31 décembre 2013, compte tenu des risques liés à l'activité dans l'environnement actuel, les tests de dépréciation ont été effectués sur la base d'une série d'hypothèses prudentes ou d'un test de sensibilité.

Le résultat des tests de dépréciation, tant dans l'ancienne que dans la nouvelle organisation, a conduit à passer une dépréciation s'élevant à 50 M EUR pour l'UGT Métiers Titres. Cette dernière a fait l'objet d'un test de sensibilité opérationnelle spécifique reposant sur le décalage dans le temps des bénéfices du plan de transformation dont l'exécution vient de démarrer. La dépréciation passée permet de maintenir une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable même dans des conditions dégradées.

Après prise en compte des dépréciations passées, les valeurs recouvrables font preuve d'une faible sensibilité à une variation supplémentaire des hypothèses de taux d'actualisation, de croissance à long terme et opérationnelles. Ainsi :

- une augmentation de 50 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT indiqués dans le tableau ci-dessus entraînerait une diminution de la valeur recouvrable totale de 6,8% sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- de même, une réduction de 50 points de base des taux de croissance à long terme entraînerait une diminution de 2,3% de la valeur recouvrable sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT.

Note 18

Dettes envers les établissements de crédit

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	15 987	12 008
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	2 776	10 214
Sous-total	18 763	22 222
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	45 331	68 978
Valeurs données en pension à terme	103	182
Sous-total	45 434	69 160
Dettes rattachées	217	319
Réévaluation des éléments couverts	144	219
Titres donnés en pension	26 540	30 129
Total	91 098	122 049
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾	90 930	121 107

(1) Ventilation de la juste valeur des dettes envers les établissements de crédit par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2013
Niveau 1	2 474
Niveau 2	86 746
Niveau 3	1 710
TOTAL	90 930

Note 19

Dettes envers la clientèle

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	57 764	55 471
A terme	20 754	19 322
Sous-total	78 518	74 793
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	58 560	53 269
Particuliers	48 666	46 217
Clientèle financière	25 739	31 548
Autres ⁽¹⁾	13 738	13 014
Sous-total	146 703	144 048
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	45 425	42 894
Particuliers	17 543	17 814
Clientèle financière	21 529	16 336
Autres ⁽¹⁾	9 165	6 925
Sous-total	93 662	83 969
Dettes rattachées	1 012	1 694
Réévaluation des éléments couverts	313	534
Total dépôts clientèle	320 208	305 038
Valeurs données en pension à la clientèle	209	115
Titres donnés en pension à la clientèle	24 270	32 077
Total	344 687	337 230
Juste valeur des dettes envers la clientèle ⁽²⁾	344 416	336 901

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

(2) Ventilation de la juste valeur des dettes envers la clientèle par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2013
Niveau 1	1 379
Niveau 2	316 834
Niveau 3	26 203
TOTAL	344 416

Note 20

Dettes représentées par un titre

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Bons de caisse	790	798
Emprunts obligataires	21 214	17 964
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	107 066	113 481
Dettes rattachées	1 096	940
Sous-total	130 166	133 183
Réévaluation des éléments couverts	1 568	2 561
Total	131 734	135 744
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	<i>40 513</i>	<i>32 913</i>
Juste valeur des dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	131 593	137 431

(1) Ventilation de la juste valeur des dettes représentées par un titre par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2013
Niveau 1	20 844
Niveau 2	110 519
Niveau 3	230
TOTAL	131 593

Note 21

Autres passifs

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	25 681	31 258
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	7 195	3 075
Autres opérations sur titres	22	23
Charges à payer sur engagements sociaux	2 662	2 513
Produits constatés d'avance	1 713	1 803
Autres créditeurs divers	22 488	19 491
Total	59 761	58 163

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

Note 22

Comptes et plans d'épargne-logement

1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Plans d'épargne-logement (PEL)	14 801	13 849
ancienneté de moins de 4 ans	5 793	4 853
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	3 166	2 806
ancienneté de plus de 10 ans	5 842	6 190
Comptes épargne-logement (CEL)	1 666	1 828
Total	16 467	15 677

2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
ancienneté de moins de 4 ans	99	174
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	121	117
ancienneté de plus de 10 ans	16	18
Total	236	309

3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2012	Dotations	Reprises	31.12.2013
Plans d'épargne-logement	77	76	(33)	120
ancienneté de moins de 4 ans	39	1	(32)	8
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4	6	(1)	9
ancienneté de plus de 10 ans	34	69	(0)	103
Comptes épargne-logement	24	0	(17)	7
Total	101	76	(50)	127

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagements, aux conséquences potentiellement défavorables, générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêts longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles sur 2013, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement se monte à 0,77% des encours totaux au 31 décembre 2013.

4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des *swaps* zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 23

Provisions et dépréciations

1. Dépréciations d'actifs

(En M EUR)	Stock au 31.12.2012	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2013
Etablissements de crédit	60	6	(34)	(28)	(1)	-	31
Crédits à la clientèle	14 027	5 355	(2 291)	3 064	(1 828)	(519)	14 744
Créances de location financement et assimilées	687	416	(279)	137	(67)	3	760
Groupes d'actifs homogènes	1 132	527	(436)	91	-	(11)	1 212
Actifs disponibles à la vente ^{(1) (2)}	2 530	41	(334)	(293)	(20)	(52)	2 165
Autres ⁽¹⁾	557	163	(117)	46	(36)	(116)	451
Total	18 993	6 508	(3 491)	3 017	(1 952)	(695)	19 363

(1) Dont 39 M EUR de dotations nettes relatives au risque de contrepartie.

(2) Dont dotations aux dépréciations sur titres à revenu variable hors activité assurance pour 19 M EUR et qui se décomposent comme suit :

• 6 M EUR : Perte de valeur sur titres non dépréciés au 31 décembre 2012;

• 13 M EUR : Perte de valeur complémentaire sur les titres déjà dépréciés au 31 décembre 2012.

2. Provisions

(En M EUR)	Stock au 31.12.2012*	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Ecart actuariels	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2013
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	7	4	-	4	-	-	(1)	10
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	280	214	(174)	40	(6)	-	(32)	282
Provisions sur avantages du personnel	1 739	392	(233)	159	-	(187)	(60)	1 651
Provisions fiscales	351	78	(88)	(10)	(107)	-	(52)	182
Autres provisions ⁽³⁾	1 146	804	(197)	607	(87)	-	38	1 704
Total	3 523	1 492	(692)	800	(200)	(187)	(107)	3 829

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(3) Dont :

• dotations nettes relatives au coût net du risque pour 567 M EUR, comprenant essentiellement des dotations aux provisions pour litiges ;

• dotations nettes relatives aux provisions PEL/CEL pour 26 M EUR pour les Réseaux France (Cf. Note 22).

Note 24

Expositions au risque souverain

1. Activités bancaires

Le tableau ci-dessous présente les expositions significatives au risque souverain des pays européens pour le groupe Société Générale au 31 décembre 2013. Elles sont établies selon la méthodologie définie pour chacun des types d'exposition par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) lors des tests sur les besoins en fonds propres des banques européennes :

(En M EUR)	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	CDS - Juste valeur des positions nettes ⁽¹⁾	Total des expositions nettes ⁽²⁾
France	18 533	(159)	40	18 414
Allemagne	4 571	260	(89)	4 742
République Tchèque	3 806	582	4	4 392
Italie	944	1 313	46	2 303
Espagne	828	1 041	77	1 946
Roumanie	1 476	123	(4)	1 595
Total	30 158	3 160	74	33 392

(1) Différence entre la valeur de marché des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

(2) Après provisions pour dépréciation et hors expositions directes sur dérivés.

(En M EUR)	CDS - Nominaux		
	CDS - Positions acheteuses ⁽³⁾	CDS - Positions vendeuses ⁽³⁾	CDS - Positions nettes ⁽⁴⁾
France	15	48	33
Allemagne	1 341	1 523	182
République Tchèque	45	34	(11)
Italie	1 624	1 819	195
Espagne	613	776	163
Roumanie	99	99	-
Total	3 737	4 299	562

(3) Les positions présentées sont compensées par contrepartie et par pays d'exposition selon les règles applicables pour le calcul des exigences de fonds propres prudentiels.

(4) Différence entre la valeur nominale des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

Au 31 décembre 2013, les expositions au risque souverain pour Chypre, la Grèce, l'Irlande, le Portugal et la Slovaquie sont non significatives.

2. Activités d'assurance

Les assureurs du groupe Société Générale détiennent des titres d'Etats principalement en représentation des contrats d'assurance vie. L'exposition nette sur ces titres correspond à l'exposition résiduelle de l'assureur après application des règles contractuelles de participation aux bénéfices et d'impôts, dans le cas d'un défaut total de l'émetteur. Les expositions au 31 décembre 2013 sur les pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union Européenne sont présentées ci-dessous :

(En M EUR)	Exposition Brute ⁽⁵⁾	Exposition nette
Espagne	1 277	57
Irlande	367	18
Portugal	28	3
Total	1 672	78

(5) Expositions brutes (valeur nette comptable) sur contrats support euro.

Au 31 décembre 2013, les expositions au risque souverain pour Chypre, la Grèce et la Slovaquie sont non significatives.

Note 25

Avantages du personnel

1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraites à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

2.1. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
A - Valeur actualisée des engagements financés	2 496	2 714
B - Juste valeur des actifs de financement	(2 009)	(1 971)
C = A + B Solde des régimes financés	487	743
D - Valeur actualisée des engagements non financés	373	407
E - Effet du plafonnement d'actif	(2)	(0)
F - Actifs distincts	(71)	(1)
C + D - E - F = Solde net comptabilisé au bilan	933	1 151

Notes :

1. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes, des régimes d'indemnités de fin de carrière ainsi que des régimes mixtes (cash-balance). Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. En France, le régime additif de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires une allocation annuelle à charge de Société Générale, telle que décrite dans la partie "Gouvernement d'entreprise". Cette allocation est notamment fonction de l'ancienneté au sein de Société Générale et de la part de la rémunération fixe excédant la Tranche B de l'Agirc. Au Royaume-Uni, le régime à prestations définies ayant été fermé aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

2. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

2.2. Composantes du coût des prestations définies

(En M EUR)	2013	2012
Coût des services de l'année y compris charges sociales	94	88
Cotisations salariales	(5)	(7)
Coût des services passés / réductions	47	7
Effet des liquidations	(1)	(6)
Intérêts nets	29	36
Transfert d'actifs non reconnus	0	0
Composantes reconnues en résultat	164	118
Ecarts actuariels liés aux actifs ⁽¹⁾	(39)	(93)
Ecarts actuariels suite à changements d'hypothèses démographiques	1	2
Ecarts actuariels suite à changements d'hypothèses économiques et financières	(181)	411
Ecarts actuariels d'expérience	5	9
Effet du plafonnement d'actifs	1	-
Composantes reconnues en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽²⁾	(213)	329
Total des composantes du coût des prestations définies	(49)	447

(1) Rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets.

(2) L'écart avec la rubrique Ecarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi de l'Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres provient essentiellement de la variation des actifs et passifs reclassés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés ainsi que des actifs des entités consolidés par mise en équivalence.

Note 25 (suite)

Avantages du personnel

2.3. Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

2.3.1. Variations de la valeur actuelle des obligations

(En M EUR)	2013	2012
Solde au 1^{er} janvier 2013	3 121	2 676
Coût des services de l'année y compris charges sociales	94	88
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés / réductions	47	8
Effet des liquidations	(2)	(6)
Intérêts nets	92	115
Ecarts actuariels suite aux changements d'hypothèses démographiques	1	2
Ecarts actuariels suite aux changements d'hypothèses économiques et financières	(181)	411
Ecarts actuariels d'expérience	5	9
Conversion en devises	(44)	2
Prestations servies	(168)	(147)
Modification du périmètre de consolidation ⁽¹⁾	(74)	(19)
Transferts et autres	(22)	(17)
Solde au 31 décembre 2013	2 869	3 121

(1) Principalement la cession de National Société Générale Bank avec 75 M EUR d'engagement.

2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(En M EUR)	2013	2012
Solde au 1^{er} janvier 2013	1 971	1 806
Charges d'intérêt liés aux actifs de régime	63	78
Charges d'intérêt liés aux actifs distincts	0	0
Ecarts actuariels liés aux actifs	39	93
Conversion en devises	(32)	9
Cotisations salariales	5	7
Cotisations patronales	119	92
Prestations servies	(132)	(113)
Modification du périmètre de consolidation	(39)	(0)
Transferts et autres	15	(1)
Solde au 31 décembre 2013	2 009	1 971

2.4. Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement (composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 44% d'obligations, 44% d'actions, 1% de monétaire et 11% autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régimes s'élèvent à un montant de 54 M EUR.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2014 sont estimées à 32 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Les stratégies de couverture des régimes sont définies localement en lien avec les Directions Financières et les Ressources Humaines des entités, par des structures ad hoc (Trustees, Fondations, structures paritaires,...) le cas échéant. Par ailleurs, les stratégies d'investissement ou de financement des passifs sociaux sont suivies au niveau Groupe à travers une gouvernance globale. Des comités, en présence de représentants de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction Financière et de la Direction des Risques ont pour objet de définir les guidelines du Groupe en matière d'investissement et de gestion des passifs, de valider les décisions, et de suivre les risques associés pour le Groupe.

Selon les durations des régimes et les réglementations locales, les actifs de couverture sont investis en actions et/ou en produits de taux, garantis ou non. Les régimes sont couverts globalement à hauteur de 67%, mais que selon les entités et les régimes, le taux de couverture varie entre 0% et 100%.

Note 25 (suite)

Avantages du personnel

2.4.2. Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Actifs des régimes	102	171
Actifs distincts	(0)	0

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5.

2.5. Principales hypothèses actuarielles par zone géographique

	31.12.2013	31.12.2012
Taux d'escompte		
Europe	3,41%	3,15%
Amériques	5,08%	4,00%
Asie-Océanie-Afrique	2,59%	3,16%
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,14%	2,14%
Amériques	2,00%	2,00%
Asie-Océanie-Afrique	1,67%	1,82%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	0,67%	0,66%
Amériques	2,00%	2,00%
Asie-Océanie-Afrique	2,29%	2,27%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	9,76	10,10
Amériques	9,02	9,01
Asie-Océanie-Afrique	13,48	12,76
Duration (en années)		
Europe	14,25	14,13
Amériques	18,81	18,50
Asie-Océanie-Afrique	9,73	13,75

Notes:

1. Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actuelle des obligations (DBO).
2. Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observées fin octobre pour les devises USD, GBP et EUR, corrigées fin décembre dans les cas où la baisse des taux avait un impact significatif.
- Les taux d'inflation utilisés sont les objectifs long terme des banques centrales des zones monétaires ci-dessus.
3. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.
4. Les hypothèses ci-dessus ont été appliquées sur les régimes postérieurs à l'emploi.

2.6. Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(En pourcentage de l'élément mesuré)	31.12.2013	31.12.2012
Variation de +1% du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-12%	-13%
Variation de +1% du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	11%	11%
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	4%	4%

Note :

1. Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements (impact sur la valeur actuelle des obligations).

3. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont consentis au personnel du groupe, comme les programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à 556 M EUR. Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à 178 M EUR.

Note 26

Dettes subordonnées

(En M EUR)	Dates d'échéance						Encours	Encours
	2014	2015	2016	2017	2018	Autres	31.12.2013	31.12.2012
Devises d'émission								
Titres subordonnés								
EUR	355	789	767	193	1 397	2 087	5 588	4 948
USD	-	54	376	-	-	-	430	450
GBP	-	-	-	-	331	-	331	339
Autres devises	9	-	-	-	-	-	9	9
Sous-total	364	843	1 143	193	1 728	2 087	6 358	5 746
Dettes subordonnées								
EUR	-	-	-	-	-	50	50	50
Autres devises	-	-	-	-	-	222	222	224
Sous-total	-	-	-	-	-	272	272	274
Dettes rattachées	178	-	-	-	-	-	178	166
Total hors réévaluation des éléments couverts	542	843	1 143	193	1 728	2 359	6 808	6 186
Réévaluation des éléments couverts							587	866
Total							7 395	7 052

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 7 675 M EUR au 31 décembre 2013 (7 615 M EUR au 31 décembre 2012) et se ventile comme suit (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation) :

(En M EUR)	31.12.2013
Niveau 1	-
Niveau 2	7 666
Niveau 3	9
TOTAL	7 675

Note 27

Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

A cet égard le Groupe inscrit notamment dans son bilan le montant net des instruments financiers dérivés conclus avec certaines chambres de compensation lorsqu'elles permettent effectivement un règlement net via des appels de marges quotidiens en trésorerie.

Par ailleurs, le Groupe inscrit également dans son bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique ;
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations ;
- ils sont couverts sous l'égide d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour ;
- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers et passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans le bilan consolidé du Groupe ainsi que les montants qui seraient compensables en application de conventions cadres de compensation et d'accords similaires mais qui ne sont pas éligibles à la compensation dans les comptes consolidés.

Les positions nettes qui résultent de ces différentes compensations n'ont pas pour objet de mesurer l'exposition du Groupe au risque de contrepartie sur ces instruments financiers dans la mesure où la gestion du risque de contrepartie met en œuvre d'autres mécanismes de réduction qui viennent en complément de ces accords de compensation.

Les encours bruts des actifs financiers et passifs financiers faisant l'objet de ces compensations sont rapprochés avec les encours consolidés présentés au bilan (Total des actifs et passifs au bilan) après indication des montants qui ont été compensés au bilan pour ces différents instruments (Montants compensés) et des encours des autres actifs et passifs financiers qui ne font l'objet d'aucune compensation ni convention cadre de compensation ou accord similaire (Montants des actifs et passifs non compensables).

Données au 31 décembre 2013

ACTIF

	Actifs financiers compensables							Actifs non compensables	Total des actifs au bilan ⁽²⁾	
	Effets des compensations sur le bilan		Montants nets au bilan	Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires ⁽¹⁾			Position nette			Montants
	Montants bruts	Montants compensés		Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers reçus en garantie				
<i>(En M EUR)</i>										
Instruments financiers dérivés (Cf. Notes 6 et 7)	277 857	129 111	148 746	124 719	13 231	-	10 796	25 392	174 138	
Titres prêtés (Cf. Notes 6 et 8)	9 826	-	9 826	9 075	-	-	751	21 925	31 751	
Titres reçus en pension (Cf. Notes 6, 9 et 10)	122 042	18 534	103 508	21 939	318	71 127	10 124	36 251	139 759	
Dépôts garantie versés (Cf. Note 15)	18 156	-	18 156	-	18 156	-	-	9 374	27 530	
Autres actifs non soumis à compensation	-	-	-	-	-	-	-	862 084	862 084	
Total actif	427 881	147 645	280 236	155 733	31 705	71 127	21 671	955 026	1 235 262	

PASSIF

	Passifs financiers compensables							Passifs non compensables	Total des dettes au bilan ⁽³⁾	
	Effets des compensations sur le bilan		Montants nets au bilan	Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires ⁽¹⁾			Position nette			Montants
	Montants bruts	Montants compensés		Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers donnés en garantie				
<i>(En M EUR)</i>										
Instruments financiers dérivés (Cf. Notes 6 et 7)	278 770	129 111	149 659	124 719	17 501	173	7 266	26 234	175 893	
Dettes sur titres empruntés (Cf. Note 6)	22 479	-	22 479	9 075	9	6 347	7 048	78 645	101 124	
Titres donnés en pension (Cf. Notes 6, 18 et 19)	122 405	18 534	103 871	21 939	646	68 944	12 342	45 958	149 829	
Dépôts garantie reçus (Cf. Note 21)	13 549	-	13 549	-	13 549	-	-	12 132	25 681	
Autres passifs non soumis à compensation	-	-	-	-	-	-	-	728 634	728 634	
Total dettes	437 203	147 645	289 558	155 733	31 705	75 464	26 656	891 603	1 181 161	

(1) Juste valeur des instruments financiers et dépôts de garantie plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture.

(2) Le total des actifs au bilan est égal à la somme :
- des montants nets au bilan des Actifs financiers compensables, et
- des montants des Actifs non compensables.

(3) Le total des dettes au bilan est égal à la somme :
- des montants nets au bilan des Passifs financiers compensables, et
- des montants des Passifs non compensables.

Note 27 (Suite)

Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Données au 31 décembre 2012

ACTIF

	Actifs financiers compensables							Actifs non compensables	Total des actifs au bilan ⁽⁵⁾
	Effets des compensations sur le bilan		Montants nets au bilan	Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires ⁽⁴⁾			Position nette	Montants	
	Montants bruts	Montants compensés		Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers reçus en garantie			
(En M EUR)									
Instruments financiers dérivés (Cf. Notes 6 et 7)	429 626	218 762	210 864	181 650	19 230	-	9 984	23 194	234 058
Titres prêtés (Cf. Notes 6 et 8)	4 467	-	4 467	3 679	-	-	788	9 915	14 382
Titres reçus en pension (Cf. Notes 6, 9 et 10)	110 577	4 990	105 587	29 511	97	73 551	2 428	41 305	146 892
Dépôts garantie versés (Cf. Note 15)	22 612	-	22 612	-	22 612	-	-	10 858	33 470
Autres actifs non soumis à compensation	-	-	-	-	-	-	-	822 087	822 087
Total actif	567 282	223 752	343 530	214 840	41 939	73 551	13 200	907 359	1 250 889

PASSIF

	Passifs financiers compensables							Passifs non compensables	Total des dettes au bilan ⁽⁶⁾
	Effets des compensations sur le bilan		Montants nets au bilan	Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires ⁽⁴⁾			Position nette	Montants	
	Montants bruts	Montants compensés		Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers donnés en garantie			
(En M EUR)									
Instruments financiers dérivés (Cf. Notes 6 et 7)	426 188	218 762	207 426	181 650	22 430	351	2 995	22 649	230 075
Dettes sur titres empruntés (Cf. Note 6)	11 270	-	11 270	3 679	0	5 788	1 803	49 673	60 943
Titres donnés en pension (Cf. Notes 6, 18 et 19)	99 239	4 990	94 249	29 511	182	59 446	5 110	46 908	141 157
Dépôts garantie reçus (Cf. Note 21)	19 327	-	19 327	-	19 327	-	-	11 931	31 258
Autres passifs non soumis à compensation	-	-	-	-	-	-	-	733 905	733 905
Total dettes	556 024	223 752	332 272	214 840	41 939	65 585	9 908	865 066	1 197 338

(4) Juste valeur des instruments financiers et dépôts de garantie plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture.

(5) Le total des actifs au bilan est égal à la somme :
 - des montants nets au bilan des Actifs financiers compensables, et
 - des montants des Actifs non compensables.

(6) Le total des dettes au bilan est égal à la somme :
 - des montants nets au bilan des Passifs financiers compensables, et
 - des montants des Passifs non compensables.

Note 28

Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis

1. Actions ordinaires émises par Société Générale S.A.

(En nombre d'actions)	31.12.2013	31.12.2012
Actions ordinaires	798 716 162	780 273 227
Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾	22 509 704	26 270 956
Dont actions détenues par le personnel	59 599 036	59 344 358

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction.

Au 31 décembre 2013, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 998 395 202 EUR et se compose de 798 716 162 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Au cours du premier semestre 2013, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital réservée au personnel dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions pour un montant de 1 M EUR, et une augmentation de capital relative à l'exercice par les actionnaires de l'option de distribution des dividendes 2012 en actions Société Générale de 11 M EUR assortie d'une prime d'émission de 215 M EUR.

Au cours du deuxième semestre 2013, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital réservée au personnel dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions pour un montant de 11 M EUR assortie d'une prime d'émission de 174 M EUR, et deux augmentations de capital d'un montant total de 0,094 M EUR résultant de la levée d'options de souscription relatives au plan de 2009 et assorties d'une prime d'émission de 2 M EUR.

2. Instruments de capitaux propres émis

2.1. Titres subordonnés à durée indéterminée

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2013, le montant des titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des autres instruments de capitaux propres est de 423 M

L'évolution de ce montant résulte du rachat partiel pour 1 285 M USD et du remboursement au pair pour 215 M USD de l'émission subordonnée à durée indéterminée de 1 500 M USD de décembre 2012.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2012	Rachats partiels et remboursements en 2013	Montant en devises au 31.12.2013	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
1 ^{er} juillet 1985	63 M EUR		63 M EUR	63	TMO -0,25% avec TMO = Moyenne Arithmétique des Taux Moyens Obligataires de la période du 01.06 au 31.05 précédant chaque échéance
24 novembre 1986	248 M USD		248 M USD	182	Moyenne des taux de dépôt Euro/Dollar 6 mois communiqués par les banques de référence +0,075%
30 juin 1994	15 000 M JPY		15 000 M JPY	107	5,385% jusqu'en décembre 2014 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux Mid Swap JPY 5 ans +1,25% jusqu'en décembre 2019 puis taux Mid Swap JPY 5 ans +2% pour les échéances suivantes
30 décembre 1996	10 000 M JPY		10 000 M JPY	71	3,936% jusqu'en septembre 2016 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux Mid Swap JPY 5 ans +2,0%
11 décembre 2012	1 500 M USD	1 500 M USD	-	-	6,625% jusqu'en juin 2018, puis pour les échéances suivantes : Mid Swap USD 5 ans + 5,754%

2.2. Actions de préférence émises par les filiales

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par les filiales sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

L'intégralité des actions de préférence a fait l'objet d'un remboursement au pair le 10 novembre 2013. Il en résulte une diminution des participations ne donnant pas le contrôle de 420 M EUR.

Note 28 (suite)

Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis

2.3. Titres super subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les Instruments de capitaux propres et réserves liées.

Au 31 décembre 2013, le montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des autres instruments de capitaux propres est de 6 652 M EUR.

L'augmentation du montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe s'explique par deux émissions opérées sur le deuxième semestre 2013, partiellement compensées par un remboursement opéré sur le premier semestre 2013.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2012	Rachats partiels et remboursements en 2013	Montant en devises au 31.12.2013	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
26 janvier 2005	728 M EUR		728 M EUR	728	4,196%, à partir de 2015 Euribor 3 mois +1,53%/an
5 avril 2007	63 M USD		63 M USD	47	Libor USD 3 mois +0,75%/an, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75%/an
5 avril 2007	808 M USD		808 M USD	604	5,922%, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75%/an
19 décembre 2007	463 M EUR		463 M EUR	463	6,999%, à partir de 2018 Euribor 3 mois +3,35%/an
22 mai 2008	795 M EUR	795 M EUR	-	0	7,756%, à partir de 2013 Euribor 3 mois +3,35%/an
16 juin 2008	506 M GBP		506 M GBP	642	8,875%, à partir de 2018 Libor GBP 3 mois +3,4%/an
27 février 2009	450 M USD		450 M USD	356	9,5045%, à partir de 2016 Libor USD 3 mois +6,77%/an
4 septembre 2009	905 M EUR		905 M EUR	905	9,375%, à partir de 2019 Euribor 3 mois +8,901%/an
7 octobre 2009	1 000 M USD		1 000 M USD	681	8,75%
6 septembre 2013			1 250 M USD	953	8,25% , à partir du 29 novembre 2018 Taux Mid Swap USD 5 ans + 6,394 %
18 décembre 2013			1 750 M USD	1 273	7,875% , à partir du 18 décembre 2023 Taux Mid Swap USD 5 ans + 4,979 %

Les mouvements relatifs aux TSDI et aux TSS enregistrés dans les *Réserves consolidées* sont détaillés ci-dessous :

(En M EUR)	TSS	TSDI	Total
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne Distribution 2013)	(414)	(78)	(492)
Evolution des nominaux en 2013	1 431	(1 137)	294
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	133	26	159
Frais d'émissions nets d'impôt relatifs aux TSS émis en 2013	(13)	-	(13)
Résultat net relatif au TSDI racheté en 2013	-	(19)	(19)

3. Distribution de dividendes

Le montant de dividendes distribués en 2013 par le Groupe s'élève à -1 047 M EUR et se décompose de la manière suivante :

(En M EUR)	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Actions ordinaires	(341)	(191)	(532)
Dont payé en actions	(226)	-	(226)
Dont payé en numéraire	(115)	(191)	(306)
Autres instruments de capitaux propres	(492)	(23)	(515)
Total	(833)	(214)	(1 047)

Note 29

Engagements

1. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	11 166	8 623
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾		
Facilités d'émission	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	116 824	119 079
Autres	1 973	2 442
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	10 515	6 831
Donnés à la clientèle ^{(1) (2)}	52 050	53 181
Engagements sur titres		
Titres à livrer	30 362	21 382

Engagements reçus

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	65 326	42 697
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	67 582	63 776
Autres engagements reçus ⁽³⁾	72 644	73 440
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	31 105	21 135

(1) Au 31 décembre 2013, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation s'élèvent respectivement à 8 922 M EUR et 657 M EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

(3) Dont garanties reçues d'Etat, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 35 743 M EUR au 31 décembre 2013 contre 33 204 M EUR au 31 décembre 2012. Le solde correspond notamment aux titres et valeurs reçus en garantie pour 1 341 M EUR au 31 décembre 2013 contre 1 343 M EUR au 31 décembre 2012.

2. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En M EUR)	31.12.2013		31.12.2012	
	Opérations de transaction	Opérations de couverture	Opérations de transaction	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	10 894 293	265 291	10 014 755	263 815
Contrats à terme de taux	2 183 548	854	2 028 168	1 438
<i>Instruments conditionnels</i>	2 281 077	5 053	2 546 427	5 311
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>	1 966 691	7 604	1 996 807	8 904
<i>Instruments conditionnels</i>	508 241	-	494 730	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>	74 793	-	59 538	-
<i>Instruments conditionnels</i>	744 734	49	543 795	2
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>	140 509	-	126 604	-
<i>Instruments conditionnels</i>	54 022	-	60 327	-
Dérivés de crédit	905 947	-	1 073 793	-
Autres instruments financiers à terme	12 469	285	6 108	393

Opérations de titrisation pour le compte de tiers

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs et octroie, dans ce cadre, des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Au 31 décembre 2013, il existe 2 véhicules non consolidés (Barton et Antalis) structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 6 654 M EUR (6 938 M EUR au 31 décembre 2012).

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de réhaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 657 M EUR (649 M EUR au 31 décembre 2012). Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 8 922 M EUR à cette même date (9 180 M EUR au 31 décembre 2012).

Note 30

Actifs remis et reçus en garantie

1. Actifs remis en garantie

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs ⁽¹⁾	172 146	183 080
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers ⁽²⁾	25 432	32 291
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	750	614
Total	198 328	215 985

(1) Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès des banques centrales).

(2) Les actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers correspondent principalement à des dépôts de garantie.

2. Actifs reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Juste valeur des titres reçus en pension livrée	140 061	146 913

Note 31

Actifs financiers transférés

1. Actifs financiers transférés non décomptabilisés

Les actifs financiers transférés qui sont intégralement conservés au bilan regroupent les cessions temporaires de titres (prêts et pensions livrées) ainsi que certaines cessions de créances à des véhicules de titrisation consolidés.

Les opérations de cessions temporaires (prêts de titres et titres donnés en pension livrée) présentées dans les tableaux ci-dessous ne portent que sur des titres reconnus à l'actif du bilan dans les catégories mentionnées.

Le traitement comptable des cessions temporaires de titres est explicité dans la note 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés.

Dans le cas des cessions temporaires de titres, le Groupe demeure exposé au risque de défaillance de l'émetteur du titre (risque de crédit) ainsi qu'aux fluctuations à la hausse ou à la baisse de la valeur des titres (risque de marché). Les titres prêtés ou donnés en pension ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie dans le cadre d'une autre opération.

En 2013, quatre opérations de titrisation de créances (prêts à la clientèle) ont fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes. Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le Groupe.

Le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances ; par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

1.1. Pensions livrées

(En M EUR)	31.12.2013		31.12.2012	
	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres disponibles à la vente	3 444	3 377	3 888	3 723
Titres à la juste valeur par résultat	44 883	43 372	44 487	41 646
Total	48 327	46 749	48 375	45 369

1.2. Prêts de titres

(En M EUR)	31.12.2013		31.12.2012	
	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres à la juste valeur par résultat	8 091	509	9 195	266
Total	8 091	509	9 195	266

1.3. Actifs de titrisation pour lesquels le recours des détenteurs des dettes associées se limite aux seuls actifs transférés

Données au 31 décembre 2013

(En M EUR)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des dettes associées	Position nette
Prêts à la clientèle	1 860	1 485	1 872	1 489	383
Total	1 860	1 485	1 872	1 489	383

Données au 31 décembre 2012

(En M EUR)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des dettes associées	Position nette
Prêts à la clientèle	1 055	835	1 073	840	233
Total	1 055	835	1 073	840	233

2. Actifs financiers transférés partiellement ou intégralement décomptabilisés

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers transférés significatifs qui soient partiellement ou intégralement décomptabilisés.

Note 32

Echéances par durée restant à courir

Echéances contractuelles des passifs financiers ⁽¹⁾

(En M EUR au 31.12.2013)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Banques centrales	3 567	-	-	-	-	3 567
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	187 810	17 636	21 998	44 742	-	272 186
Dettes envers les établissements de crédit	68 722	8 967	8 578	3 660	-	89 927
Dettes envers la clientèle	288 811	22 183	28 219	5 326	-	344 539
Dettes représentées par un titre	42 939	25 719	37 800	16 470	-	122 928
Dettes subordonnées	145	364	3 942	2 059	-	6 510
Total Ressources	591 994	74 869	100 537	72 257	-	839 656
Engagements de financement donnés	45 378	23 750	53 569	6 753	-	129 450
Engagements de garanties donnés	28 201	7 132	12 592	12 341	-	60 266
Total des engagements donnés	73 579	30 882	66 161	19 094	-	189 716

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts provisionnels et hors dérivés.

Provisions techniques des entreprises d'assurance ⁽²⁾

(En M EUR au 31.12.2013)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Provisions techniques des entreprises d'assurance	7 480	6 522	24 843	58 322	-	97 167

(2) Echéancement des montants comptables.

Echéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés ⁽³⁾

(En M EUR au 31.12.2013)	ACTIF				PASSIF			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt								
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps	2 377 099	4 575 225	4 207 260	11 159 584	-	-	-	-
Contrats à terme de taux	812 414	205 584	371	1 018 369	895 543	264 268	6 223	1 166 034
<i>Instruments conditionnels</i>	309 002	484 528	316 810	1 110 340	338 607	521 102	316 081	1 175 790
Instruments de change								
<i>Instruments fermes</i>	1 236 710	524 171	213 413	1 974 294	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	158 379	73 553	21 510	253 442	160 252	73 415	21 132	254 799
Instruments sur actions et indices								
<i>Instruments fermes</i>	17 433	3 271	876	21 580	42 977	6 488	3 748	53 213
<i>Instruments conditionnels</i>	227 375	128 453	16 186	372 014	212 496	144 838	15 435	372 769
Instruments sur matières premières								
<i>Instruments fermes</i>	63 477	7 647	43	71 167	61 257	8 016	70	69 343
<i>Instruments conditionnels</i>	15 452	10 302	21	25 775	17 228	10 916	103	28 247
Dérivés de crédit	86 708	353 062	12 522	452 292	89 673	351 437	12 545	453 655
Autres instruments financiers à terme	2 062	1 476	64	3 602	5 911	3 068	173	9 152

(3) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances contractuelles des instruments financiers.

Note 33

Opérations en devises

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2013				31.12.2012*			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	759 501	798 551	18 745	17 329	775 855	812 717	20 499	14 189
USD	274 042	235 627	44 610	42 048	238 438	210 808	30 975	35 509
GBP	45 940	33 880	3 179	7 667	50 243	51 228	4 144	3 231
JPY	41 283	43 911	9 847	8 458	36 984	36 260	6 705	5 844
AUD	4 307	4 168	6 232	4 887	6 549	6 527	2 154	1 626
CZK	27 335	29 064	157	403	29 107	30 361	91	331
RUB	4 762	6 515	221	96	18 230	14 697	205	414
RON	15 752	13 567	84	150	5 588	6 279	124	96
Autres devises	62 340	69 979	10 620	11 318	89 895	82 012	15 812	9 085
Total	1 235 262	1 235 262	93 695	92 356	1 250 889	1 250 889	80 709	70 325

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

Note 34

Activités d'assurance

Provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	17 771	16 521
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	74 767	70 043
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	1 007	854
Participation aux bénéfices différée passive	3 622	3 413
Total	97 167	90 831
Part des réassureurs	(501)	(440)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	96 666	90 391

Tableau de variations des provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture 1^{er} janvier 2013 (hors participation aux bénéfices différée)	16 521	70 043	854
Charge des provisions d'assurance	253	2 568	127
Revalorisation des contrats en unités de compte	1 294	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	(102)	-	-
Transferts et arbitrages	(273)	265	-
Entrées de portefeuilles	2	84	-
Participation aux résultats	93	1 892	-
Autres	(17)	(85)	26
Provisions de clôture 31 décembre 2013 (hors participation aux bénéfices différée)	17 771	74 767	1 007

Conformément à la norme IFRS 4 et aux principes du Groupe, le Liability Adequacy Test (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2013. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques similaires à ceux utilisés pour nos modèles de gestion actif-passif. Le résultat de ce test au 31 décembre 2013 est probant.

Placements nets des entreprises d'assurance

(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)	31.12.2013	31.12.2012
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	23 012	21 841
Instruments de dettes	9 266	9 233
Instruments de capitaux propres	13 746	12 608
Prêts et Créances sur établissements de crédits	10 648	9 888
Actifs financiers disponibles à la vente	78 555	70 484
Instruments de dettes	67 652	59 020
Instruments de capitaux propres	10 904	11 464
Placements immobiliers	430	331
Total ⁽¹⁾	112 645	102 544

(1) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

Note 34 (Suite)

Résultat technique des activités d'assurance

(En M EUR)	2013	2012
Primes	11 352	10 183
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(12 161)	(11 297)
Produits nets des placements	4 914	5 301
Autres produits (charges) nets techniques	(3 396)	(3 533)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-groupe	709	654
Elimination des opérations intra-groupe ⁽²⁾	534	478
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe	1 243	1 132

(2) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

Produits nets de commissions

(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)	2013	2012
Commissions et honoraires reçus		
Chargements d'acquisition	526	413
Chargements de gestion	741	666
Autres	36	33
Commissions et honoraires payés		
Chargements d'acquisition	(566)	(420)
Chargements de gestion	(328)	(322)
Autres	(49)	(47)
Total des commissions et honoraires	360	323

Gestion des risques d'assurance

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques techniques, notamment le risque de souscription lié aux risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non-vie comme en prévoyance, les bénéfices sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée lors de l'élaboration des tarifs. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées (rachats, transferts,...), les modifications de l'environnement macro-économique, les pandémies, les catastrophes naturelles, la mortalité, la morbidité, la longévité... ;
- les risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de reportings réguliers auprès des Directions générales des entités concernées et des Directions générales des lignes-métiers.

En matière de risques de tarification et de dérive de la sinistralité, quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'audit qualité et d'audit interne pluriannuelles. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisé à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou survenus mais non déclarés) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;
- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant la maîtrise des risques liés aux marchés financiers, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...) sont étudiés au sein de la Direction finances et risques de la ligne métier assurances. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction générale du Groupe lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse sont organisées autour de quelques grands principes :

- Gestion des risques actif/passif :
 - surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la durée du passif rapportée à la durée de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques de liquidité,
 - surveillance particulière sur les flux de rachat et simulations de *scenarii* de stress,
 - surveillance étroite des marchés action et simulations de *scenarii* de stress,
 - couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) par des instruments financiers.

- Gestion des risques financiers, sous formes de limites :

- limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction entre émetteurs souverains et privés),
- limites de rating émetteurs,
- limites par types d'actifs (ex. : actions, *private equity*).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers scénarii de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de *stress tests* et de modélisations stochastiques.

Note 35

Produits et charges d'intérêts

(En M EUR)	2013	2012
Opérations avec les établissements de crédit	1 368	1 880
Comptes à vue et prêts interbancaires	1 147	1 172
Titres et valeurs reçus en pension	221	708
Opérations avec la clientèle	14 587	16 245
Créances commerciales	625	675
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	13 152	14 716
Comptes ordinaires débiteurs	680	715
Titres et valeurs reçus en pension	130	139
Opérations sur instruments financiers	9 947	10 233
Actifs financiers disponibles à la vente	3 251	3 521
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	43	52
Prêts de titres	6	11
Dérivés de couverture	6 647	6 649
Opérations de location financement	1 369	1 546
Location financement immobilier	255	278
Location financement mobilier	1 114	1 268
Total produits d'intérêts	27 271	29 904
Opérations avec les établissements de crédit	(1 158)	(1 550)
Emprunts interbancaires	(1 008)	(1 286)
Titres et valeurs donnés en pension	(150)	(264)
Opérations avec la clientèle	(6 658)	(7 271)
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 292)	(1 385)
Autres dettes envers la clientèle	(5 261)	(5 699)
Titres et valeurs donnés en pension	(105)	(187)
Opérations sur instruments financiers	(9 365)	(9 770)
Dettes représentées par des titres	(2 444)	(2 614)
Dettes subordonnées et convertibles	(351)	(375)
Emprunts de titres	(22)	(35)
Dérivés de couverture	(6 548)	(6 746)
Autres charges d'intérêts	-	(1)
Total charges d'intérêts ⁽²⁾	(17 181)	(18 592)
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés</i>	<i>504</i>	<i>588</i>

(1) Détail des autres concours à la clientèle

(En M EUR)	2013	2012
Crédits de trésorerie	4 733	5 659
Crédits à l'exportation	226	291
Crédits d'équipement	2 205	2 464
Crédits à l'habitat	4 491	4 614
Autres crédits à la clientèle	1 497	1 688
Total	13 152	14 716

(2) Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (Cf. Note 37). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

Note 36

Produits et charges de commissions

(En M EUR)	2013	2012
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	152	211
Opérations avec la clientèle	2 697	2 739
Opérations sur titres	534	452
Opérations sur marchés primaires	183	208
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	743	844
Engagements de financement et de garantie	778	797
Prestations de services	3 667	3 961
Autres	302	303
Total des produits	9 056	9 515
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	(133)	(151)
Opérations sur titres	(579)	(495)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(701)	(686)
Engagements de financement et de garantie	(98)	(143)
Autres	(1 038)	(1 063)
Total des charges	(2 549)	(2 538)

Ces produits et charges de commissions incluent :

(En M EUR)	2013	2012
Les produits de commissions hors TIE (Taux d'intérêt effectif) liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	3 863	3 980
Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	1 883	2 051
Les charges de commissions hors TIE liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(97)	(144)
Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(922)	(880)

Note 37

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En M EUR)	2013	2012
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	14 252	7 025
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	1 332	(743)
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	(4 142)	(8 074)
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	(420)	3
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	(6 698)	2 713
Résultat net sur instruments de couverture en juste valeur	(1 330)	1 815
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	1 078	(1 202)
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	4	(4)
Résultat net des opérations de change	(274)	1 033
Total ^{(1) (2) (3)}	3 802	2 566

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

(2) Cf. Note 6 pour le montant relatif aux instruments dont la valorisation est de niveau 3.

(3) La norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » est entrée en application le 1er janvier 2013. Les conséquences de cette norme portent essentiellement sur la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment – DVA). Par ailleurs, les précisions apportées par cette norme ont amené le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Value Adjustment – CVA). La première application d'IFRS 13 étant prospective à compter du 1er janvier 2013, les effets de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe ont été enregistrés en résultat parmi les Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat pour un montant de -120 M EUR au 31 décembre 2013 se décomposant en un produit de 85 M EUR au titre de la DVA et une charge de -205 M EUR au titre de la CVA.

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente comme suit :

(En M EUR)	2013	2012
Montant restant à comptabiliser en résultat au 1 ^{er} janvier	834	765
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	599	372
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période	(421)	(303)
Amortissement	(192)	(169)
Passage à des paramètres observables	(19)	(19)
Arrivée à échéance ou à terminaison	(210)	(115)
Montant restant à comptabiliser en résultat au 31 décembre	1 012	834

Ce montant est enregistré en compte de résultat au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

Note 38

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(En M EUR)</i>	2013	2012
Activité courante		
Plus-value de cession ⁽¹⁾	1 041	1 403
Moins-value de cession ⁽²⁾	(388)	(359)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(4)	(54)
Participation aux bénéfices différée sur actifs financiers disponibles à la vente des filiales d'assurance	(445)	(312)
Sous-total	204	678
Titres à revenu variable détenus à long terme		
Plus-value de cession	99	116
Moins-value de cession	(5)	(14)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(16)	(145)
Sous-total	78	(43)
Total	282	635

(1) Dont 784 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2013.

(2) Dont -288 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2013.

Note 39

Produits et charges des autres activités

<i>(En M EUR)</i>	2013	2012
Produits des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	81	70
Activités de location immobilière	81	69
Activités de location mobilière	6 683	6 547
Autres activités ^{(1) (2)}	52 243	32 134
Sous-total	59 088	38 820
Charges des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	(3)	-
Activités de location immobilière	(48)	(36)
Activités de location mobilière	(4 506)	(4 566)
Autres activités ^{(2) (3)}	(52 848)	(32 912)
Sous-total	(57 405)	(37 514)
Total net	1 683	1 306

(1) Dont 12 551 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2013.

(2) L'évolution des produits et charges des autres activités est essentiellement liée au développement, en 2013, des activités sur métaux non ferreux sur le London Metal Exchange

(3) Dont -12 052 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2013.

Note 40

Frais de personnel et autres frais administratifs

Frais de personnel

<i>(En M EUR)</i>	2013	2012*
Rémunérations du personnel	(6 511)	(6 858)
Charges sociales et fiscales	(1 600)	(1 663)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(665)	(626)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(168)	(119)
Participation, intéressement, abondement et décote	(281)	(227)
Total	(9 225)	(9 493)

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

Autres frais administratifs

<i>(En M EUR)</i>	2013	2012
Autres frais administratifs ⁽¹⁾	(6 253)	(6 000)

(1) Dont -446 M EUR au 31 décembre 2013 au titre de la transaction avec la Commission Européenne suite aux investigations sur l'Euribor.

Note 41**Plans d'avantages en actions****1. Montant de la charge enregistrée en résultat**

(En M EUR)	2013			2012		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions *	-	61,0	61,0	-	-	-
Charges nettes provenant des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	200,8	83,8	284,6	160,5	133,0	293,5

* Cf. paragraphe 4. Attribution d'actions Société Générale avec décote.

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans réglés en titres et sur ceux réglés en espèces.

2. Description des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions - Société Générale

2.1. Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2013 sont brièvement décrits ci-dessous

2.1.1. Options d'achat et de souscription

Pour les plans 2006 à 2008 l'information est réduite en raison de la situation des plans.

Emetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale
	2006	2007	2008	2009	2010
Année	2006	2007	2008	2009	2010
Type de plan				options de souscription	options de souscription
Autorisation des actionnaires				27.05.2008	27.05.2008
Décision du Conseil d'Administration	18.01.2006	19.01.2007	21.03.2008	09.03.2009	09.03.2010
Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾				1 344 552 ⁽³⁾	1 000 000
Dont nombre d'options attribuées à des membres du comité exécutif				155 289	415 596
Nombre de bénéficiaires du comité exécutif				7	10
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement				titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits				09.03.2009 - 31.03.2012	09.03.2010 - 31.03.2014
Conditions de performance				oui ⁽²⁾	oui ⁽²⁾
Conditions en cas de départ du Groupe				perte	perte
Conditions en cas de licenciement				perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite				maintien	maintien
Conditions en cas de décès				maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ^{(1) (4)}				23,18	43,64
Décote				0%	sans objet
Prix d'attribution (En EUR) ⁽¹⁾	93,03	115,6	63,6	23,18	41,2
Options non attribuées				-	-
Options exercées au 31.12.2013				77 290	-
Options perdues au 31.12.2013				910 675	649 762
Options restantes au 31.12.2013	-	1 087 738	1 002 539	356 587	350 238
Nombre d'actions réservées au 31.12.2013				-	-
Cours des actions réservées (En EUR)				-	-
Valeur des actions réservées (En M EUR)				-	-
				31.03.2013	31.03.2014
1ère date de cession				31.03.2013	31.03.2014
Période d'interdiction de cession				1 an	-
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)				27%	26% ⁽⁵⁾
Méthode de valorisation utilisée				Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au 4^{ème} trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Les conditions de performance sur la moyenne arithmétique des BNPA 2009-2011 des options 2009 n'ont pas été atteintes.

(3) Dont 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux qui y ont renoncé; les options sont désormais perdues.

(4) Moyenne des 20 dernières cotations pour le plan 2009 et cours de clôture du titre à l'attribution pour le plan 2010.

(5) La condition sur le ROE étant non remplie, les options soumises à condition de performance ont une juste valeur qui prend en compte la condition sur le TSR et qui est égale à 7%.

Note 41 (Suite)

Plans d'avantages en actions

2.1.2. Attribution gratuite d'actions

Emetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2009	2010	2011	2012	2013
Autorisation des actionnaires	27.05.2008	27.05.2008	25.05.2010	25.05.2010	22.05.2012
Décision du Conseil d'Administration	20.01.2009	09.03.2010	07.03.2011	02.03.2012	14.03.2013
Nombre d'actions attribuées ⁽⁶⁾	3 155 781	4 200 000	2 351 605	2 975 763	1 846 313
Nombre de bénéficiaires	4 760	5 617	5 969	6 363	6 338
Dont nombre d'actions gratuites attribuées à des membres du comité exécutif	16 140	20 873	190 009	-	-
Nombre de bénéficiaires du comité exécutif	7	10	14	-	-
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	Sous-plan n°1 : 09.03.2010 - 31.03.2013 ⁽⁸⁾ Sous-plan n°2 : 09.03.2010 - 31.03.2012 20.01.2009 - 31.03.2012 ⁽⁶⁾ 09.03.2010 - 31.03.2013 ⁽¹⁰⁾ 07.03.2011 - 31.03.2013 ^{(10) (11)} 02.03.2012 - 31.03.2014 ^{(10) (11)}				14.03.2013 - 31.03.2015 ^{(10) (11)}
Conditions de performance	condition de performance pour une liste d'attributaires ⁽⁷⁾				oui ⁽⁷⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Conditions en cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ⁽⁶⁾	23,36	43,64	46,55	25,39	30,50
Actions livrées au 31.12.2013	2 248 553	2 796 586	1 533 893	3 923	-
Actions perdues au 31.12.2013	907 228	1 192 480	527 841	81 545	9 686
Actions restantes au 31.12.2013	-	210 934	289 871	2 890 295	1 836 627
Nombre d'actions réservées au 31.12.2013	-	210 934	289 871	2 890 295	1 836 627
Cours des actions réservées (En EUR)	59,70	47,71	45,67	29,75	18,94
Valeur des actions réservées (En M EUR)	-	10	13	86	35
1ère date de cession	Sous-plan n°1 : 31.03.2015 Sous-plan n°2 : 31.03.2014				01.04.2017
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	2 ans ⁽¹¹⁾	2 ans ⁽¹¹⁾	2 ans ⁽¹¹⁾
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	durée d'acquisition 2 ans : 86% durée d'acquisition 3 ans : 78%				86% pour résidents français 89% pour non résidents français
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage

(6) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(7) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Les conditions de performance sur la moyenne arithmétique des BNPA 2009-2011 des actions 2009 n'ont pas été atteintes.

(8) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée d'un an et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des actions.

(9) La condition sur le ROE étant non remplie, les actions soumises à condition de performance ont une juste valeur qui prend en compte la condition sur le TSR et qui est égale à 16%.

(10) Conformément à l'arrêté publié en France le 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement, la charge relative aux instruments de capitaux propres attribués aux salariés professionnels des marchés financiers est enregistrée en résultat sur la période d'acquisition des droits à compter du 1er janvier de l'année précédant l'attribution du plan.

(11) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée de deux ans et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des titres.

(12) Les conditions sur le ROE et le BNPA étant non remplies, les actions soumises à condition de performance ont une juste valeur qui prend en compte la condition sur le TSR et qui sont respectivement égales à 31% et 68%.

2.2. Statistiques sur les plans d'options Société Générale

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2013 ont les caractéristiques suivantes :

	Options existantes au 01.01.2013	Options attribuées durant la période	Options perdues durant la période	Options exercées durant la période	Options échues durant la période	Options existantes au 31.12.2013	Options exercées au 31.12.2013
Nombre d'options plan 2009	435 557	-	3 970	75 000	-	356 587	356 587
Nombre d'options plan 2010	976 354	-	626 116	-	-	350 238	-
Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée						13 mois	
Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)						15,2	
Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)						35,87	
Fourchette des prix d'exercice (En EUR)						25,50-42,35	

Note 41 (Suite)

Plans d'avantages en actions

Notes

• Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options SG sont les suivantes :

	2009	2010
Taux d'intérêt sans risque	3,0%	2,9%
Volatilité future de l'action	55%	29%
Taux de perte de droits	0%	0%
Taux de distribution des dividendes (% du prix d'exercice)	3,5%	1,3%
Exercice anticipé	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), était de l'ordre de 29% en 2010. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

3. Description du plan d'attribution gratuite d'actions bénéficiant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe à la réussite du programme Ambition SG 2015, le conseil d'administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur du Groupe (près de 159 000 personnes concernées dans 79 pays). Cette attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des actions et d'interdiction de cession est fonction de la localisation de l'entité dans laquelle travaille le collaborateur :

- en France : la période d'acquisition s'étend du 2 novembre 2010 au 29 mars 2013 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2014 pour la deuxième tranche soit 24 actions. De plus, ces actions sont soumises à une période d'interdiction de cession de 2 ans ;
- à l'international : du 2 novembre 2010 au 31 mars 2015 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2016 pour la deuxième tranche soit 24 actions. Il n'y a pas de période d'interdiction de cession.

Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Ressources Humaines ».

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31/12/2013.

Le cours du titre à l'attribution (en euros) s'élève à 42,1 EUR. La méthode utilisée pour déterminer les justes valeurs repose sur un modèle d'arbitrage. Les justes valeurs (en % du titre à l'attribution) s'établissent à :

- en France : 85% pour la première tranche et 82% pour la deuxième tranche ;
- à l'international : 82% pour la première tranche et 79% pour la deuxième tranche.

Dans les pays où l'attribution d'actions est impossible ou trop complexe, les collaborateurs bénéficieront d'un équivalent actions en cash indexé sous les mêmes conditions de présence et de performance que pour l'attribution en titres.

Une hypothèse de turn-over annuel a été prise en compte pour la détermination de la charge du plan; elle s'établit en moyenne à 3,5% par an sur la population éligible au plan en France et à 11% sur la population éligible au plan à l'international.

4. Informations sur les autres plans sur capitaux propres

Attribution d'actions Société Générale avec décote - Plan mondial d'actionariat salarié

Au titre de la politique d'actionariat salarié du Groupe, la Société Générale a proposé le 16 avril 2013 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 21,33 EUR, soit une décote de 20% par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

8 665 630 actions ont été souscrites, représentant une charge pour l'exercice 2013 de 61,0 MEUR pour le Groupe après prise en compte de durée légale d'incessibilité de 5 ans des titres. Le modèle de valorisation utilisé qui est conforme aux préconisations du Conseil National de la Comptabilité sur les plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié à la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui le blocage sur 5 ans. Ce coût notionnel d'incessibilité est valorisé comme le coût net d'un achat comptant d'actions Société Générale financé par un crédit de trésorerie non affecté et non renouvelable d'une durée de 5 ans, et d'une vente à terme de ces mêmes actions à échéance de 5 ans. Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser ce coût notionnel d'incessibilité en date d'attribution sont les suivants :

- cours moyen de l'action Société Générale : 31,238 EUR,
- taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans applicable aux acteurs de marché bénéficiaires des titres incessibles : 6,93 %.

Le coût notionnel d'incessibilité ainsi valorisé représente 9,2% du cours moyen de l'action Société Générale en date d'attribution.

Attribution d'actions ordinaires Société Générale - Mandataires sociaux

Des attributions d'actions ordinaires ont été réalisées pour les quatre mandataires sociaux du Groupe. Ces actions sont soit attribuées en paiement d'une partie de la rémunération variable annuelle différée dans le cadre de la réglementation européenne CRD III, soit attribuées dans le cadre du plan d'intéressement à long terme des mandataires sociaux. Les plans sont décrits dans la partie "Gouvernement d'entreprise".

Note 42

Coût du risque

(En M EUR)	2013	2012
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(3 347)	(3 228)
Pertes non couvertes	(289)	(466)
<i>sur créances irrécouvrables</i>	(227)	(423)
<i>sur autres risques</i>	(62)	(43)
Récupérations	151	151
<i>sur créances irrécouvrables</i>	147	132
<i>sur autres risques</i>	4	19
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions ⁽¹⁾	(567)	(392)
Total ⁽²⁾	(4 052)	(3 935)

(1) Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision du Conseil d'Etat relative au précompte, le Groupe a inscrit à son passif une provision pour litiges qui a fait l'objet au 31 décembre 2013 d'une dotation complémentaire de 400 M EUR pour la porter à 700 M EUR.

(2) Les dotations aux provisions relatives aux actifs gérés en extinction représentent -382 M EUR au 31 décembre 2013 contre -262 M EUR au 31 décembre 2012.

Note 43

Impôts sur les bénéfices

(En M EUR)	2013	2012*
Charge fiscale courante	(1 207)	(1 128)
Charge fiscale différée	674	787
Total de la charge d'impôt ⁽¹⁾	(533)	(341)

(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

	2013	2012*
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition (En M EUR)	2 955	2 254
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3%)	34,43%	34,43%
Différences permanentes	3,83%	12,11%
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	-4,34%	-15,27%
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-10,72%	-13,57%
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	-5,17%	-2,55%
Taux effectif Groupe ⁽²⁾	18,03%	15,15%

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(2) L'évolution du taux effectif Groupe par rapport au 31 décembre 2012 est principalement liée à la part relative des résultats réalisés à l'étranger.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33%. S'y ajoutent une Contribution Sociale de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000 ainsi qu'une Contribution Exceptionnelle de 10,7% instaurée pour les exercices 2013 et 2014, (contre 5% pour les exercices 2011 et 2012), pour les sociétés bénéficiaires réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M EUR.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges. A compter du 31 décembre 2012, en application de la Loi de Finances 2013, cette quote-part de frais et charges s'élève à 12% du montant de la plus-value brute, contre 10% de la plus-value nette antérieurement.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5%.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43% pour les résultats imposés au taux de droit commun. Pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13% compte tenu de la nature des opérations concernées.

Note 44

Résultat par action

(En M EUR)	2013	2012*
Résultat net part du Groupe	2 175	790
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	(254)	(266)
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	(49)	(16)
Frais d'émissions relatifs aux Titres subordonnés à durée indéterminée	-	(11)
Frais d'émissions relatifs aux Titres super subordonnés	(13)	-
Produit net relatif au rachat en dessous du prix d'émission des Titres super subordonnés	-	2
Résultat net relatif au rachat au dessus du prix d'émission des Titres subordonnés à durée indéterminée	(19)	-
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	1 840	499
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	766 489 330	751 736 154
Résultat par action ordinaire (en EUR)	2,40	0,66
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs ⁽²⁾	339 295	1 023 545
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	766 828 625	752 759 699
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	2,40	0,66

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012 suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(1) Hors actions d'autocontrôle.

(2) Le nombre d'actions retenu dans les éléments dilutifs est calculé selon la méthode du "rachat d'actions" et prend en compte les attributions d'actions gratuites et les plans d'options de souscription d'actions.

Les plans d'options de souscription d'actions ont un effet dilutif dépendant du cours moyen de l'action Société Générale qui s'élève au 31 décembre 2013 à 33,24 EUR. Dans ce contexte, au 31 décembre 2013, seules les actions gratuites attribuées sans condition de performance des plans 2009 et 2010 sont dilutives. Les caractéristiques de l'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites sont indiquées dans la Note 41 Plans d'avantages en actions.

Note 45

Transactions avec les parties liées

1. Définition

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président-Directeur général et les 3 Directeurs généraux délégués) et les conjoints et enfants vivants sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Société Générale exerce une influence notable.

1.1. Rémunération des dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales) et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 17.

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Avantages à court terme	9,1	8,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,4	0,4
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	2,5	0,4
Total	12,0	8,8

Le Document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des Dirigeants du Groupe.

1.2. Transactions avec les parties liées personnes physiques

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2013, qui s'élèvent au total à 0,5 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

1.3. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par le groupe Société Générale aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2013 en application de la norme IAS 19 aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des mandataires sociaux de Société Générale (MM. Cabannes, Sammarcelli, Sanchez Incera et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 8,6 M EUR.

Note 45 (suite)

Transactions avec les parties liées

2. Entités associées ⁽¹⁾

Actifs avec les parties liées

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	98	61
Autres actifs	1 392	1 490
Total encours actifs	1 490	1 551

Passifs avec les parties liées

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Passifs à la juste valeur par résultat	339	117
Dettes envers la clientèle	719	487
Autres passifs	1 362	1 237
Total encours passifs	2 420	1 841

Produit net bancaire avec les parties liées

(En M EUR)	2013	2012
Intérêts et assimilés	(3)	(6)
Commissions	171	131
Résultat net sur opérations financières	35	27
Produit net des autres activités	(4)	(11)
Produit net bancaire	199	141

Engagements avec les parties liées

(En M EUR)	31.12.2013	31.12.2012
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie donnés	754	902
Engagements sur instruments financiers à terme	4 987	8 005

(1) Entités consolidées en intégration proportionnelle et en mise en équivalence.

Note 46

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	Pays	Méthode *	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			Groupe		Groupe	
			au 31.12.2013	au 31.12.2012	au 31.12.2013	au 31.12.2012
FRANCE						
BANQUES						
. BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN	France	IG	49,99	49,99	49,99	49,99
. SOCIETE ANONYME DE CREDIT A L'INDUSTRIE FRANCAISE (CALIF)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. CREDIT DU NORD ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEBANQUE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. INTER EUROPE CONSEIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. INTERGA ⁽⁶⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE HOLDING DE PARTICIPATIONS ⁽⁷⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SCF	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AMUNDI GROUP ⁽¹⁾	France	ME	25,00	24,97	25,00	25,00
. FCT CODA ⁽⁹⁾	France	IG	-	-	-	-
. FCT BLANCO ⁽⁹⁾	France	IG	-	-	-	-
. FCT RED & BLACK CONSUMER 2008-1 ⁽⁵⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. FCT WATER DRAGON ^{(2) (9)}	France	IG	-	-	-	-
. FQA FUND ^{(2) (9)}	France	IG	-	-	-	-
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. AIR BAIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TEMSYS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD INTERNATIONAL ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS ⁽¹⁾	France	IG	99,88	99,88	99,88	99,88
. DISPONIS	France	IG	99,94	99,94	100,00	100,00
. EVALPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FENWICK LEASE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. FRANFINANCE	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
. FRANFINANCE LOCATION	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. GENECAL FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENECOMI	France	IG	99,70	99,70	99,70	99,70
. ORPAVIMOB	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. RUSFINANCE SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SAGEMCOM LEASE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE EQUIPMENT FINANCE S.A.	France	IG	99,99	100,00	99,99	100,00
. SG SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFIMUR ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFINANCEMENT ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFINERG SG POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ECONOMISANT L'ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGELEASE FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOLOCVI	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. FCT RED & BLACK FRENCH SMALL BUSINESS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT	France	ME	35,00	35,00	35,00	35,00
. SOCIETE GENERALE SFH	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PHILIPS MEDICAL CAPITAL FRANCE	France	IG	59,99	59,99	60,00	60,00
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
. FCT R&B BDDF PP ⁽⁹⁾	France	IG	-	-	-	-
. FCC ALBATROS	France	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
. FINAREG	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENE ACT 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFINANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEVAL ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENINFO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LIBECAP	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LA FONCIERE DE LA DEFENSE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SG CAPITAL DEVELOPPEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG CONSUMER FINANCE ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES HOLDING ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFIM HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGENAL PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEPARTICIPATIONS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEPLUS ⁽⁶⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIETE GENERALE CAPITAL PARTENAIRES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
. VOURIC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGE						
. BOURSORAMA SA ⁽¹⁾	France	IG	57,24	57,31	57,24	57,31
. SOCIETE GENERALE ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EURO CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG OPTION EUROPE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG SECURITIES (PARIS) SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. NEWEDGE GROUP ⁽¹⁾	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SOCIETES FONCIERES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER						
. GALYBET	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFIM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFIMMO HOLDING ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER "SOGEBAIL"	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEPROM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOPHIA-BAIL	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00

Note 46

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	Pays	Méthode *	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			Groupe		Groupe	
			au 31.12.2013	au 31.12.2012	au 31.12.2013	au 31.12.2012
SOCIETES DE SERVICE						
. COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PAREL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES NET ASSET VALUE	France	IG	99,88	100,00	99,88	100,00
IMMOBILIER D'EXPLOITATION						
. COMPAGNIE FONCIERE DE LA MEDITERRANEE (CFM) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ELEAPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEGIS I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEGIS II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEVALMY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEMARCHE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAMPUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC ALICANTE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC CHASSAGNE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. OPERA 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SOCIETE IMMOBILIERE DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL III	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL IV	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFONTENAY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGINFO - SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE DES TERRAINS ET IMMEUBLES PARISIENS (STIP)	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. VALMINVEST	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCE						
. GENECAR - SOCIETE GENERALE DE COURTAGE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ORADEA VIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAP ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGESSUR	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAP RISQUES DIVERS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EUROPE						
BANQUES						
. OHRIDSKA BANKA AD SKOPJE	Macédoine	IG	70,02	70,02	72,68	72,76
. COMMERCIAL BANK DELTACREDIT ⁽¹⁾	Russie	IG	92,40	82,40	100,00	100,00
. BRD - GROUPE SOCIETE GENERALE ⁽¹⁾	Roumanie	IG	60,17	60,17	60,17	60,17
. BANKA SOCIETE GENERALE ALBANIA SH.A.	Albanie	IG	88,64	88,64	88,64	88,64
. BANK REPUBLIC ⁽¹⁾	Géorgie	IG	93,64	93,64	93,64	93,64
. KOMERCNI BANKA A.S. ⁽¹⁾	République Tchèque	IG	60,73	60,73	60,73	60,73
. SOCIETE GENERALE BANK NEDERLAND N.V.	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EXPRESS BANK ⁽¹⁾	Bulgarie	IG	99,74	99,74	99,74	99,74
. SG HAMBROS LIMITED (HOLDING) ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG PRIVATE BANKING SUISSE SA ⁽¹⁾	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK AND TRUST LUXEMBOURG ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING (MONACO)	Monaco	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SKB BANKA ⁽¹⁾	Slovénie	IG	99,72	99,72	99,72	99,72
. SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING NV/SA	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE-SPLITSKA BANKA D.D. ⁽¹⁾	Croatie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES S.P.A.	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ROSBANK ⁽¹⁾	Russie	IG	92,40	82,40	92,40	82,40
. MOBIBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	Moldavie	IG	79,93	79,93	87,90	87,90
. SOCIETE GENERALE BANKA MONTENEGRO A.D.	Monténégro	IG	90,56	90,56	90,56	90,56
SOCIETES FINANCIERES						
. SGSS (IRELAND) LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOLENTIS INVESTMENT SOLUTIONS PCC	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE HEDGING LIMITED ⁽⁹⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
. SG LDG	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BRD FINANCE IFN S.A.	Roumanie	IG	80,48	80,48	100,00	100,00
. BRIGANTIA INVESTMENTS B.V.	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. CLARIS IV LTD ⁽⁹⁾	Jersey	IG	-	-	-	-
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES LUXEMBOURG	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. HALYSA S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. IRIS II SPV LIMITED ⁽⁹⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
. IVEFI SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR MASTER FUND	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT (IRELAND) LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG ISSUER	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGBF S.A. ⁽⁶⁾	Belgique	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIETE GENERALE CONSUMER FINANCE HOLDING HELLAS S.A. ⁽¹⁾	Grèce	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EFFEKTEN	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE IMMOBEL ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE EUROPEENNE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT ⁽⁵⁾	Luxembourg	IG	-	100,00	-	100,00
. CODEIS SECURITIES S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. THE TURQUOISE FUND ⁽⁴⁾	Luxembourg	IG	-	100,00	-	100,00
. THE TURQUOISE II FUND ⁽⁴⁾	Luxembourg	IG	-	100,00	-	100,00
. PILLAR CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP ⁽⁴⁾	Royaume-Uni	IG	-	100,00	-	100,00
. EUROPEAN FUND SERVICES SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. CONDORCET OPPORTUNITY LIMITED ⁽⁹⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
. CONDORCET VOLATILITY ARBITRAGE LIMITED ^{(2) (9)}	Irlande	IG	-	-	-	-
. ARAMIS CORP. LIMITED ^{(2) (9)}	Guernesey	IG	-	-	-	-
. CONDORCET CAPITAL STRUCTURE ARBITRAGE LIMITED ^{(2) (9)}	Irlande	IG	-	-	-	-
. SOCIETE GENERALE FINANCING AND DISTRIBUTION ^{(2) (9)}	Luxembourg	IG	-	-	-	-
. ARAMIS II SECURITIES CO. LTD ^{(2) (9)}	Guernesey	IG	-	-	-	-
. COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE ^{(1) (3)}	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-

Note 46

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	Pays	Méthode *	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			Groupe		Groupe	
			au 31.12.2013	au 31.12.2012	au 31.12.2013	au 31.12.2012
FINANCEMENTS SPECIALISES						
.ALD AUTOMOTIVE SRL	Roumanie	IG	92,03	92,03	100,00	100,00
.SG EQUIPMENT FINANCE IBERIA, E.F.C, S.A.	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.LLC RUSFINANCE ⁽¹⁾	Russie	IG	92,40	82,40	100,00	100,00
.LLC RUSFINANCE BANK	Russie	IG	92,40	82,40	100,00	100,00
.SG EQUIPMENT FINANCE ITALY S.P.A.	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.AXUS SA/NV	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD AUTOMOTIVE A/S ⁽¹⁾	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.AXUS FINLAND OY ⁽¹⁾	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.AXUS ITALIANA SRL	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.AXUS NEDERLAND BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD AUTOMOTIVE AS ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD AUTOMOTIVE AB ⁽¹⁾	Suède	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD AUTOLEASING D GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD AUTOMOTIVE GROUP PLC ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD AUTOMOTIVE SRO	République Tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD INTERNATIONAL SAS & CO. KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD LEASE FINANZ GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SGALD AUTOMOTIVE SOCIEDADE GERAL DE COMERCIO E ALUGUER DE BENZ SA	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD AUTOMOTIVE S.A.U	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.AXUS LUXEMBOURG SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.THE EIFFEL LIMITED PARTNERSHIP	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ESSEX SRO	République Tchèque	IG	80,00	80,00	100,00	100,00
.EURO BANK S.A.	Pologne	IG	99,52	99,52	99,52	99,52
.FIDITALIA S.P.A. ⁽¹⁾	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.FRAER LEASING SPA	Italie	IG	73,85	73,85	73,85	73,85
.SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O.	République Tchèque	IG	80,33	80,33	100,00	100,00
.SG LEASING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP Z.O.O.	Pologne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.GEFA GESELLSCHAFT FUR ABSATZFINANZIERUNG MBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.GEFA LEASING GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.HANSEATIC BANK GMBH & CO KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	75,00	75,00	75,00	75,00
.MONTALIS INVESTMENT BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SGBT FINANCE IRELAND LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG EQUIPMENT FINANCE INTERNATIONAL GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG EQUIPMENT FINANCE SA & CO KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG FACTORING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG FINANS AS	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG HOLDING DE VALORES Y PARTICIPACIONES S.L.	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG LEASING XII	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SOCIETE GENERALE ITALIA HOLDING S.P.A	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SOGLEASE B.V. ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.PEMA GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.MILFORD	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SGSS DEUTSCHLAND KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT MBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SOCIETE GENERALE EQUIPMENT FINANCE LIMITED ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGE						
.SG ENERGIE UK LIMITED ⁽⁵⁾	Royaume-Uni	IG	-	100,00	-	100,00
.SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES UK LIMITED	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SOCGEN INVERSIONES FINANCIERAS SA	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCES						
.GENERAS SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.INORA LIFE LTD	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.KOMERCNI POJISTOVNA A.S	République Tchèque	IG	80,76	80,76	100,00	100,00
.SOGELIFE	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE ZHIZNI LLC	Russie	IG	98,56	96,66	100,00	100,00
.SOCIETE GENERALE RE SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG STRAKHOVANIE LLC	Russie	IG	98,56	96,66	100,00	100,00
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
BANQUES						
.SOCIETE GENERALE TCHAD	Tchad	IG	55,19	55,19	66,16	66,16
.BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
.SOCIETE GENERALE BURKINA FASO	Burkina Faso	IG	51,27	51,27	52,61	52,61
.SG DE BANQUES EN GUINEE EQUATORIALE	Guinée Equatoriale	IG	52,44	52,44	57,24	57,24
.NATIONAL SOCIETE GENERALE BANK ^{(1) (6)}	Egypte	IG	-	77,17	-	77,17
.SOCIETE GENERALE ALGERIE	Algérie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU CAMEROUN	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
.SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE ⁽¹⁾	Côte d'Ivoire	IG	73,25	73,25	73,25	73,25
.SG DE BANQUES EN GUINEE	Guinée	IG	57,94	57,94	57,94	57,94
.SG DE BANQUE AU LIBAN ⁽¹⁾	Liban	ME	16,80	19,00	16,80	19,00
.SG DE BANQUES AU SENEGAL	Sénégal	IG	64,45	64,45	64,87	64,87
.SG MAROCAINE DE BANQUES ⁽¹⁾	Maroc	IG	57,01	56,91	57,01	56,91
.SOCIETE GENERALE GHANA LIMITED	Ghana	IG	52,24	52,24	52,24	52,24
.UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Tunisie	IG	57,20	57,20	52,34	52,34
.SOCIETE GENERALE-BENIN	Bénin	IG	79,33	78,83	80,00	79,50
FINANCEMENTS SPECIALISES						
.ALD AUTOMOTIVE SA MAROC	Maroc	IG	43,55	43,54	50,00	50,00
.SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER "EQDOM"	Maroc	IG	45,65	45,63	53,72	53,72
.SOGLEASE EGYPT ⁽⁶⁾	Egypte	IG	-	86,29	-	99,99
ASSURANCES						
.LA MAROCAINE VIE	Maroc	IG	88,88	88,86	99,98	99,98
AMERIQUE						
BANQUES						
.BANCO SOCIETE GENERALE BRASIL S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.BANCO PECUNIA S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SOCIETE GENERALE (CANADA) ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.BANCO CACIQUE S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG EQUIPMENT FINANCE S.A. ARRENDAMENTO MERCANTIL	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
.SGFP MEXICO, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SGE HOLDINGS INC. ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG AMERICAS, INC. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.THE TCW GROUP, INC ⁽⁶⁾	Etats-Unis	IG	-	89,56	-	89,56
.THE TURQUOISE FUND LIMITED ⁽⁴⁾	Iles Caimans	IG	-	100,00	-	100,00
.SGA SOCIETE GENERALE ACCEPTANCE N.V. ("SGA")	Curaçao	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Note 46

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	Pays	Méthode *	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			Groupe		Groupe	
			au 31.12.2013	au 31.12.2012	au 31.12.2013	au 31.12.2012
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. SG CONSTELLATION CANADA LTD.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG PREFERRED CAPITAL III, L.L.C. ⁽⁵⁾	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BENNINGTON STARK CAPITAL COMPANY, LLC ⁽⁹⁾	Etats-Unis	IG	-	-	-	-
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
. LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCES						
. CATALYST RE INTERNATIONAL LTD.	Bermudes	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASIE ET OCEANIE						
BANQUES						
. SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING (JAPAN) LTD ⁽⁶⁾	Japon	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE (CHINA) LIMITED	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANQUE DE POLYNESE ⁽¹⁾	Polynésie française	IG	72,10	72,10	72,10	72,10
. SOCIETE GENERALE CALEDONIENNE DE BANQUE ⁽¹⁾	Nouvelle Calédonie	IG	90,10	90,10	90,10	90,10
SOCIETES FINANCIERES						
. FORTUNE SG FUND MANAGEMENT CO., LTD.	Chine	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
. SOCIETE GENERALE ASIA LTD	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TH INVESTMENTS (HONG KONG) 1 LIMITED	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TH INVESTMENTS (HONG KONG) 3 LIMITED ⁽¹⁾	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGE						
. SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG) ⁽¹⁾	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG SECURITIES KOREA CO, LTD. ⁽²⁾	Hong-Kong	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIETES DE SERVICE						
. SOCIETE GENERALE GLOBAL SOLUTION CENTRE PRIVATE	Inde	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. SOCIETE GENERALE LEASING AND RENTING CO. LTD	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
. LYXOR ASSET MANAGEMENT JAPAN CO LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale - IP : Intégration Proportionnelle - ME : Mise en Equivalence

(1) Sociétés effectuant une sous-consolidation. Les entités sous-consolidées ne sont pas mentionnées dans cette note.

(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2013.

(3) Entité désormais consolidée en direct.

(4) Sociétés déconsolidées en 2013.

(5) Entités liquidées en 2013.

(6) Entités cédées sur 2013.

(7) Transmission universelle de patrimoine avec Société Générale S.A.

(8) Transmission universelle de patrimoine avec GENEFINANCE.

(9) Entités ad hoc contrôlées en substance par le Groupe.

Note 47

Information sectorielle

Information sectorielle par pôle et sous-pôle

	Groupe Société Générale		Banque de détail en France		Hors Pôles ⁽²⁾	
	2013	2012*	2013	2012*	2013	2012*
(En M EUR)						
Produit net bancaire	22 831	23 110	8 235	8 162	(2 126)	(1 832)
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(16 399)	(16 418)	(5 267)	(5 264)	(251)	(141)
Résultat brut d'exploitation	6 432	6 692	2 968	2 898	(2 377)	(1 973)
Coût du risque	(4 052)	(3 935)	(1 152)	(931)	(411)	(329)
Résultat d'exploitation	2 380	2 757	1 816	1 967	(2 788)	(2 302)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	153	154	7	10	3	6
Gains nets sur autres actifs	575	(504)	2	(3)	563	(505)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	(50)	(842)	-	-	-	(13)
Résultat courant avant impôts	3 058	1 565	1 825	1 974	(2 222)	(2 814)
Impôts sur les bénéfices	(533)	(341)	(654)	(669)	1 026	1 108
Résultat net	2 525	1 224	1 171	1 305	(1 196)	(1 706)
Participations ne donnant pas le contrôle	350	434	7	14	150	174
Résultat net part du Groupe	2 175	790	1 164	1 291	(1 346)	(1 880)

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

	Banque de détail à l'international		Services Financiers Spécialisés aux Entreprises		Assurances	
	2013	2012*	2013	2012*	2013	2012*
(En M EUR)						
Produit net bancaire	5 894	6 503	1 368	1 245	750	684
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(3 482)	(3 963)	(705)	(699)	(280)	(259)
Résultat brut d'exploitation	2 412	2 540	663	546	470	425
Coût du risque	(1 818)	(1 910)	(123)	(125)	-	-
Résultat d'exploitation	594	630	540	421	470	425
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	11	(15)	25	38	-	-
Gains nets sur autres actifs	7	(5)	(1)	(12)	-	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	(250)	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	612	360	564	447	470	425
Impôts sur les bénéfices	(129)	(127)	(170)	(129)	(150)	(135)
Résultat net	483	233	394	318	320	290
Participations ne donnant pas le contrôle	170	218	5	4	2	2
Résultat net part du Groupe	313	15	389	314	318	288

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Service aux Investisseurs		Banque de Financement et d'Investissement ⁽³⁾	
	2013	2012*	2013	2012*	2013	2012*	2013	2012*
(En M EUR)								
Produit net bancaire ⁽³⁾	242	536	858	757	945	1 065	6 665	5 990
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(216)	(452)	(642)	(624)	(966)	(992)	(4 590)	(4 024)
Résultat brut d'exploitation	26	84	216	133	(21)	73	2 075	1 966
Coût du risque	-	1	(27)	(6)	(2)	(5)	(519)	(630)
Résultat d'exploitation	26	85	189	127	(23)	68	1 556	1 336
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	106	115	-	-	-	-	1	-
Gains nets sur autres actifs	-	-	-	-	1	11	3	10
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	(200)	-	-	(50)	(379)	-	-
Résultat courant avant impôts	132	-	189	127	(72)	(300)	1 560	1 346
Impôts sur les bénéfices	(8)	(28)	(42)	(34)	9	(25)	(415)	(302)
Résultat net	124	(28)	147	93	(63)	(325)	1 145	1 044
Participations ne donnant pas le contrôle	-	5	1	1	-	1	15	15
Résultat net part du Groupe	124	(33)	146	92	(63)	(326)	1 130	1 029

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012 :
- du fait de la réorganisation du Groupe intervenue au quatrième trimestre 2013 ;
- et suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(1) Y compris dotations aux amortissements.

(2) Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre (- 1 594 M EUR au 31 décembre 2013) sont rattachés au Hors Pôles.

(3) Ventilation du Produit net bancaire par activité de la Banque de Financement et d'Investissement :

(En M EUR)	2013	2012*
Global Markets	4 718	4 676
Financement et Conseil	1 797	1 583
Actifs gérés en extinction	150	(269)
Total Produit net bancaire	6 665	5 990

	Groupe Société Générale		Banque de détail en France		Hors Pôles ⁽⁵⁾	
	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	1 235 262	1 250 889	206 251	211 915	116 586	97 114
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	1 181 161	1 197 338	191 043	172 933	100 751	86 957

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

	Banque de détail à l'international		Services Financiers Spécialisés aux Entreprises		Assurances	
	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	113 010	120 725	32 077	32 702	100 422	90 940
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	81 838	85 252	10 604	7 164	94 571	88 476

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Service aux Investisseurs		Banque de Financement et d'Investissement	
	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*
(En M EUR)								
Actifs sectoriels	1 580	2 655	22 666	23 872	67 372	56 997	575 298	613 969
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	7	517	24 503	25 723	84 566	69 997	593 278	660 319

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012 :
- du fait de la réorganisation du Groupe intervenue au quatrième trimestre 2013 ;
- et suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(4) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(5) Les actifs ou passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le bilan du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés au Hors pôles.

Note 47 (suite)

Information sectorielle

Information sectorielle par zone géographique

Décomposition du PNB par zone géographique

(En M EUR)	France		Europe		Amériques	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Produits nets d'intérêts et assimilés	4 784	5 570	4 281	4 325	502	425
Produits nets de commissions	4 103	4 191	1 695	1 654	212	470
Résultat net des opérations financières	1 110	(257)	1 462	1 951	542	677
Autres produits nets d'exploitation	420	331	1 237	1 012	(6)	1
Produit net bancaire	10 417	9 835	8 675	8 942	1 250	1 573

(En M EUR)	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Produits nets d'intérêts et assimilés	155	98	763	1 123	72	85	10 557	11 626
Produits nets de commissions	129	178	317	435	51	49	6 507	6 977
Résultat net des opérations financières	929	773	35	53	6	4	4 084	3 201
Autres produits nets d'exploitation	19	(50)	7	10	6	2	1 683	1 306
Produit net bancaire	1 232	999	1 122	1 621	135	140	22 831	23 110

Décomposition des agrégats bilantiels par zone géographique

(En M EUR)	France		Europe		Amériques	
	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*
Actifs sectoriels	936 312	959 778	158 740	147 509	99 519	94 416
Passifs sectoriels ⁽⁶⁾	887 786	915 343	153 697	139 332	101 274	96 695

(En M EUR)	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*	31.12.2013	31.12.2012*
Actifs sectoriels	20 627	21 568	17 445	25 007	2 619	2 611	1 235 262	1 250 889
Passifs sectoriels ⁽⁶⁾	19 732	20 866	16 218	22 645	2 454	2 457	1 181 161	1 197 338

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(6) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

Note 48

Honoraires des Commissaires aux comptes

Montants des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

<i>(En M EUR)</i>	2013	2012
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	30	30
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	4	6
Total	34	36